

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL, 2006

Conseil économique et social
Documents officiels, 2006
Supplément No. 18



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
RAPPORT ANNUEL, 2006

Conseil économique et social
Documents officiels, 2006
Supplément No. 18



NATIONS UNIES

Table des matières

Abréviations et sigles	v
Introduction.....	1
CHAPITRE PREMIER: Questions appelant une décision du conseil économique et social ou portées à son attention	1
CHAPITRE II: Principales activités menées en 2006 - programme de travail ordinaire	3
CHAPITRE III: Réunions des organes subsidiaires, y compris les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA.....	29
CHAPITRE IV: Trente-neuvième session de la commission/conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	35
ANNEXE I: Résolutions et déclaration ministérielle adoptées par la commission à sa trente-neuvième session	45
ANNEXE II: Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	53
ANNEXE III: Liste des documents présentés à la Commission à sa trente-neuvième session	65

Abréviations et sigles

APE	Accords de partenariats économique
BAfD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique monétaire des États d'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CLEAR	Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes en Afrique orientale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
GAR	Gestion axée sur les résultats
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
INIC	Infrastructure nationale de l'information et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

Introduction

Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique couvre la période allant du 16 mai 2005 au 15 mai 2006. Il a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission et adopté à l'unanimité par la Commission à sa trente-neuvième session le 15 mai 2006.

CHAPITRE PREMIER

Questions appelant une décision du conseil économique et social ou portées à son attention

À la trentième-neuvième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission, tenue à Ouagadougou les 14 et 15 mai 2006, la Conférence a adopté trois résolutions et une Déclaration ministérielle et décidé de les porter à l'attention du Conseil économique et social. Les résolutions et la Déclaration ministérielle figurent ci-dessous (pour consulter le texte intégral, voir l'annexe I du présent rapport).

844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique

845 (XXXIX) Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification

(XXXIX) Déclaration ministérielle

CHAPITRE II

Principales activités menées en 2006 - programme de travail ordinaire

Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales

1. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme avaient pour objectif de renforcer la capacité des États membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques et sociales propres à assurer une croissance économique durable et à réduire la pauvreté. Pour ce faire, l'accent a été mis en particulier sur le suivi et l'évaluation des résultats économiques de l'Afrique, sur les recherches et l'analyse politique liées aux questions macroéconomiques, financières et sociales et sur le renforcement des capacités statistiques des pays africains pour le suivi des progrès accomplis pour la réalisation des OMD.

2. La CEA s'efforce de suivre les performances économiques aux niveaux régional et national pour fournir des informations, des analyses et des options actualisées et précises permettant de concevoir des politiques à court terme dans le cadre de la poursuite des objectifs fixés par les stratégies de réduction de la pauvreté et autres programmes nationaux de développement. Les activités menées dans ce domaine ont inclus des analyses approfondies sur les tendances et les variables macroéconomiques, à l'intention des décideurs et autres utilisateurs finals de la région, des ateliers, des études et une concertation avec les parties prenantes au niveau régional.

3. Le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare de la Commission, présente une analyse approfondie de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique, favorise la compréhension de questions de développement essentielles et facilite l'élaboration des politiques. L'établissement de l'édition 2006 du rapport a été une des activités clefs de ce sous-programme pendant la période considérée. Compte tenu des faibles taux d'épargne et d'investissement de l'Afrique et de la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour réaliser les OMD, le

Rapport économique sur l'Afrique, 2006 a pour thème *les flux de capitaux et le financement du développement en Afrique*. Il place la question des flux de capitaux au cœur du débat sur le financement du développement et montre comment l'accroissement de ces flux peut aider les pays africains à accélérer la croissance et à réaliser les OMD. Il examine également l'incidence de ces flux sur la transformation économique; le rôle que jouent la politique macroéconomique et l'environnement institutionnel pour attirer les flux de capitaux; les contraintes à l'afflux de capitaux telles que la capacité d'absorption; les stratégies permettant de mieux gérer les flux de capitaux afin de maximiser leurs effets sur la croissance et de réduire au minimum leurs effets potentiellement déstabilisateurs.

4. Le rapport vise à contribuer à l'adoption par les États membres de mesures destinées à attirer les flux de capitaux en tant que partie intégrante de leurs stratégies de développement et de transformation structurelle. Son analyse tire également de l'expérience d'autres pays dans le domaine de la gestion des flux de capitaux, des enseignements qui peuvent être utiles pour l'élaboration des politiques nationales relatives à la gestion du processus d'insertion dans l'économie mondiale. Le secrétariat a mené d'autres activités visant à renforcer les moyens d'attirer les flux de capitaux en vue du développement, notamment l'organisation, à Accra en septembre 2005, d'une réunion de groupe spécial d'experts sur les flux de capitaux et la viabilité du compte courant, qui a défini des politiques en matière de commerce, de flux de capitaux et de dette qui pourraient accroître la viabilité du compte courant dans les économies africaines.

5. La période examinée a vu la publication d'un important rapport de recherche intitulé *Développement du secteur privé en Afrique*, qui couvre des questions très diverses comme la création et la croissance des entreprises, les innovations prometteuses, l'utilisation des TIC et le rôle de l'investissement étranger direct ou encore le rôle de la diaspora africaine dans le développement du secteur privé. En particulier, le rapport soulignait que les gouvernements africains

peuvent promouvoir le développement du secteur privé en levant les contraintes qui s'opposent à sa croissance et à son développement, notamment par des stratégies visant à accroître les flux d'investissement étranger direct vers la région et à maximiser les contributions de la diaspora africaine au développement du continent.

6. Trente-quatre des 50 pays les moins avancés (PMA) du monde étant africains, leurs besoins particuliers représentent une priorité pour la CEA. En prévision de l'examen global à mi-parcours de l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, prévu en septembre 2006, le secrétariat de la CEA, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement en février 2006 la Réunion régionale des pays africains les moins avancés consacrée à cet examen. La Réunion a arrêté un ensemble de mesures visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et engagements du Programme d'action de Bruxelles. Son document final a également enrichi les discussions de la Réunion régionale des pays d'Asie et du Pacifique.

7. Dans le domaine de l'analyse des politiques sociales et de la pauvreté, les activités menées par le Secrétariat pendant l'année écoulée visaient à appuyer les efforts déployés par les États membres pour réaliser les objectifs du NEPAD et de la Déclaration du Millénaire. C'était ainsi qu'à sa session de 2005, la Commission était saisie d'un document de synthèse qui identifiait les principaux obstacles à la réalisation des OMD en Afrique et formulait des recommandations pour les surmonter. Pour la préparation de la trente-neuvième session de la Commission, en mai 2006, qui est axée sur l'emploi et les stratégies de réduction de la pauvreté, un document de synthèse soulignant le caractère central de l'emploi dans la réduction de la pauvreté a également été établi.

8. La contribution de la CEA à l'élaboration de stratégies nationales de développement pour réaliser les OMD a été marquée par l'organisation de la *Réunion plénière africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement* en mars 2006 au Caire. La Réunion a été l'occasion d'échanger des données sur les expériences nationales et les meilleures pratiques, d'identifier les faiblesses existant dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et de préparer la voie pour l'élaboration de la deuxième génération de stratégies africaines de réduction

de la pauvreté. Elle a également été l'occasion pour les décideurs africains d'examiner les options permettant de réaliser les OMD et de réduire la pauvreté par la transformation structurelle. Elle a abouti, notamment, au lancement d'un réseau Internet de partage de connaissances sur les stratégies de réduction de la pauvreté, qui rassemble les spécialistes et les universitaires travaillant sur ces questions aux niveaux national et international. La Réunion a été organisée en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le PNUD.

9. En outre, la CEA a apporté un appui fonctionnel au projet intitulé : *"S'attaquer ensemble à la pauvreté"*, une initiative du Groupe de la jeunesse du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, qui vise à faciliter la participation de jeunes à la mise en œuvre des programmes et activités de réduction de la pauvreté dans leurs pays, aux niveaux national et au niveau des collectivités. À cet égard, la CEA a participé à une réunion de jeunes à Lusaka en septembre 2005 et elle a aidé des jeunes de sept pays à élaborer des plans d'action pour faire en sorte que leurs contributions soient prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des programmes nationaux de réduction de la pauvreté. Ce projet a pour postulat principal que les jeunes constituent une proportion importante des pauvres et devraient donc jouer un rôle actif dans la solution de ce problème.

10. Même si l'on est de plus en plus conscient du rôle essentiel des indicateurs et des statistiques pour le développement et le suivi global des objectifs de développement, l'absence de statistiques socioéconomiques et environnementales de qualité demeure un grand problème en Afrique. Pour y faire face, le secrétariat a exécuté un certain nombre d'activités visant à renforcer les capacités statistiques de ses États membres pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause et de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et autres objectifs de développement. À cet égard, il convient de noter qu'un prototype de base de données statistiques régionales a été élaboré et adopté à la CEA, suite à l'évaluation complète des besoins en statistique dans ce domaine réalisée au troisième trimestre de 2004.

11. Le deuxième Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) s'est tenu à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2006 pour examiner et approuver le *Cadre stratégique régional de référence* pour le développement de la statistique en Afrique, qui porte sur les 10 années à venir. Le Forum a été lancé en 2005 pour: i) établir un système permanent

de suivi du développement de la statistique en Afrique; ii) renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la statistique en s'appuyant sur les avantages comparatifs des divers partenaires; iii) donner un aperçu des activités statistiques, y compris l'assistance technique et la formation en Afrique. L'organisation de ce deuxième Forum est une excellente illustration de la coopération entre la CEA, la Banque africaine de développement (BAfD), le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale.

12. En février 2006, la CEA, en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le bureau de statistique de l'Afrique du Sud, a organisé au Cap un *Symposium africain sur le développement de la statistique : les recensements de la population et de l'habitation à l'horizon 2010*. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les OMD et les recensements nationaux. Le symposium a été organisé à un moment très opportun et il devrait contribuer à faire mieux connaître les techniques modernes utilisées dans les recensements de la population, car de nombreux pays africains s'apprêtent à faire leur recensement en 2006 et au-delà. Le secrétariat a également organisé une série d'ateliers de formation et de réunions de groupes d'experts pour renforcer les capacités des pays africains dans les domaines de l'harmonisation, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion d'informations statistiques fiables, actualisées et normalisées, conformément aux critères du programme de comparaison internationale (PCI).

Promouvoir le développement durable

13. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé l'importance que revêt la protection de l'environnement en tant que fondement obligatoire des stratégies visant à réaliser tous les autres OMD. L'importance de l'environnement en tant que fondement du développement n'est nulle part aussi évidente qu'en Afrique où de nombreux pays continuent de faire face à des problèmes très particuliers concernant la gestion des ressources naturelles. Pour y remédier, la CEA s'efforce, dans le cadre de ce sous-programme, de promouvoir une prise de conscience des fondements environnementaux du développement durable, en mettant l'accent sur l'intégration de la protection de l'environnement dans les processus nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté, afin que le développement économique et social ne soit pas compromis par la dégradation de l'environnement.

14. À l'appui de cet objectif général, les activités menées ont porté sur trois domaines étroitement liés les uns aux autres : a) renforcement des capacités nationales de conception d'arrangements institutionnels et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux qui exploitent les synergies entre sécurité alimentaire, population, environnement et établissements humains, en vue du développement durable ; b) amélioration de la gestion des ressources naturelles par le renforcement des capacités d'exploitation viable, de gestion et d'utilisation efficace des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques ; c) contribution au renforcement des capacités des pays africains en matière d'utilisation de la science et de la technologie, y compris la biotechnologie, pour réaliser le développement durable.

15. Par diverses activités complétant celles des années précédentes, la CEA a continué de sensibiliser davantage les décideurs à la nécessité d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans les cadres nationaux de développement et de planification. Elle a organisé un certain nombre de réunions, séminaires et ateliers de formation dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes face à des défis majeurs durables.

16. Promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire est un aspect essentiel du mandat de la CEA. Pour ce faire, la Commission a établi plusieurs rapports, mené des missions consultatives, organisé des réunions et participé à des rencontres de haut niveau appuyant directement le Programme global de développement de l'agriculture en Afrique ou entrant dans le cadre du NEPAD. Elle a participé à cinq réunions consacrées à l'application au niveau régional et à un Sommet à Accra en mai 2005 qui a abouti à l'adoption du Plan d'action d'Accra pour accélérer la mise en œuvre du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique, aux niveaux régional et national.

17. Des études et des rapports analytiques ont été établis et diffusés sur l'actualité de la région en matière de développement durable. Les défis majeurs du développement durable ont fait l'objet de la publication inaugurale du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, qui souligne d'importantes questions nouvelles comme les grandes tendances environnementales dans la région, dans le but de sensibiliser l'opinion aux méthodes novatrices d'intégration de l'environnement et du développement durable dans les instruments de la planification nationale. Le *Rapport* couvre toute une série de sujets comme les ressources de la terre, les politiques et les ressources foncières, la gestion des ressources en eau en vue de la sécurité alimentaire, la gestion des res-

sources énergétiques pour exploiter les ressources de la terre et la gestion des ressources minérales.

18. Le Rapport montre que maints indicateurs du développement durable sont stagnants ou se détériorent et il appelle donc tous les pays à adopter et appliquer vigoureusement, de concert, des politiques, programmes et stratégies visant à atteindre les cibles et les objectifs internationaux du développement durable à moyen et long terme. Il souligne également la nécessité d'un traitement holistique et intégré des nombreuses dimensions du développement durable, car les politiques en place sont généralement sectorielles et aucun effort n'est fait pour les harmoniser. Aussi recommande-t-il d'harmoniser les politiques, programmes et stratégies de développement. On s'attend à ce que les conseils nationaux du développement durable qui existent dans la plupart des pays facilitent ce processus.

19. Les activités menées dans le domaine de l'énergie ont inclus l'établissement d'une série d'études et de rapports sur les réformes du secteur énergétique. Une étude intitulée *Réforme du secteur énergétique en Afrique : Rendre viable le secteur énergétique africain* a été établie en collaboration avec le PNUE dans le cadre du programme ONU-Énergie/Afrique. Elle analyse en profondeur les incidences économiques, sociales et environnementales des réformes du secteur énergétique et révèle que, si les réformes ont contribué à une certaine efficacité institutionnelle, d'après les évaluations préliminaires, le secteur privé montre peu d'intérêt à améliorer les niveaux d'accès à l'électricité et n'est guère disposée à engager les niveaux d'investissement nécessaires pour accroître la capacité de production et améliorer les réseaux de transmission. En conclusion, l'étude montre que, dans l'ensemble, les réformes n'ont pas été suffisantes pour assurer la viabilité du secteur énergétique et qu'il est nécessaire de les recentrer pour que la majorité des populations aient accès à l'électricité.

20. De même, les activités menées dans le domaine de la science et de la technologie ont visé à mieux faire comprendre le rôle et la contribution de la science et de la technologie dans la réalisation du développement durable. C'est ainsi que la CEA a apporté une assistance technique à l'Afrique du Sud, au Ghana et au Rwanda pour l'examen, la restructuration et la modernisation de leurs systèmes et politiques en matière de science, technologie et information. Elle a également participé à la huitième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement tenue à Genève en mai 2005, et a présenté à cet organe de l'ONU un projet de résolution préconisant de mettre la science et la technologie au service des

pauvres et de la révolution verte en Afrique, que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en septembre 2005. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire exécutif de la CEA a été invité par le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria, alors Président en exercice de l'Union africaine, à faire partie du Groupe d'éminentes personnalités sur la révolution verte en Afrique.

21. Un autre fait marquant de l'année a été le travail de la CEA sur le commerce et l'environnement visant à promouvoir le développement durable en améliorant les capacités qu'ont les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques et pratiques commerciales et financières. La CEA a organisé un atelier régional sur le renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement à Addis-Abeba en février 2006 pour discuter de l'interdépendance entre commerce et développement durable. L'atelier a souligné la pertinence des questions environnementales dans le domaine du commerce et a noté avec préoccupation que ces questions n'avaient pas retenu l'attention qu'elles méritaient dans les négociations commerciales au sein de l'OMC, en raison du faible pouvoir de négociation des pays africains. Aussi l'atelier a-t-il préconisé de faire mieux comprendre aux dirigeants africains l'importance des questions environnementales et la nécessité d'allouer davantage de ressources à ce secteur.

22. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont sensibilisé les esprits à la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques et plans économiques nationaux de réalisation des OMD et de réduction de la pauvreté. Leur impact dans les États membres se traduit par l'augmentation du nombre de pays qui redéfinissent leur stratégie nationale pour y inclure une composante environnementale.

Renforcer la gestion du développement

23. Le rôle central de la bonne gouvernance dans l'édification d'un État compétent, dans la réalisation du développement durable et dans la réduction de la pauvreté est à présent largement reconnu. Ainsi la bonne gouvernance est nécessaire pour que l'ensemble des secteurs de la société puissent participer et contribuer au processus du développement, et pour que l'on puisse mettre en oeuvre le NEPAD et réaliser les OMD. L'objectif central de la CEA au titre de ce sous-programme demeure l'établissement et le maintien de pratiques de bonne gouvernance en vue d'une participation élargie des parties prenantes au

processus du développement et au renforcement des fondements du développement durable en Afrique. L'accent a été mis sur les défis énoncés dans la Déclaration consensuelle adoptée par le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF-IV) qui s'est tenu en octobre 2004 sur le thème *Gouvernance pour une Afrique en marche*.

24. Au cours de la période examinée, les activités menées par la CEA à l'appui de cet objectif ont inclus des réunions, des séminaires et des ateliers pour faciliter l'échange d'expériences et améliorer les capacités des parties prenantes dans le domaine de la gouvernance (politique, économique et d'entreprise, y compris le renforcement de la gestion des finances publiques).

25. Dans le domaine de la gouvernance politique, la CEA a fourni un appui au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, une des institutions partenaires stratégiques. En outre, elle a fourni une assistance technique à plusieurs États membres à divers stades du processus de l'évaluation et a participé à plusieurs missions d'appui aux pays. Incontestablement, les études de cas de pays figurant dans le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* ont contribué à l'autoévaluation nationale menée dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, auquel près de 50 % des pays concernés ont également adhéré.

26. Au cours de la période examinée, la CEA a publié le premier *Rapport sur la gouvernance en Afrique* dont le lancement officiel a fait l'objet d'une grande conférence de presse au siège de la Commission en mars 2006, à laquelle ont participé plusieurs agences d'information africaines et étrangères. Le Rapport a bénéficié d'une couverture médiatique mondiale sans précédent. C'est à présent l'une des publications de la CEA les plus connues si l'on en juge par le nombre d'exemplaires que demandent diverses institutions africaines et non africaines. Cependant, bien avant son lancement officiel en mars 2006, le rapport a été utilisé par plusieurs institutions régionales et sous-régionales à l'appui de leurs travaux sur la gouvernance et il était largement cité à plusieurs conférences, dans bien des études et sur plusieurs sites Internet. À titre d'exemple, lors du *Forum sur la gouvernance en Afrique*, organisé par l'Union africaine en novembre 2005, le South African Institute of International Affairs a fait une présentation utilisant les résultats du Rapport et des enquêtes menées sur l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe (SAIIA, 2005). Le Forum a jugé les publications telles que le Rapport d'une valeur inestimable pour des aspects clés de la gouvernance liés à la création et la promotion des synergies entre différentes catégories d'acteurs, au traitement prioritaire des questions

d'application ou encore à l'appui au dialogue sur les questions de gouvernance. Au niveau national, des institutions de recherche partenaires ont déjà publié leurs rapports nationaux sur la gouvernance en tenant compte des profils de pays figurant dans le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*.

27. Le rapport vise à promouvoir la recherche d'un consensus sur des points clés et à développer, maintenir et internaliser les normes de bonne gouvernance en Afrique. Les indicateurs qu'il a mis au point, appliqués à 27 pays, ont porté sur la représentation politique, l'efficacité institutionnelle, la gestion économique et la gouvernance d'entreprise. Le rapport a beaucoup contribué au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans plusieurs pays.

28. Dans le domaine de la gouvernance économique et d'entreprises, la CEA a organisé une série d'ateliers sous-régionaux sur *les codes et normes de gouvernance économique et d'entreprises en Afrique*, en collaboration avec ses cinq bureaux sous-régionaux (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest). Les objectifs visés étaient de donner aux experts et décideurs, y compris les représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et du secteur privé des cinq sous-régions, l'occasion d'examiner les pratiques de gouvernance économique et d'entreprise dans les États membres ; de définir les principaux défis, stratégies et bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance économique et d'entreprise dans la région. Chaque atelier sous-régional a adopté un plan d'action prévoyant de lancer et de renforcer des programmes spécifiques et une campagne de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir une meilleure gouvernance d'entreprise dans les secteurs public et privé. Cinq documents de travail ont été établis et présentés par le secrétariat de la CEA. En outre, une publication technique sur la promotion des codes et normes de bonne gouvernance économique et d'entreprise est en cours de préparation.

29. Un certain nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts ont été organisées pour examiner plusieurs travaux de recherche, études analytiques et publications que le secrétariat a produits sur une vaste gamme de questions liées à la gouvernance. Il s'agit notamment d'une réunion de groupe spécial d'experts sur les meilleures pratiques en matière de développement participatif ; d'une réunion de groupe spécial d'experts sur la gestion des finances publiques et la responsabilité dans le contexte de la transparence budgétaire en Afrique et d'un atelier sur le rôle de la société civile africaine dans la

mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En 2005, deux publications ont également été produites sur les modalités de partenariat pour la bonne gouvernance, la gouvernance réglementaire et le développement des infrastructures. Un document de synthèse, établi pour le symposium annuel conjoint CEA-BAfD en mai 2005, a porté sur le renforcement des capacités pour réaliser les OMD en Afrique. En outre, la CEA prévoit d'organiser en mai 2006 le sixième Forum sur la gouvernance en Afrique (FGA), en collaboration avec le PNUD et la BAfD, sur le thème *Application du mécanisme d'évaluation intra-africain : défis et opportunités*.

30. Dans le cadre des réformes qu'elle entreprend actuellement, la CEA envisage de prendre des initiatives de partenariat stratégique avec diverses institutions implantées dans les États membres, afin de promouvoir la coopération dans le domaine de la gouvernance et de donner ainsi à ses activités une forte dimension nationale.

Exploiter l'information pour le développement

31. L'objectif global de ce sous-programme est de renforcer davantage l'émergence d'une société de l'information viable en Afrique, mieux adaptée aux défis du développement du continent. Pour ce faire, la CEA se concentre, dans ce sous-programme, sur trois domaines interdépendants: exploiter l'information pour le développement -- mise en œuvre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) ; renforcer les systèmes d'information géographique pour le développement durable ; améliorer l'accès à l'information et au savoir par de meilleurs services bibliothécaires.

32. Les activités menées dans le domaine de l'information au service du développement ont visé à renforcer la capacité des États membres de créer un environnement propice à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour assurer une croissance et un développement accélérés. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de promouvoir des politiques et plans relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) qui définissent des stratégies à long terme en matière de politique, d'infrastructure, de réglementation, de contenu et d'application en tant que partie intégrante des programmes nationaux de développement.

33. L'un des résultats importants enregistrés dans ce domaine est l'augmentation du nombre de pays qui

ont élaboré ou mis en œuvre des politiques et plans relatifs à l'INIC, avec l'assistance de la CEA au cours de l'année. En effet, au cours de la période considérée, des plans ont été lancés, formulés ou mis en œuvre dans 13 autres pays: Gabon, Gambie, Malawi, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda (qui a reçu une assistance pour finaliser sa deuxième INIC), Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad et Togo. La CEA a également apporté son assistance à l'Éthiopie et à l'Ouganda pour le lancement de leurs plans sectoriels dans le domaine de la santé.

34. La CEA a lancé en mars 2006, en partenariat avec le Gouvernement canadien, une initiative sur le commerce et la croissance économique déterminée à combler le fossé numérique et à renforcer l'application des TIC dans les secteurs économiques, à appuyer l'utilisation des TIC pour renforcer les performances et la croissance économiques, à renforcer la compétitivité, à accentuer la croissance des secteurs traditionnels et émergents des économies africaines et à élargir les exportations africaines de services reposant sur les technologies de l'information.

35. Au cours de la période considérée, la CEA a également continué de soutenir activement les objectifs du NEPAD, en aidant les communautés économiques régionales (CER) à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des plans sous-régionaux pour améliorer la connectivité entre les États membres et harmoniser les normes nationales. En décembre 2005, une stratégie d'administration en ligne a été mise en place pour la Communauté de l'Afrique de l'Est. Depuis septembre 2005, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CEA collaborent à la création d'un cadre directeur pour les TIC dans la sous région, qui permettrait de relever le défi de construction de la société de l'information, notamment d'harmoniser les politiques et plans nationaux relatifs aux TIC. En Afrique du Nord, une étude est actuellement menée en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) sur l'état du commerce électronique dans cette région. Il s'agit d'étudier la possibilité de lancer une plateforme sous-régionale de commerce électronique qui faciliterait les activités commerciales entre les États membres. Le projet de stratégie en matière des TIC pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a été présenté et discuté à une réunion de groupe d'experts tenue en février 2006. Toujours en 2006, la CEA aidera la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC) à mettre en œuvre l'initiative e-CEMAC 2010.

36. Pour pouvoir mesurer l'impact des TIC dans divers secteurs, la CEA poursuit l'application de son initiative SCAN-TIC destinée à renforcer la capacité des États membres à élaborer des indicateurs et des critères de référence leur permettant de suivre et d'évaluer les tendances de la société de l'information. L'initiative SCAN-TIC est entrée dans sa deuxième phase en juin 2005 avec le lancement, dans cinq pays (Cameroun, Gambie, Ghana, Maurice et Rwanda), d'activités en vue de la collecte d'indicateurs de base sur les TIC au service du développement. Une fois cette collecte terminée à la fin de 2006, les pays commenceront la mise en place de ressources et de bases de données en ligne. La base régionale d'indicateurs de la société de l'information pour l'Afrique sera en fin de compte intégrée dans une base de données mondiale aux fins de comparaison. Les systèmes étant mis au point simultanément, la CEA et les autres commissions régionales de l'ONU, les institutions internationales et les services nationaux de statistique ont dû collaborer intensément à l'élaboration d'indicateurs harmonisés et normalisés de la société de l'information à l'échelon mondial, régional et national.

37. L'élaboration de politiques nationales de d'information géographique et l'intégration dans ces politiques dans les cyberstratégies nationales constitue un aspect important de l'appui de la CEA aux pays en matière décisionnelle. Au cours de la période considérée, la CEA a aidé le Rwanda, le Burkina Faso et le Libéria à intégrer leurs infrastructures nationales de données spatiales dans leur processus national d'élaboration de cyberstratégies (INIC, et elle passe actuellement en revue les activités menées au Sénégal ce qui concerne ces infrastructures. Six pays (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Éthiopie, Mali et Nigéria) ont officiellement créé, avec l'appui de la CEA, des infrastructures ou un cadre de données spatiales. Des efforts sont aussi déployés actuellement pour aider la Commission de l'Union africaine à élaborer un plan directeur de transport multimodal pour l'Afrique et l'Éthiopie doter l'Ethiopian Mapping Authority (Direction de la cartographie éthiopienne) des capacités requises pour créer un répertoire toponymique numérique en ligne qui permette de mieux utiliser les données spatiales et la technologie numérique.

38. Le secrétariat de la CEA a également continué de servir de plate-forme d'information géographique, en mettant un centre de documentation à la disposition des chercheurs et des décideurs et en offrant aux États membres un espace pour faire connaître leurs stocks de métadonnées. Des ensembles de données ont été constitués ou mis à jour pour six pays et mis à jour pour cinq autres, portant ainsi à 19 le nombre de pays africains disposant d'ensembles de données complets.

La CEA, en collaboration avec l'Association cartographique internationale, a établi et diffusé, à l'intention des parties prenantes intéressées, un projet de rapport sur les ensembles de données fondamentales, afin d'aider les États membres à se mettre d'accord sur une terminologie commune et des ensembles cohérents de données spatiales fondamentales pour l'Afrique. Un atelier sur le Cadre de référence africain (AFREF) a également été organisé en mars 2006, à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest afin de mieux faire comprendre aux décideurs l'importance de l'information géographique pour le développement économique. En outre, le secrétariat de la CEA procède actuellement, dans le cadre d'une initiative mondiale, à la compilation, à l'édition et à la vérification de données sur les limites administratives du deuxième niveau en Afrique.

39. Dans le domaine de l'information et du développement du savoir, la bibliothèque de la CEA mène actuellement une enquête initiale pour déterminer dans quelle mesure les bibliothèques régionales, nationales et spécialisées sont disposées à participer à un réseau régional destiné à mettre en commun les sources de connaissances sur le développement. Cette enquête fait suite aux recommandations du Comité consultatif du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) dont la bibliothèque de la CEA est l'hôte. Celle-ci a également continué d'offrir des services et d'apporter des contributions techniques aux travaux du comité de pilotage sur la modernisation et l'harmonisation des bibliothèques du système des Nations Unies et du groupe inter institutions sur le partage des connaissances et la gestion de l'information. Parmi les autres outils et services produits par la CEA pour contribuer à sensibiliser l'opinion publique à l'utilisation des TIC pour le développement figurent une série de synthèses et des publications lancées lors du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Tunis en novembre 2005. On a aussi réalisé deux programmes vidéo qui soulignent les défis que les TIC présentent et les possibilités qu'elles offrent pour l'Afrique. Diverses initiatives, comme les projets Varsity Net, le Réseau de recherche universitaire, et les prix AISI pour les médias, ont été lancées pour accroître l'offre de contenus et promouvoir leur utilisation.

40. Au cours de la période considérée, les États membres de la CEA ont participé aux préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI-2) qui s'est tenu à Tunis en novembre 2005. Une série d'activités de la CEA a permis aux pays africains de participer activement aux processus décisionnels mondiaux et de faire prendre en compte dans leurs conclusions les préoccupations et perspectives communes de l'Afrique, telles qu'el-

les ont été énoncées dans le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir adopté en septembre 2005 par les ministres africains chargés des TIC. Lors du Sommet, la CEA a également organisé un certain nombre d'activités parallèles ou pris part à de telles activités, à savoir le colloque intitulé: *Building Regional Partnerships for the Information Society* (Créer des partenariats régionaux pour la société de l'information), organisé conjointement avec les autres commissions régionales et présidé par le Président Paul Kagamé du Rwanda; une table ronde spéciale sur le *Financement du savoir en Afrique*, à laquelle ont participé le Président de la Banque africaine de développement (BAfD), le Secrétaire exécutif de la CEA et plusieurs ministres africains et, enfin, une activité parallèle sur la mesure de la société de l'information organisé par le Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement.

41. Lors du Sommet, la CEA a par ailleurs produit, en collaboration avec un groupe de journalistes africains, un bulletin d'information intitulé *WSIS Tunis agenda* et assuré une couverture radiophonique des activités de cette rencontre. En outre, elle a organisé, dans le cadre du suivi du SMSI-2, une *conférence sur l'accès à l'information et au savoir pour promouvoir le développement*, afin de permettre à des bibliothécaires de pays africains et à d'autres professionnels de l'information d'élaborer et d'adopter d'un commun accord un cadre d'action pour la mise en œuvre en Afrique des recommandations du Sommet de Tunis.

42. Les activités de renforcement des capacités demeurent essentielles pour la CEA dans sa mission de sensibilisation à l'importance des TIC et à leur utilisation au service du développement socioéconomique. Grâce aux activités du Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA), centre d'exposition et d'apprentissage axés sur les TIC au sein de la CEA, un grand nombre de personnes provenant d'institutions gouvernementales, de parlements nationaux, d'institutions universitaires et de recherche et d'ONG de la région ont bénéficié d'une formation sur les TIC et leurs applications. Depuis août 2005, la CEA forme 100 agents des douanes éthiopiens au développement d'applications et à la gestion de réseaux. L'Académie africaine d'enseignement virtuel (AVLAC) dote le Centre de moyens accrus pour faire face aux besoins d'enseignement et pour assurer la formation en ligne des décideurs en matière de renforcement des capacités, tandis que dans le cadre de l'initiative CEA-IDEP, lancée en septembre 2005, il est mis au point une formation en ligne à leur intention dans le domaine du développement et de la planification économiques au bénéfice des décideurs. D'autres formations en ligne existent sur la cybergouvernance (Voir: <http://www.unece.org/itca/vlac>).

Des ateliers organisés à l'intention de parlementaires de la Gambie et du Niger (en juin 2005) ont permis de créer des réseaux de parlementaires pour les TIC au service du développement et un comité parlementaire permanent pour les TIC au Niger. Des ateliers similaires ont été organisés au Swaziland en mars 2006 et les parlements kenyans, et ougandais et le Forum parlementaire de la SADC ont également décidé qu'on en organise pour les aider à renforcer la capacité de leur personnel parlementaire et des parlementaires eux-mêmes à utiliser les TIC. Il sera donné suite à ces demandes dans le courant de 2006.

43. Au cours de l'année, la CEA a continué de se servir d'un certain nombre de mécanismes de partenariat bilatéraux et multilatéraux pour mener ses activités. Elle continue d'assurer le secrétariat du *Partenariat pour les technologies de l'information et des communications en Afrique*, groupe informel de partenaires qui s'emploient à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour bâtir la société de l'information en Afrique. La CEA sert par ailleurs de centre de coordination régional pour l'Alliance mondiale pour le savoir et contribue grandement à faire participer les parties prenantes africaines aux activités de l'Alliance concernant la mobilisation des ressources, la réduction de la pauvreté et l'accès au savoir et à l'éducation. Elle participe aussi de manière active au travail du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*, initiative mondiale réunissant l'UIT, l'OCDE, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'UNESCO, la CEA, la CEPALC, la CESAP, la CESA, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU et la Banque mondiale, afin de définir et de recueillir un ensemble d'indicateurs communs sur les TIC qui permettent aux pays de produire des statistiques relatives à la société de l'information.

44. Les partenariats bilatéraux ont également continué de se renforcer au cours de l'année. Ainsi, la CEA a intensifié sa coopération avec la Finlande sur la formulation et la mise en œuvre de politiques, la réglementation des télécommunications et la recherche et l'innovation. Elle a également renforcé sa coopération avec le Gouvernement canadien sur le projet de *Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-NET)*, dont la CEA est l'antenne régionale africaine chargée de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. D'autres appuis bilatéraux ont porté par exemple sur la vulgarisation et la création de partenariats pour la société de l'information [Direction du développement et de la coopération (Suisse) et *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération technique)*], ou encore sur

les politiques d'information foncière et d'autres initiatives dans le domaine de l'information géographique (gouvernements canadien et coréen). En outre, dans le cadre de l'équipe spéciale pour l'interopérabilité du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, la CEA collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'expérimentation d'une plate-forme novatrice d'interopérabilité des données spatiales.

Promouvoir le commerce et l'intégration régionale

45. Le programme sous-régional a pour objectif général d'accélérer l'insertion effective de l'Afrique dans l'économie mondiale et de renforcer le processus d'intégration régionale du continent, en encourageant le commerce intra-régional et international, ainsi que l'intégration physique, en particulier dans le secteur des transports.

46. On peut grouper les activités menées pour atteindre cet objectif en trois grands domaines: la promotion du commerce et les négociations commerciales multilatérales; la facilitation et le renforcement de l'intégration économique régionale et, enfin, le développement de l'infrastructure de transport. Les actions menées dans chacun de ces domaines ont bénéficié de l'appui accru accordé aux communautés économiques régionales (CER), sur la base desquelles sera édifié la Communauté économique africaine.

47. S'agissant de la promotion du commerce et des négociations commerciales multilatérales, les deux processus clés en cours sont les négociations menées dans le cadre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords de partenariats économique (APE) entre l'Union européenne et les pays africains. Au cours de la période considérée, ces derniers ont participé aux préparatifs de la sixième réunion ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Hong Kong en décembre. En collaboration étroite avec d'autres partenaires, la CEA les a aidés dans leurs préparatifs. C'est ainsi que, conjointement avec l'Union africaine (UA), elle a organisé à Arusha (Tanzanie) une réunion des ministres africains du commerce pour aider ceux-ci à arrêter et à harmoniser leur position de négociation. Elle y a présenté des exposés techniques, en s'appuyant sur des recherches et des analyses de politiques détaillées qu'elle avait entreprises. Des représentants de la Commission ont par ailleurs participé à la réunion ministérielle de Hong Kong, où ils ont rencontré quotidiennement le groupe de négociateurs africains pour analyser les faits nouveaux et proposer des stratégies de négociation.

48. Bien que la Réunion ministérielle de Hong Kong n'ait pas abouti à un accord, sur les questions clés, les pays africains ont néanmoins réussi à défendre leur position, notamment sur la question fondamentale de l'agriculture, puisqu'il a été convenu de supprimer diverses formes de subventions agricoles d'ici à 2013. Comme de nombreuses décisions ont été renvoyées aux négociateurs à Genève, la CEA apporte un soutien permanent au Groupe de négociateurs africains à Genève. Également en collaboration avec l'UA, la CEA a organisé après la conférence ministérielle de Hong Kong une réunion de réflexion à l'intention des négociateurs africains à Genève pour analyser les documents issus de cette conférence et arrêter des stratégies pour les négociations futures. Elle continue de suivre les négociations et aide quotidiennement les pays africains en leur prodiguant conseils et assistance techniques sur la façon de faire des propositions dans les négociations.

49. Les négociations sur les accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP étant entrées dans une nouvelle phase décisive en 2005, la CEA a renforcé son appui aux États membres pour les aider à mettre au point une stratégie de négociation cohérente. Bien que l'on s'attende à ce que les APE apportent des avantages considérables aux pays ACP, leur mise en application pose aussi d'énormes problèmes: il faudra notamment remédier à la perte prévue de recettes fiscales, faire face à la concurrence accrue qui devrait résulter de l'application de la réciprocité, déterminer les avantages nets découlant des APE, surtout pour les PMA et, enfin, renforcer les capacités de négociation limitées de la plupart des pays africains.

50. Pour s'attaquer à ces problèmes, la CEA a entrepris une étude exhaustive sur l'impact des APE sur la base de laquelle l'Afrique pourra élaborer une stratégie efficace de négociation avec l'Union européenne. Au cours de la période considérée, elle a organisé trois réunions sous-régionales d'experts (en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe) pour examiner les principaux enjeux des négociations en cours et les incidences possibles des APE sur les différentes économies sous-régionales. Elle a présenté les conclusions de ses études techniques, qui mettent au jour les conséquences possibles de la conclusion d'un APE tel que celui proposé par l'UA et fait des recommandations sur la façon dont l'Afrique devrait réagir à cette proposition.

51. Les réunions sous-régionales ont été suivies par une réunion régionale qui a donné lieu à un échange de données d'expérience entre les diverses régions et permis de se mettre d'accord sur la poursuite des travaux concernant les APE. Cette réunion a notamment

demandé à la CEA d'examiner comment les pays africains pourraient remédier à certaines des conséquences probables d'un APE avec l'UE. Comme suite à cette demande, la CEA a réalisé des études dans des pays africains ayant conclu des accords de libre échange avec l'UE (à savoir l'Égypte, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie) et en a tiré des enseignements à l'intention des autres pays du continent. En outre, elle mène actuellement des études sur les incidences probables des APE dans différents pays. À ce jour, de telles études ont été effectuées sur l'Éthiopie, Djibouti, le Gabon, le Mali, le Rwanda, le Sénégal et les Seychelles. Toutes ces études sont effectuées en coopération avec les gouvernements et les établissements de recherche nationaux afin de permettre à ceux-ci d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires pour conduire d'autres études dans l'avenir.

52. Le travail de la CEA visant à doter durablement les pays africains des capacités commerciales a encore monté en puissance grâce aux activités menées par le Centre africain d'étude des politiques commerciales créé en 2004 avec l'appui du gouvernement canadien pour renforcer la capacité de la CEA à traiter des questions liées au commerce. Durant la période considérée, le Centre a continué de s'acquitter de son mandat, qui est de fournir des services consultatifs et de formation aux pays africains sur les questions commerciales. Il publie régulièrement des travaux d'analyse et de recherche pour aider les États membres à mettre au point leurs positions de négociation. En février 2006, il a organisé, au profit des ambassades africaines à Addis-Abeba, un atelier de formation sur les négociations commerciales internationales, qui a permis d'informer celles-ci et, à travers elles, les États membres, des détails des négociations commerciales en cours à Genève et du rôle que la CEA continue d'y jouer. Ce séminaire d'information revêt une grande importance pour la CEA, dans la mesure où le commerce n'est pas l'apanage des seuls ministres du commerce mais s'inscrit dans un objectif plus large d'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux. Le Centre mène par ailleurs une étude approfondie sur le recentrage du commerce, dont les résultats seront publiés en juin de cette année.

53. Pendant la période considérée la CEA a, en collaboration avec l'Union africaine, achevé la deuxième édition de sa publication phare intitulée « *État de l'intégration régionale en Afrique* ». L'une des principales recommandations de la première édition publiée en 2004, était que les pays africains devraient rationaliser le cadre institutionnel en vue de la création de la Communauté économique africaine. C'est pourquoi la question de la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) constitue le thème

de la deuxième édition. Comme l'Union africaine a assigné un rôle essentiel aux CER dans la mise en place de la Communauté économique africaine, cette deuxième édition indique comment rationaliser ces communautés et de les rendre plus efficaces. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, des représentants de la CEA se sont rendus dans toutes les CER africaines et dans plusieurs États membres. Celui-ci sera lancé lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui se tiendra à Banjul (Gambie) en juillet 2006 et sera consacré aux questions de rationalisation. Le rapport traite de la question ancienne de la prolifération des CER et du chevauchement de leurs mandats et de leur composition, ainsi que des obstacles qui en résultent pour l'intégration de l'Afrique, et présente plusieurs options qui s'offrent aux dirigeants africains pour rationaliser et renforcer les CER.

54. L'insuffisance des infrastructures de transport constitue le principal obstacle à l'intégration effective de l'Afrique. Les travaux de la CEA sur la facilitation du commerce, montrent à quel point l'insuffisance des infrastructures et les obstacles non physiques au transport augmentent le coût des transactions et aggravent les contraintes pesant sur l'offre. C'est pourquoi les activités de la CEA dans le domaine du développement des infrastructures ont pour objectif important, d'une part, d'aider à mettre en place, un système de transport et de communication efficace, intégré et peu coûteux pour assurer l'intégration physique de l'Afrique et, d'autre part, de faciliter le trafic national et international.

55. La CEA participe au Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne (SSATP), aux côtés de la Banque mondiale, de 33 pays africains et des CER. En 2005, le Programme a publié un rapport intitulé *Transport and the Millenium Development Goals* (Les transports et les Objectifs du Millénaire pour le développement), qui définit des objectifs en matière de transport et des indicateurs correspondants pour contribuer à la réalisation des OMD. Ces objectifs et indicateurs ont été ensuite adoptés sous forme de déclaration par les ministres africains des transports et des infrastructures.

56. Dans le domaine de facilitation du transport aérien, les ministres africains chargés de ce dossier ont adopté une résolution sur l'application de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation du transport aérien en Afrique. La CEA organise, conjointement avec l'UA et la Banque africaine de développement, une réunion de haut niveau à l'intention des compagnies aériennes africaines, dans le cadre d'une démarche visant à aider les pays africains à

mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro, adoptée en 2000. La CEA aide également la Communauté d'Afrique de l'Est et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à élaborer une telle réglementation régissant la concurrence entre les compagnies aériennes, l'absence d'une telle réglementation étant l'un des facteurs qui retardent l'application de la Décision de Yamoussoukro.

57. Dans le cadre du Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne, la CEA a contribué à organiser à Bamako, en novembre 2005, la réunion des ministres africains des transports, à laquelle ont participé plus de 200 personnes, dont 18 ministres des transports et des infrastructures de pays subsahariens. Les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à intégrer dans leur législation nationale les dispositions des traités relatifs aux couloirs régionaux et des conventions internationales pertinentes sur le transport et, à éliminer tous les obstacles non physiques au transport. La prise en compte de l'égalité des sexes dans le développement des transports a également constitué un résultat important de cette réunion. À cet égard, il a notamment été recommandé d'organiser en réseau les femmes travaillant dans le secteur des transports et de renforcer leurs capacités.

58. La CEA mène également une étude sur l'état des transports en Afrique, dont les conclusions alimenteront un colloque sur le *Financement du développement de l'infrastructure de transport en Afrique*, qu'elle organisera à Ouagadougou en mai 2006 conjointement avec la BAfD. La CEA prépare en outre le quatrième Congrès africain sur la sécurité routière, qu'elle organisera en 2007, et la première Semaine mondiale des Nations Unies sur la sécurité routière, également prévue pour 2007.

Améliorer la condition de la femme

59. Le sous-programme a pour objectif général d'intégrer la promotion de la femme dans les politiques, les programmes et les structures de développement des États membres de la CEA, afin d'assurer la parité dans la distribution des ressources et d'associer les femmes aux décisions stratégiques touchant le développement économique et social.

60. Les activités menées durant la période considérée pour atteindre cet objectif ont consisté à : i) améliorer et rendre opérationnels les divers outils et instruments élaborés au cours du précédent exercice biennal pour assurer la promotion de la femme et suivre les progrès réalisés vers l'égalité entre les sexes. Parmi ces outils

figurent l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), et le guide sur les Statistiques et le modèle de micro simulation sexospécifique; ii) promouvoir la mise en œuvre des *Résultats et perspectives* de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en octobre 2004 (Beijing+10), pour assurer l'exécution de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing et, enfin, iii) renforcer la capacité des divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux à prendre en considération la situation des femmes dans les activités et produits de la Commission.

61. Au cours de la période considérée, le secrétariat a achevé d'élaborer les outils et instruments suivants de promotion de l'égalité entre les sexes : *Easy Reference Guidebook on Mainstreaming Unpaid work and Household Production in National statistics* (Guide pratique pour la prise en compte du travail non rémunéré et de la production des ménages dans les statistiques nationales), *le modèle macroéconomique sexospécifique et l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*. Il a aussi aidé les États membres à exécuter leurs plans d'action.

62. Durant la période couverte par le rapport, six ateliers sous-régionaux ont été organisés à l'intention des statisticiens, des agents de planification et des spécialistes de la condition féminine pour sensibiliser les États membres à l'importance de la fourniture de soins non rémunérés et de la production des ménages, dans les économies africaines et à ses incidences sur le processus décisionnels. Il s'agissait essentiellement d'aider les États membres à appliquer efficacement le Guide pratique et à renforcer ainsi leur capacité à utiliser les concepts, outils et méthodes permettant d'incorporer les données sur le travail non rémunéré et la production des ménages dans les statistiques, les politiques et les budgets nationaux. Au total, 123 participants venant de 39 pays ont été formés aux méthodes d'intégration du travail non rémunéré dans les instruments nationaux de planification.

63. Conscients à présent de l'importance de reconnaître et de valoriser le travail non rémunéré et la production des ménages ainsi que des mesures que cela appelle de la part des pouvoirs publics, les États membres ont élaboré des plans d'action et demandé à la CEA de les aider davantage à mettre en œuvre le Guide pratique à l'échelon national. Il ressort de la plupart des évaluations de fin d'atelier que les participants ont mieux compris l'impact des questions d'égalité des sexes sur les politiques économiques et la nécessité d'utiliser les données ventilées par sexe pour l'élaboration de ces politiques. Il est prévu de fournir un appui au niveau national pour l'utilisa-

tion de ces outils et de guider les politiques économiques et sociales.

64. Comme complément au Guide pratique, la CEA a également pris des mesures visant à intensifier le recours aux enquêtes sur les budgets-temps pour mesurer le travail non rémunéré des femmes et l'intégrer dans les instruments nationaux de planification, afin de lutter contre la pauvreté. Au cours de l'année, elle a entrepris de lancer une nouvelle série d'enquêtes sur les budgets-temps dans six pays (Cameroun, Djibouti, Ghana, Maroc, Ouganda et Zambie) en vue de produire en temps utile de nouvelles statistiques ventilées par sexe plus exactes concernant la réalisation des OMD.

65. La CEA a également continué d'enrichir et d'affiner le modèle macroéconomique sexospécifique pour mesurer l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté et évaluer la mise en œuvre des OMD dans les pays africains. Le modèle représente un nouveau progrès qui a été fait pour que les processus nationaux de planification et d'évaluation tiennent davantage compte des questions d'égalité entre les sexes. Ce modèle a été expérimenté en Afrique du Sud pour mesurer l'impact de la libéralisation du commerce en cours dans ce pays. Les simulations de politiques économiques en Afrique du Sud ont montré que des bouleversements politiques comme la libéralisation commerciale n'avaient pas le même impact sur les hommes et sur les femmes, s'agissant du travail rémunéré, de la fourniture de soins non rémunérée, des salaires, des revenus ou du bien-être. Les premières simulations ont également montré que pour permettre aux femmes d'économiser du temps ou d'utiliser leur budget-temps de façon plus productive, le gouvernement devrait envisager des mesures complémentaires visant à leur donner l'accès à l'éducation, à la propriété foncière, au financement, à l'information et aux techniques. Le Trésor public sud-africain a approuvé l'utilisation du modèle pour l'élaboration des politiques économiques d'ensemble et envisage de procéder à d'autres évaluations en appliquant le modèle à différentes variables politiques prioritaires pour le pays. L'application du modèle est déjà en cours à Djibouti, où les enquêtes sur les budgets-temps ont également commencé.

66. Afin de remédier à l'absence de mécanisme approprié pour mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne l'équité entre les sexes et la promotion de la femme, la CEA a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) qui donne à la fois une évaluation quantitative des inégalités sociales, économiques et politiques entre les sexes et une évaluation quali-

tative de la mesure dans laquelle les États membres ont appliqué effectivement les conventions régionales et internationales relatives à l'égalité des sexes et aux droits de la femme qu'ils ont ratifiées. L'IDISA, qui a été approuvé par la septième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing +10), est considéré par les décideurs africains comme un outil permettant de simplifier l'établissement des rapports sur les diverses conventions et protocoles régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes et aux droits de la femme.

67. En 2005 ont été publiés les résultats des études pilotes sur l'IDISA conduites dans 12 pays (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie). Ces pays ont collecté des données sociales, économiques et politiques ventilées par sexe et rendu compte des progrès qu'ils ont accomplis dans la réduction des disparités entre les sexes et la promotion de la femme. Les études de terrain relatives à l'IDISA ont montré que le secteur social a connu des changements cruciaux en ce qui concerne la réduction des disparités entre les sexes. Ainsi, dans le secteur de l'éducation, des progrès considérables ont été accomplis en matière de scolarisation primaire et secondaire. Sur les 12 pays pilotes, trois (Afrique du Sud, Tunisie et Madagascar) ont déjà atteint la parité des sexes dans la scolarisation primaire et secondaire, avec un ratio net de scolarisation filles/garçons supérieur à 1. Quatre pays (Tanzanie, Ouganda, Égypte et Cameroun) sont proches de la parité dans la scolarisation primaire, avec un ratio filles/garçons supérieur à 0,9. En outre, une diminution de l'abandon en cours de scolarité primaire chez les filles a été constatée dans huit des douze pays étudiés, où l'on a relevé par ailleurs un taux d'abandon plus élevé chez les garçons que chez les filles. Toutefois de grandes disparités subsistent dans l'enseignement supérieur, certains pays (Tunisie et Afrique du Sud) ayant réalisé une parfaite parité entre les deux sexes, alors que dans d'autres (au nombre de cinq), le ratio filles/garçons est resté très faible. Les conclusions des études sur le terrain seront publiées dans le rapport sur les femmes en Afrique (AWR), en cours de finalisation.

68. Au cours de la période considérée, on a renforcé la culture, les mécanismes et les pratiques institutionnels de prise en compte des sexospécificités dans les activités et produits offerts aux États membres par le sous-programme. Suite à une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités conduite en 2004, six ateliers sur l'égalité entre les sexes ont été organisés à l'intention des fonctionnaires de la catégorie P des divisions techniques et du Bureau de la coordination des politiques et des programmes de la

CEA en janvier et février 2006, pour les sensibiliser à l'importance de la prise en compte des sexospécificités dans le travail et les produits de la CEA et à leur impact sur le développement socio-économique de ses États membres.

69. Les capacités du personnel de la CEA en matière de promotion de l'égalité des sexes ont été renforcées grâce aux ateliers organisés à cet effet. Ces ateliers ont également permis aux divisions de mieux s'approprier le processus de prise en compte des sexospécificités dans les produits et services consultatifs que la CEA fournit aux États membres et aux fonctionnaires des divisions de mieux comprendre l'impérieuse nécessité de tenir compte des sexospécificités dans leur travail et d'être mieux à même de répondre au souci d'égalité des sexes dans les produits offerts aux États membres. Chaque division a désigné un coordonnateur pour les questions d'égalité entre les sexes et le Centre africain pour le genre et le développement a nommé des coordonnateurs auprès des divisions pour leur apporter un appui systématique en ce qui concerne ces questions.

Appui aux activités sous-régionales de développement

70. Les activités de ce sous-programme ont été mises en œuvre par les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA situés à Kigali (Afrique de l'Est) Lusaka (Afrique australe), Niamey (Afrique de l'Ouest), Rabat (Afrique du Nord) et Yaoundé (Afrique centrale). Ces activités ont principalement eu pour objet de promouvoir l'harmonisation des politiques nationales d'appui aux efforts d'intégration, de consolider les communautés économiques régionales (CER) dans le cadre de l'Union africaine et de faciliter la réalisation des objectifs que le NEPAD a fixés pour les sous régions.

71. En apportant une dimension sous-régionale aux activités d'analyse de la CEA visant à appuyer l'élaboration des stratégies et politiques de développement et à la mise en œuvre des initiatives convenues au plan régional et mondial, les bureaux sous-régionaux font fonction non seulement d'antennes opérationnelles de la Commission, mais aussi de facilitateurs de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales et de centres de dialogue de haut niveau, grâce à des ateliers et à des activités de formation, de collecte de données et de mise en commun des connaissances visant à accroître le rayon d'action de la CEA. En outre, les bureaux sous-régionaux collaborent avec d'autres organismes des Nations Unies dans leurs sous régions respectives à la mise en œuvre des activités opérationnelles au niveau national, dans le cadre du réseau de coordonnateurs rési-

dents des Nations Unies, du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

72. L'une des priorités majeures des bureaux sous-régionaux durant la période considérée a consisté à aider les États membres et les CER à traduire les priorités et objectifs du NEPAD en projets et programmes concrets aux niveaux national et sous-régional, notamment dans les domaines du commerce, des infrastructures, du renforcement des capacités humaines, de la promotion de la femme, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement. Les principales réalisations de chaque bureau sous-régional pendant la période considérée sont présentées ci-après.

Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

73. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord a axé son appui aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales sur l'évaluation des performances et de la compétitivité économiques de la sous région au sein de l'économie mondiale, les progrès accomplis dans les domaines de l'eau et de l'environnement et, la consolidation de l'intégration régionale.

74. À la demande de la vingtième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts tenu en avril 2005 à Tanger (Maroc), le Bureau a organisé une table ronde sur *l'évolution des structures économiques de l'Afrique du Nord*. Les participants à cette rencontre ont examiné sept études de pays, tiré des conclusions et fait des recommandations sur la méthodologie, les bases de données statistiques et les possibilités sectorielles pour continuer à diversifier l'économie et renforcer l'intégration régionale. Ils ont invité les États membres à privilégier l'économie du savoir dans leur approche stratégique du développement, notamment en utilisant de façon plus intensive les technologies de l'information et de la communication et en améliorant et adaptant leurs systèmes éducatifs. Les experts ont également souligné l'importance des questions transectorielles telles que la gouvernance, l'égalité des sexes, les TIC et les ressources humaines.

75. Le Bureau a aussi organisé une réunion spéciale d'experts sur *l'élaboration de codes et l'application de normes concernant la gouvernance d'entreprise*. Les participants à cette réunion, tenue du 5 au 7 décembre 2005 à Rabat, se sont particulièrement intéressés à l'harmonisation des codes et des normes. Ils ont relevé les principaux obstacles au respect des principes de la gouvernance d'entreprise, fait des recommandations et proposé un plan

d'action comprenant des activités destinées à renforcer la gouvernance d'entreprise dans la sous région.

76. Pour évaluer les progrès accomplis dans le secteur de l'eau et de l'environnement, le Bureau a organisé le 7 avril, au Caire, conjointement avec le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies, une réunion regroupant une quarantaine d'experts de la région, qui ont examiné les projets de rapport nationaux et régionaux sur la mise en valeur de l'eau, établis dans le cadre du programme de travail du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005. Les rapports ont été ensuite finalisés et produits en tant que publications majeures du Bureau. Ces publications permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Vision africaine de l'eau en 2025 et serviront de base aux décideurs pour la gestion des ressources en eau.

77. Comme suite à ces publications, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a organisé, du 21 au 23 février 2006 à Tunis, un séminaire de trois jours sur les dimensions régionales de la gestion de l'eau et de l'environnement et leur impact sur les objectifs de développement des pays d'Afrique du Nord. Organisé conjointement avec le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies et l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ce séminaire a rassemblé une cinquantaine d'experts, de praticiens et de décideurs de haut niveau dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la télédétection, représentant les États membres, des organisations régionales et internationales, des établissements universitaires et la société civile. Les participants ont adopté les éléments d'un plan d'action régional sur «l'eau, l'environnement et le développement, qu'ils sont actuellement en train de finaliser. Les problèmes relevés et les recommandations faites dans le plan d'action final devraient guider l'ensemble des parties prenantes dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre des politiques et programmes nationaux et régionaux rationnels qui permettent d'assurer une gestion durable de l'eau et de l'environnement.

78. Le suivi des progrès en matière d'intégration sous-régionale a été entravé par plusieurs facteurs, notamment les carences institutionnelles, le manque d'indicateurs sous-régionaux sur l'intégration et la faiblesse des réseaux unissant les parties prenantes. Partant de ce constat, les participants à la réunion, de 2005 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional sont convenus que le Bureau devrait créer un Observatoire de l'intégration régionale en Afrique du Nord, dont le principal objectif serait de constituer un réseau de connaissances qui permette de suivre, pour les renforcer, les processus d'intégration régionale. L'Observatoire rassemblera,

analysera, mettra en forme et diffusera des données sur l'intégration régionale. L'avant projet d'observatoire a été présenté à la vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau, tenue du 4 au 6 avril 2006 à Rabat.

79. Dans le contexte du NEPAD, le Bureau a participé à deux missions de soutien à l'Algérie, comme suite à l'adhésion de ce pays au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. La première mission, effectuée en juillet 2005 dans le cadre du processus d'auto-évaluation, a permis de mener d'intenses consultations avec le Gouvernement, les partis politiques, les membres du parlement et les représentants d'organisations de la société civile. Des mécanismes de coordination ont été mis en place et un programme de travail pour l'établissement du rapport national d'auto-évaluation et du plan d'action a été adopté. La deuxième mission a contribué au renforcement du processus en établissant entre l'exécutif et les membres de la Commission nationale d'évaluation un dialogue sur les politiques, les programmes et les projets que les divers ministères mettent en oeuvre actuellement dans le cadre de l'exécution du programme d'investissement à moyen terme pour les périodes 2001 à 2004 et 2005 à 2009. On compte que la Commission nationale d'évaluation alignera ces politiques, programmes et projets sur le plan d'action en cours d'élaboration.

80. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a engagé un certain nombre d'actions pour mieux contribuer au développement économique et social de ses États membres et de leurs organisations intergouvernementales et pour améliorer sa visibilité en tant que partenaire stratégique dans la sous région, eu égard en particulier à la récente rencontre avec le Secrétaire général de l'UMA, qui a décidé de donner une nouvelle impulsion à la coopération avec la CEA. Le transfert du Bureau de Tanger à Rabat, rendu possible par le Gouvernement marocain au cours du dernier trimestre de 2005, renforcera incontestablement la synergie avec les gouvernements des pays d'Afrique du Nord, l'UMA, le système des Nations Unies et les autres organisations partenaires.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest

81. Au cours de la période examinée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest s'est employé à achever les activités prévues pour la période biennale 2004-2005 et à préparer l'exécution des principales activités de son budget-programme approuvé pour la période biennale 2006-2007. L'accent a été mis sur la coopération technique avec les États membres et les principales communautés économiques régionales

(CER) de la sous-région. Les activités du Bureau sous-régional entraînent dans quatre catégories: i) les initiatives et programmes en vue de réaliser les OMD et de mettre en œuvre le NEPAD; ii) le plaidoyer pour la consolidation de la paix; iii) le renforcement des capacités opérationnelles du secrétariat de la CEDEAO et de la Commission de l'UMEOA; iv) la fourniture de services consultatifs aux autres organisations intergouvernementales (OIG), notamment à l'Autorité du bassin du Niger, à l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

82. Les principales activités menées par le Bureau sous-régional donnent suite, sous forme de plaidoyer, au Plan d'action de l'Union africaine en vue de la réduction de la pauvreté par la création d'emplois (2004). C'est pourquoi la partie thématique du rapport de 2005 sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest a porté sur l'évaluation de la situation de l'emploi et formulé des recommandations audacieuses sur la promotion d'une bourgeoisie dynamique en tant que stratégie de consolidation du processus démocratique et de la paix. Dans le même esprit, le rapport de 2006 a porté sur la création d'emplois décents et préconisé de faciliter la transition des entreprises du secteur informel vers le secteur structuré de l'économie. Les deux réunions de groupe spécial d'experts tenues au cours de la période considérée ont été consacrées aux incidences économiques des conflits dans la sous-région et à la création d'un cadre macroéconomique favorable à la création d'emplois.

83. Pour atteindre l'objectif consistant à renforcer les capacités du secrétariat de la CEDEAO, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest est resté un partenaire important du secrétariat de la CEDEAO, de la Commission de l'UMEOA, ainsi que d'un certain nombre d'organismes de développement internationaux et régionaux qui œuvrent en faveur de l'intégration économique de l'Afrique. Ses activités ont porté sur un certain nombre de questions institutionnelles qui compromettaient les progrès vers l'intégration économique de la sous-région, notamment : i) le renforcement des capacités institutionnelles en matière de conceptualisation, de planification et de gestion des programmes d'intégration économique, l'accent étant mis en particulier sur la mise en place de l'infrastructure sous-régionale ; ii) la facilitation de la concertation sur, notamment, l'harmonisation et la convergence des politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges, les accords de partenariat économique et la coopération monétaire ; iii) la promotion des meilleures pratiques dans des domaines intersectoriels tels que les TIC, la problématique hommes-femmes et la préservation de

l'environnement ; iv) la consolidation de la paix et la reconstruction à l'issue des conflits ; v) la promotion de la bonne gouvernance et des investissements. Le Bureau sous-régional a également poursuivi son assistance concernant la relance de la coopération économique dans le cadre de l'Union du fleuve Mano en renforçant le secrétariat de cette dernière.

84. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a également renforcé ses capacités de diffusion et, par conséquent, amélioré sensiblement la communication avec ses principaux partenaires de la sous-région, notamment la CEDEAO, l'UMEOA, la CEN-SAD, les universités et les institutions de recherche, les départements ministériels, les organisations de la société civile et les organisations du secteur privé. Le succès de l'atelier consacré à la *Gouvernance d'entreprise* et du *Forum sur l'investissement en Afrique de l'Ouest*, tenus tous deux à Bamako (Mali) en février 2006 a montré l'efficacité des accords de partenariat entre le Bureau sous-régional et les principaux acteurs de développement de la sous-région.

85. Participant activement aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies au Niger dans le cadre du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau sous-régional a entrepris un certain nombre d'activités conjointes. Ainsi, en vue d'aider son pays hôte, le Niger, à mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté, il a entrepris, en partenariat avec le PNUD, d'élaborer une méthodologie peu coûteuse d'évaluation et de suivi de l'incidence de la pauvreté, fondée sur l'accès aux besoins essentiels, et d'effectuer l'enquête sur le terrain au Niger pour valider la méthodologie. Il a aussi participé activement à l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au Niger et, en tant que principal donateur, au programme conjoint des Nations Unies sur l'intégration des femmes dans ce pays.

86. La récurrence des crises humanitaires dans la sous-région, provoquées par la sécheresse, les conflits et éventuellement par la grippe aviaire, représente un défi majeur auquel il faudra accorder une attention particulière pendant la période biennale. Le Bureau accorde, à cet égard, une attention particulière aux incidences sous-régionales de ces problèmes.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale

87. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a mis l'accent, dans ses interventions, sur la mise en œuvre du NEPAD dans la sous-région, sur la facilitation

de l'exécution des programmes sous-régionaux d'intégration et de coopération et sur l'intensification de la coopération avec les États membres, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Ces activités s'ajoutent à l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique centrale. Le Bureau, a en outre participé aux activités du Système de coordination des Nations Unies pour renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et le Cameroun, le pays hôte.

88. Dans le cadre du NEPAD, les institutions sous-régionales et le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale ont été chargés de superviser la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en janvier 2004. Donnant suite à la recommandation du Comité sous-régional du NEPAD pour l'Afrique centrale qui avait préconisé lors de sa réunion de mars 2005 à Libreville, de convoquer une réunion de hiérarchisation des projets du Plan directeur consensuel, le Bureau sous-régional, en collaboration avec la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a organisé une réunion ministérielle, à Libreville en octobre 2005, précédée d'une réunion d'experts. Pour mettre en œuvre le plan qui en a résulté et mobiliser des ressources financières, une mission de sensibilisation à l'intention des organismes donateurs a été organisée en janvier 2006. Elle a été suivie en février 2006 de missions d'une équipe conjointe CEEAC/CEMAC/BDEAC/BSR-AC auprès de la BAfD, à Tunis, de l'UE à Bruxelles et du bureau de la Banque mondiale à Yaoundé.

89. Toujours à l'appui de l'exécution du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a organisé une réunion de groupe spécial d'experts sur le programme régional en matière d'infrastructure et la facilitation de couloirs de transit. La réunion, qui s'est tenue les 17 et 18 mars 2006 à Yaoundé, a regroupé 40 experts de la sous-région et d'ailleurs, notamment d'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Elle a recommandé la fusion des diverses initiatives de facilitation en un seul programme de facilitation des transports pour la sous-région et préconisé la création d'un comité de suivi chargé de coordonner l'élaboration de ce programme avec le concours du Bureau sous-régional en Afrique centrale.

90. Pour appuyer l'intégration régionale, la coopération en général et les communautés économiques régionales, en particulier, le Bureau sous-régional a aidé

la CEEAC et la CEMAC à améliorer leur efficacité, en particulier en les encourageant à harmoniser plusieurs programmes et activités sectoriels concurrents. À cet égard, il a élaboré un cadre consultatif pour les deux CER, dans un mémorandum d'accord imposant une obligation de résultat, qui a été adopté et signé par les deux parties et étendu au Bureau sous-régional. Le mémorandum d'accord indique clairement que le Bureau sous-régional apporte son concours au renforcement de la coordination dans l'application des décisions de la CEEAC et de la CEMAC à l'échelon national et recense les domaines de coopération prioritaires. Le Bureau sous-régional a également organisé le 13 octobre 2005 à Libreville une réunion de coordination et d'harmonisation des programmes qui a débouché sur l'adoption d'un mécanisme de coopération entre les différentes parties prenantes concernées par l'harmonisation de certains programmes sectoriels. Il aide actuellement les deux CER à élaborer un cadre de coopération dans le domaine des TIC pour le développement, qui est prioritaire.

91. Toujours dans le cadre de son appui à l'intégration et à la coopération régionales, le Bureau sous-régional a organisé un Forum sur l'investissement en Afrique centrale. Ce forum a préconisé de créer un mécanisme sous-régional de garantie des investissements, et des instruments de mobilisation de l'épargne locale ainsi que d'adopter des mesures pour aider les investisseurs. Le climat de l'investissement en Afrique centrale a déjà été étudié pour souligner la nécessité de créer un mécanisme de garantie.

92. Pour renforcer la coopération avec les États membres, en particulier dans le domaine de la formation des capacités, le Bureau sous-régional a organisé trois ateliers consacrés à des travaux de recherche effectués par les experts du Siège de la CEA : i) un stage de formation au *Guide de l'utilisateur* consacré à la prise en compte de la contribution des femmes dans les comptes et les budgets nationaux, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en décembre 2005 et avait pour objet de renforcer les capacités des États membres et d'élaborer des données ventilées par sexe ; ii) un atelier sur la gouvernance des institutions de microfinancement qui s'est également tenu à Douala, en janvier 2006, pour renforcer surtout les capacités des organisations de la société civile de la région ; iii) un atelier du projet Scan-TIC qui s'est tenu le 5 janvier 2006 à Yaoundé pour aider le Gouvernement camerounais à former le personnel chargé de recueillir les données sur les TIC.

93. Le Bureau sous-régional a fourni une assistance technique directement à quelques pays de la sous-région. Il a aidé, en particulier, le Congo à entre-

prendre son examen par les pairs (dans le cadre du NEPAD) en envoyant une mission consultative pour aider l'équipe chargée de l'évaluation. Une autre mission consultative a permis de renforcer les capacités du Ministère des affaires sociales en matière d'élaboration de projets de réduction de la pauvreté à l'intention de groupes particuliers. Le Bureau sous-régional achève actuellement une étude sur les coûts et avantages de l'intégration régionale pour le Congo. Au cours de la période examinée, il a accueilli dans le cadre de son programme de stage quatre étudiants des universités camerounaises. Ces stagiaires venaient du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Mali.

Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

94. Au cours de la période examinée, les activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est ont été axées sur le processus d'intégration régionale, sur l'appui au NEPAD, sur l'intégration de la problématique hommes-femmes et sur la réduction de la pauvreté. Ces activités intimement liées ont toutes pour objectif final d'assurer le développement socioéconomique durable de la sous-région. Le Bureau sous-régional a également continué à fournir une assistance technique à ses États membres et aux principales communautés économiques régionales en ce qui concerne la convergence des politiques d'intégration régionale, la mise en place de l'infrastructure, le développement des échanges et les politiques et programmes de réduction de la pauvreté.

95. Dans le cadre de sa contribution aux efforts de règlement des conflits et de reconstruction à l'issue des conflits dans la sous-région, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a lancé l'Initiative des Grands Lacs. Cette Initiative, qui s'articule autour de divers domaines thématiques, a été formulée et approuvée par les réseaux sous-régionaux d'experts. Les activités menées dans ce cadre ont permis de fournir des contributions à la Conférence internationale sur les Grands Lacs parrainée par l'ONU et l'UA. Le Bureau sous-régional a élaboré des documents analytiques et un recueil des activités menées au titre des programmes concernant les transports et les communications, les infrastructures énergétiques et hydrauliques, qui ont été présentés à la Conférence.

96. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a étudié les conditions économiques et sociales dans la sous-région et élaboré des rapports sur cette question. Il a produit des études sur les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, et une analyse de

la coopération régionale et des programmes d'appui (financement). Il a également achevé des rapports d'examen sur Beijing+10, élaboré et expérimenté des manuels sur l'intégration des sexes dans le processus budgétaire lors d'ateliers spéciaux tenus en coopération avec l'Initiative sur l'intégration des sexes dans le processus budgétaire en Afrique de l'Est.

97. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a également fourni des services consultatifs aux CER et présenté des documents techniques à la Conférence internationale sur les Grands Lacs, la Conférence internationale sur le développement de l'infrastructure de transport et de télécommunications dans les PMA, ainsi qu'aux accords de transit concernant le corridor Nord, qui les ont examinés.

98. Le Bureau sous-régional s'est également employé à mieux faire connaître la nécessité d'élaborer des DSRP de la seconde génération axés sur les OMD. Plusieurs programmes de création de corridors, notamment le corridor de l'Afrique australe, ont été mis au point, ainsi que des initiatives de développement des communications telles que ESSAY, la création d'organismes de réglementation et d'instances regroupant de hauts responsables. Des plans de mise en place de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication ont été élaborés (Rwanda, Kenya, Tanzanie) et des initiatives concernant les TIC ont été lancées par le COMESA et l'EAC.

99. Des propositions ont été formulées pour lutter contre l'épuisement des sols, promouvoir la gestion des ressources naturelles et un groupe de travail composé d'institutions sous-régionales et régionales (CIRAF, ASARECA, CRAT et RCMRD) a été créé.

100. Des manuels sur l'intégration des sexes dans le processus budgétaire ont été achevés et les droits fonciers des femmes sont maintenant reconnus, par exemple en Éthiopie, au Rwanda et en Érythrée.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe

101. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe avait axé, au cours de l'année écoulée, son action sur les grandes priorités régionales du processus d'intégration de la SADC. Dans ce cadre, un certain nombre d'activités ont été entreprises, notamment l'étude sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, qui a permis de dégager les tendances et l'évolution de la situation économique et sociale et d'en tirer des leçons pour l'avenir.

102. Le Bureau sous-régional a continué à accorder la priorité aux questions économiques et sociales. La SADC est une région riche en énergie et qui ne dispose toujours pas de capacités suffisantes pour gérer ses ressources en eau. Le Bureau sous-régional étudie actuellement la question des ressources en eau de leur augmentation ainsi que la législation sur l'eau.

103. Les efforts se sont poursuivis en vue de développer les systèmes de transport des États membres en Afrique australe pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et politiques qui sous-tendent la mise en œuvre du NEPAD. Le rôle d'organisme chef de file que joue le Bureau sous-régional dans ce domaine est apprécié et sa contribution à l'élaboration du descriptif de l'étude de faisabilité concernant le Projet du fleuve Shire Zambezi permettra d'exploiter les eaux de cette rivière pour assurer un transport entre le Malawi et le Canal du Mozambique, ce qui se soldera par de multiples avantages pour les pays concernés. On s'attend à ce que ce projet contribue au développement du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie en intégrant leurs infrastructures. Il doit également réduire les coûts des intrants pour les investissements dans l'agriculture axée vers l'exportation, l'agro-industrie, le tourisme, l'exploitation minière et le développement industriel et promouvoir le commerce transfrontière de biens et de services entre les pays du COMESA/SADC, renforçant ainsi l'intégration économique régionale. Le descriptif de l'étude a été présenté à la BAFD l'organisme chef de file des projets d'infrastructure du NEPAD, en vue de son financement et de son exécution en tant que projet partenariat public-privé.

104. Les dirigeants de la région sont très conscients des avantages de l'intégration économique et savent que cette dernière exige de coordonner les diverses politiques sectorielles et d'harmoniser les normes, les règles et les instruments juridiques. C'est pourquoi les programmes, plans et politiques régionaux, proposés par le Bureau sous-régional dans le domaine de la problématique hommes/femmes, des transports, des TIC, des énergies renouvelables et de l'exploitation minière ont contribué à forger un consensus dans les pays de la sous-région.

105. En abordant la question du VIH/sida dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, le Bureau sous-régional a créé une nouvelle perspective et sensibilisé les responsables à l'ampleur des ravages du VIH/sida et à la nécessité de prendre des initiatives pour lutter contre ses effets dévastateurs et ses incidences sur le développement économique et social. Aborder le VIH/sida d'un point de vue plus global a également permis de renforcer le partenariat entre l'État et les institutions de la société civile, d'étudier les incidences

sur les petits exploitants agricoles et d'aider les États membres à définir des mesures d'intervention.

106. Autre résultat important dans le domaine de l'harmonisation des politiques, le cadre d'harmonisation des politiques, normes, lois et règlements régissant le secteur minier a été présenté à une réunion spéciale des ministres des ressources minérales de la région de la SADC tenue à Antananarivo (Madagascar) du 16 au 20 mars 2006. La réunion a adopté le cadre, en définissant les grandes orientations relatives à sa mise en œuvre.

107. Les liens entre les progrès socioéconomiques et la gouvernance, en particulier la gouvernance d'entreprise sont de plus en plus évidents. C'est pourquoi, il est bien difficile de trouver un bon équilibre entre la nécessité, pour les sociétés, de réaliser des bénéfices et la contribution du secteur privé au développement global. L'un des principaux problèmes est la faible incidence des activités des entreprises sur les collectivités locales. Pour trouver une solution à ce problème et obtenir un bon équilibre, le Bureau sous-régional de la CEA a engagé des experts dans un processus consultatif sur les moyens de placer la gouvernance d'entreprise au cœur du processus de développement économique, au-delà des aspects financiers et réglementaires. L'objectif global de la consultation était de concilier les motivations de l'entreprise, à savoir le profit, les objectifs socioéconomiques nationaux et les attentes de chacun. La recommandation tendant à promouvoir la gouvernance d'entreprise, en tant que partie intégrante de l'objectif général consistant à accélérer la croissance économique et à réduire la pauvreté, a introduit les éléments de responsabilité sociale et de civisme des entreprises, deux importants principes pour permettre à l'entreprise privée de contribuer à la réalisation des OMD en Afrique australe.

108. Le partenariat a continué d'être un important mécanisme pour tirer parti des avantages comparatifs des partenaires et trouver des solutions aux problèmes de la région. La création de comités de coordination des transports des communautés économiques régionales (SADC, COMESA, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et PTAS) a permis de créer des observatoires pour évaluer et mesurer les retards aux postes frontières et d'élaborer le concept de poste frontière à guichet unique à des postes frontières tels que Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe. Des directives pour lutter contre la surcharge des véhicules dans les corridors de transport en transit en Afrique australe en cours d'élaboration.

109. Le partenariat a également donné de bons résultats pour promouvoir les mouvements féminins, pour per-

mettre aux femmes d'avoir accès à la terre et pour créer des emplois en Afrique australe. En ce qui concerne la promotion des mouvements féminins, la collaboration, dans le domaine opérationnel, avec la *Open Society for Southern Africa (OSISA)*, dans le travail de pionnier qui consiste à « relancer le mouvement des femmes dans la région de la SADC » est en cours. Le dynamisme des mouvements féminins est un important catalyseur pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, y compris la création d'emplois pour les femmes. L'initiative, conçue en juin 2005, comprenait une série d'activités débouchant sur la définition conceptuelle des causes et des effets du dynamisme du mouvement féminin au cours d'une période donnée. Elle a été reconnue et soutenue par d'importantes militantes féministes et d'autres parties prenantes dans la sous-région. Une table ronde, convoquée à la fin du mois de mars a examiné le cadre conceptuel présenté et posé des questions à son sujet. Elle a conçu un programme réalisable et complet pour redonner un nouveau souffle au mouvement féminin dans la région de la SADC.

110. La terre étant un important moyen de production pour la plupart des femmes d'Afrique australe, le Bureau sous-régional a lancé un processus visant à faciliter l'accès des femmes à la terre dans le cadre d'une approche d'intégration régionale. Le partenariat avec le *Center for Land, Economy and the Rights of Women (CLEAR)* (Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes) en Afrique orientale a permis d'aborder les différentes préoccupations des femmes. La *Platform for Women and Water Rights for Southern Africa* (Groupe pour les femmes et le droit à l'eau) a établi des liens, sur le plan opérationnel, avec le *Center for Land, Economy and the Rights of Women (CLEAR)* (Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes en Afrique orientale).

111. En ce qui concerne la création d'emplois, le partenariat avec l'OIT pour trouver des solutions à la question de la création d'emplois et faciliter le débat lors de la douzième réunion du comité intergouvernemental d'experts a contribué à améliorer les méthodes et les mesures recommandées pour accroître la productivité et accélérer la création d'emplois décents. Les deux institutions espèrent s'appuyer sur ce partenariat et étudier déjà les moyens de renforcer leur collaboration en vue de mettre en œuvre les recommandations émanant du CIE.

Planification et gestion du développement

112. L'objectif de ce sous-programme, exécuté par l'Institut africain de développement économique

et de planification (IDEP), est de renforcer par la formation les capacités nationales en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement, ainsi qu'en matière de gestion économique. Pour ce faire, pendant la période examinée, l'IDEP a contribué au renforcement des capacités techniques et analytiques des experts du secteur public et privé des États membres qui assurent les fonctions essentielles de planification et de gestion stratégique de l'économie par des activités de formation, des séminaires, des ateliers et des conférences, par l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque et la documentation, par la création de réseaux et par des travaux de recherche sur les politiques.

113. Au cours de la période examinée, au total 105 experts, des cadres moyens et supérieurs des organisations régionales africaines ainsi que du secteur public et privé des États membres ont été formés dans les domaines suivants: politique économique et gestion; intégration économique régionale en Afrique, économétrie appliquée à la formulation de la politique économique, gestion de la dette et politiques agricoles. Ces cours ont été organisés en collaboration avec plusieurs institutions régionales, continentales et internationales, y compris l'Union africaine (UA), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et le Gouvernement néerlandais. L'Institut a assuré pendant la période examinée quatre (4) cours de courte durée. Un nombre exceptionnellement élevé de stagiaires ont participé à ces cours, toutes les régions du continent y ont été représentés, et le pourcentage de femmes a été élevé pour les cours de courte durée (43 %).

114. Le programme de maîtrise en politique économique et gestion a réuni 14 étudiants et 22 mémoires, couvrant différents domaines socioéconomiques, y ont été présentés et approuvés. Ces mémoires ont porté sur la lutte contre la pauvreté, la politique budgétaire, l'ajustement budgétaire, le secteur informel, la croissance économique, les sources de croissance, la libéralisation financière, l'investissement privé, le commerce extérieur, l'énergie et l'inflation. Quarante séminaires ont été organisés à l'IDEP pour les étudiants de deuxième année de maîtrise afin de recueillir plus de données, qui amélioreraient la qualité de leurs travaux de recherche. L'Institut a accueilli sept stagiaires dans le cadre de son programme général de stage. En outre, dans le cadre de sa collaboration avec d'autres établissements universitaires, l'IDEP a accueilli deux économistes de renom en tant que professeurs invités- Monsieur Mike I. OBADAN, professeur à l'Université de Bénin (Nigéria), ancien Directeur général du Centre national de gestion économique

et d'administration (NCEMA), à Ibadan (Nigéria) et Monsieur Francis KERN, professeur à l'Université de Strasbourg (France). Ces deux professeurs invités ont participé activement à toutes les activités de formation et de recherche de l'Institut et dispensé des cours pour le programme de maîtrise.

115. Au cours de la période examinée, les membres de l'IDEP ont effectué six études qui ont été présentées à diverses conférences internationales; les étudiants ont publié 44 mémoires et études de troisième cycle. Quatre conférences/ateliers ont été organisés, un atelier sur la méthodologie concernant les *Incidences de l'enseignement supérieur*, une initiative conjointe de l'IDEP et de l'AUA, une conférence sur *la Croissance et le développement de l'Afrique* tenue au Caire en collaboration avec l'Institut égyptien de planification nationale, une conférence sur le *NEPAD et l'avenir de la politique économique en Afrique*, ainsi qu'un programme de formation sur la gestion de la dette à l'intention de fonctionnaires de la République démocratique du Congo (RDC). Ces activités ont permis de renforcer la collaboration entre l'IDEP et les autres divisions de la CEA ainsi que des institutions telles que l'AUA et le CRDI.

116. En ce qui concerne l'acquisition d'ouvrages et la documentation pour la bibliothèque, le nombre d'ouvrages de la bibliothèque a augmenté, passant à 1644 ouvrages durant la période couverte par le rapport. L'IDEP a reçu 722 nouveaux livres, soit 53 livres de plus que pendant la période précédente. En outre, 30 nouvelles publications périodiques ont été ajoutées à la liste au cours de la même période et 140 numéros ont été reçus. Les CD-ROM étaient au nombre de 30 et environ 300 publications périodiques et 600 documents ont été acquis à la suite de dons et de programme d'échanges. Au cours de la période examinée, deux numéros de *IDEP e-Newsletter* ont été publiés et distribués partout dans le monde.

117. Comme le montre le retour d'information positif reçu des stagiaires et des institutions de parrainage, les activités menées par l'IDEP au cours de l'année écoulée ont contribué à renforcer les capacités dont disposent les pays africains pour formuler et adopter des politiques et des programmes économiques rationnels.

Coopération technique

118. Les activités de coopération technique complètent les activités ordinaires de la Commission, encouragent le développement économique et social et facilitent la coopération et l'intégration régionales en renforçant les capacités nationales. Elles sont classées

sous les rubriques ci-après en fonction de leur source de financement:

- a) Programme ordinaire de coopération technique;
- b) Compte pour le développement.

119. Afin de renforcer l'exécution des activités de coopération technique et de mieux répondre aux demandes des États membres, la CEA est en train d'élaborer une nouvelle stratégie qui permettra de faire face avec plus de souplesse et d'efficacité à nombre de problèmes nouveaux dans la région et de prendre des mesures visant à améliorer la programmation, la surveillance et l'évaluation des résultats de ces activités ainsi que la communication d'informations à leur sujet dans le cadre du processus de réforme en cours à l'ONU. On s'efforcera également d'améliorer la coopération programmatique avec les partenaires afin que l'assistance technique fournie produise davantage d'effet.

Programme ordinaire de coopération technique

120. Le Programme ordinaire de coopération technique, financé par le budget ordinaire de l'ONU, joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités de base de la CEA décrites dans la section précédente du présent rapport. Ce programme, qui consiste à fournir sur demande des services consultatifs régionaux, à organiser des ateliers de formation et des séminaires, à offrir des bourses et à exécuter des projets sur le terrain, vise à doter les États membres de la CEA et leurs institutions des capacités voulues pour faire face à des problèmes politiques et techniques précis dans différents secteurs en mettant particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD et d'autres priorités régionales.

121. Dans le cadre de ses efforts visant à encourager les changements d'orientation et à renforcer les capacités institutionnelles, la CEA a organisé 20 ateliers et séminaires auxquels ont participé plus de 500 personnes et a fourni des services consultatifs à 22 pays sur les normes internationalement reconnues et les meilleures pratiques dans un certain nombre de secteurs au cours de la période à l'examen. Ces activités ont contribué à renforcer les capacités des États membres en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques et de suivi des programmes, notamment dans les domaines suivants : politique sociale, réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; développement de capacités statistiques pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement; gestion intégrée des ressources en eau et développement durable ; maîtrise des technologies de l'information et de la communi-

cation pour les besoins du développement; intégration et commerce régionaux, en particulier dans le contexte des questions dont s'occupe l'OMC; prise en compte de la problématique hommes/femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.

122. Au cours de la période à l'examen, les activités du programme ordinaire de coopération technique dans les domaines de la politique sociale et de la réduction de la pauvreté ont visé à renforcer les capacités des États membres de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes favorables aux pauvres et respectueux de l'égalité entre les sexes qui soient compatibles avec les OMD et les priorités du NEPAD, l'accent étant mis en particulier sur les points essentiels pour bien concevoir et mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, des missions de conseil technique ont été effectuées au Mozambique, au Ghana, en Éthiopie et au Libéria, et des contributions ont été apportées à un atelier sur la mesure et la surveillance de la pauvreté au Kenya. Ces pays ont commencé à mettre en place d'ambitieuses politiques et stratégies de réduction de la pauvreté qui, grâce aux activités du programme, tiennent compte des questions sociales et des OMD.

123. Pour pouvoir fournir aux États membres les quantités croissantes de données solides, fiables et détaillées que ceux-ci demandent, on s'est employé très activement au cours de la période à l'examen à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, qui servira de document de référence à tous les pays africains et à leurs partenaires de développement pour la formulation et l'application des stratégies nationales de développement de la statistique. Tous les pays africains doivent adopter de telles stratégies en 2006 et commencer à les mettre en œuvre d'ici 2007. Dans ce contexte, la CEA a fourni une assistance technique à plusieurs bureaux statistiques nationaux, centres de formation statistique et communautés économiques régionales (CER) pour les aider à élaborer leurs plans stratégiques de développement statistique. Le Burundi, le Cameroun, les Comores, le Congo, la R D du Congo, le Gabon, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo ont notamment bénéficié de cette assistance. En outre, un atelier de formation collective à l'organisation et à la gestion des systèmes statistiques a été organisé en février 2006 à l'intention d'étudiants du Centre régional de formation statistique de Dakar (ENEA-DSD). Grâce à ces activités, le nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement de la statistique a augmenté et les capacités de présenter des comptes nationaux comparables ont été renforcées.

124. Afin de contribuer au développement durable de l'Afrique et de répondre aux besoins de près de 300 millions d'Africains qui n'ont pas accès à une eau saine, la CEA continue d'aider les États membres, les organisations de bassins fluviaux et les CER à élaborer des stratégies et des plans intégrés de gestion de l'eau privilégiant l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement domestiques et les mécanismes de financement novateurs. Elle donne également des conseils aux pays pour l'élaboration de traités et de protocoles concernant les ressources en eau partagées qui traitent de questions telles que la qualité et l'utilisation de l'eau, la production d'hydroélectricité, la gestion des inondations et le règlement des conflits. La publication et le lancement de l'édition finale du rapport africain sur la mise en valeur des ressources en eau, qui permettra de déterminer dans quelle mesure les objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et d'autres objectifs des OMD et du NEPAD se rapportant à l'eau ont été atteints, constitue une réalisation marquante de la période à l'examen. Ce document, qui a été établi sur la base de 25 rapports nationaux et de 2 rapports sous-régionaux, a été lancé lors du quatrième Forum mondial de l'eau tenu à Mexico en mars 2006. Le Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique est également devenu opérationnel au cours de la période à l'examen.

125. Les États membres et les organisations de bassins fluviaux ont bénéficié de services consultatifs qui les ont aidés à renforcer leurs capacités d'élaborer efficacement des politiques et des programmes et notamment d'assurer la gestion et l'utilisation équitables des ressources en eau partagées qu'exige le développement durable. À cet égard, la CEA a organisé, en octobre 2005 au Caire, un atelier au cours duquel les participants, venus de sept pays de la sous-région Afrique du Nord (Égypte, Soudan, Tunisie, Libye, Algérie, Maroc et Mauritanie), ont eu des échanges de vues et fait des recommandations sur des questions intersectorielles concernant les ressources en eau telles que les autorisations de prélèvement dans les cours d'eau transfrontaliers, la gestion des nappes aquifères transfrontalières, la variabilité des précipitations dans la sous-région, le commerce d'eau virtuelle, la réutilisation des eaux usées, l'analyse coûts-avantages des projets de mise en valeur des ressources en eau, les transferts d'eau à l'intérieur des bassins hydrographiques, l'économie de l'eau, la gestion de la demande, la durabilité et l'exploitation des eaux souterraines. Dans le même ordre d'idée, la CEA a également aidé la Commission du bassin du lac Tchad à analyser les projets inscrits à son plan directeur pour le développement et la gestion écologiquement rationnelle du bassin du lac Tchad, qui a été présenté à la conférence des donateurs à Abuja en 2005.

126. Les activités du programme ordinaire de coopération technique visant à mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement ont continué à avoir pour objectif de renforcer les capacités de formuler et de mettre en œuvre les plans et stratégies de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, l'accent étant mis en particulier sur l'application des TIC dans des secteurs sociaux et économiques vitaux tels que la santé, l'éducation, la gouvernance et l'agriculture. Des services ont été fournis à plusieurs États membres dans ce domaine. Pour compléter les activités menées au niveau national, une assistance a également été fournie à un certain nombre de CER (COMESA, CAE, CEDEAO, SADC et UMOA) pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans régionaux d'information et de communication définissant des stratégies concernant les orientations, les infrastructures, les contenus et les applications au niveau sous-régional, y compris l'harmonisation des cadres nationaux et sous-régionaux d'orientation et de réglementation.

127. Les autres activités de renforcement des capacités menées dans le domaine des TIC appliquées au développement ont notamment consisté à organiser des ateliers et des séminaires sur les questions suivantes: développement et utilisation de logiciels libres, cybergouvernement, cyberstratégies; et renforcement des capacités de recherche-développement des universités africaines, grâce à l'initiative VarsityNet appuyée par la Fondation Ford. En outre, le secrétariat de la CEA a organisé un large éventail d'activités visant à préparer les États membres pour la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à Tunis en novembre 2005 ou a participé à de telles activités.

128. S'agissant de l'amélioration de la condition féminine, les services consultatifs fournis l'ont été principalement dans deux grands domaines – la promotion des droits humains et juridiques des femmes et le renforcement de leur autonomie économique. En ce qui concerne le premier domaine, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers nationaux et régionaux pour aider les États membres, les OIG et les ONG à mettre en application leurs plans nationaux de promotion du statut juridique de la femme et à mieux faire connaître les instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces ateliers ont contribué à renforcer les capacités nationales de surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

129. Afin d'accroître la capacité des décideurs de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux et de réduire les inégalités entre les sexes, le conseiller régional pour la promotion de l'autonomie économique des femmes a organisé une série d'ateliers de formation et élaboré un manuel de formation nationale sur cette question au cours de la période à l'examen. Une assistance en la matière a été fournie à leur demande aux Gouvernements sud-africain, namibien et seychellois. Ces activités ont permis aux décideurs et aux responsables de la planification du développement de mieux prendre conscience du fait que l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris les OMD, sont liés et, par conséquent, de renforcer la capacité des États membres de prendre en compte la problématique hommes-femmes, ce qui est essentiel pour planifier et faire avancer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et constitue par ailleurs un aspect important des OMD.

130. S'agissant de la promotion du commerce et de l'intégration régionale, les services consultatifs fournis ont porté principalement sur les points suivants: analyse de l'impact qu'auront sur la libéralisation du commerce, les accords de partenariat économique actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et des pays africains; effets de la politique agricole commune (subventions) et des règlements sanitaires de l'UE sur le commerce agricole des pays africains; et incidences des accords de partenariat économique sur l'intégration économique. Les activités du programme ordinaire de coopération technique dans le domaine commercial ont également contribué à renforcer les capacités de négociation commerciale des décideurs et des négociateurs nationaux, en les aidant à comprendre les nouvelles questions importantes pour l'Afrique qui se posent dans le contexte des accords de l'OMC et d'autres initiatives commerciales multilatérales. On a également aidé trois CER (COMESA, CAE et IGAD) à élaborer leurs plans stratégiques visant à renforcer l'intégration économique et le développement et à mieux faire comprendre les incidences des accords de partenariat économique sur leur processus d'intégration régionale.

Compte pour le développement

131. Le Compte pour le développement constitue un deuxième guichet pour le financement des activités de coopération technique de la CEA. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en est l'administrateur et l'Assemblée générale fixe les grandes orientations qui en régissent l'utilisation. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés

par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour la tranche considérée.

132. La CEA n'a cessé d'accroître sa participation aux projets financés par le Compte pour le développement. Au cours de la période à l'examen, elle a élaboré et soumis pour approbation deux projets - *Renforcement de la capacité des systèmes statistiques africains de produire des données ventilées par sexe à l'appui des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et modernisation de l'agriculture et transformation rurale durables*. Ces deux projets ont été approuvés au titre de la cinquième tranche en vue d'être exécutés au cours du cycle de programme 2006-2007.

133. Le premier projet est destiné à aider les gouvernements africains à élaborer de meilleures politiques en faveur des femmes, à mieux cibler les programmes, y compris les programmes de dépenses publiques, et à mieux suivre les progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il sera exécuté en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le second projet s'inscrit dans le cadre des efforts de la CEA visant à renforcer la capacité des États membres de concevoir des mesures de modernisation agricole et de transformation rurale durables (initiative SMART) pour aider l'Afrique à s'acheminer vers l'autosuffisance alimentaire, faire reculer la faim et éradiquer la pauvreté. L'initiative SMART comprend quatre volets (technologie, infrastructure, institutions et politiques). Le projet sera exécuté en collaboration avec la CESAP, la CEPALC et la CESA0.

134. Au cours de la période considérée, la CEA a également participé à trois projets en cours financés par le Compte pour le développement qui visent à répondre aux besoins dans des domaines vitaux et qui ont pour objet le renforcement des capacités en vue de l'expansion des marchés des capitaux en Afrique, la mise en commun des connaissances pour faciliter le processus de réduction de la pauvreté et la mise en réseau et le partage des connaissances dans un cadre de partenariat Sud-Sud. L'état d'avancement de ces projets est présenté succinctement ci-après :

135. *Projet sur le renforcement des capacités en vue de l'expansion des marchés des capitaux en Afrique*. Le principal objectif de ce projet, financé au titre de la troisième tranche, est de promouvoir le développement des marchés des capitaux aux niveaux national et régional en Afrique, et notamment d'aider à renforcer les capacités des États membres à adopter des politiques et à mettre en place le cadre réglementaire

et les institutions nécessaires à une expansion durable de ces marchés. Grâce à des ateliers nationaux de formation organisés dans le cadre du projet, des responsables boursiers et des décideurs de plusieurs pays ont pu acquérir des compétences supplémentaires qui leur permettront de développer les bourses nationales et de mobiliser des ressources pour lutter contre la pauvreté. La conception du projet a été modifiée en 2005 et un manuel de formation aux marchés boursiers a déjà été achevé dans le cadre des activités ainsi redéfinies. Un atelier de formation à l'intention des professionnels boursiers d'Afrique de l'Ouest anglophone a également eu lieu à Abuja en décembre 2005. Vingt-un stagiaires de cinq pays (Nigéria, Ghana, Gambie, Sierra Leone et Libéria) y ont participé. Un atelier similaire à l'intention des professionnels boursiers des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale est prévu pour le milieu de l'année 2006. Un forum régional sur le développement des marchés des capitaux constituera le point d'orgue du projet.

136. *Projet visant à promouvoir la mise en commun des connaissances pour faciliter le processus de réduction de la pauvreté en Afrique*. Ce projet a pour objet de compléter, par l'apprentissage mutuel et des contacts virtuels et interactifs entre les équipes de pays travaillant sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les activités du Groupe de réflexion africain sur les DSRP créé sur l'initiative de la CEA. Le projet fera valoir le point de vue africain pour faire en sorte que les DSRP répondent aux besoins de l'Afrique. Comme le groupe de réflexion, le projet mettra l'accent sur les actions envisagées par les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté, les questions de financement que soulèvent ces stratégies, l'ampleur du processus d'appropriation et de participation et la nature et les caractéristiques de l'appui des partenaires. Le Groupe de réflexion continuera à se réunir périodiquement, mais le projet constituera pour les équipes de pays chargées des SRP un mécanisme qui leur permettra de se consulter en permanence par voie électronique au sujet des questions intéressant les SRP et les OMD.

137. Les activités préparatoires étant achevées, les discussions par voie électronique commenceront cette année en vue d'établir des liens solides entre les équipes de pays chargées des SRP et les institutions et réseaux nationaux et régionaux de recherche des liens solides permettant d'entreprendre des recherches sur la réduction de la pauvreté qui soient davantage déterminées par la demande. Les sujets traités dans le cadre de ces discussions seront notamment les suivants : appropriation, engagement politique et responsabilisation; croissance, réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; capacités nécessaires pour réaliser les

OMD; et la nouvelle architecture de l'aide : incidences pour l'Afrique. On a recensé 75 personnes dans 20 pays qui devraient participer aux discussions électroniques. Celles-ci seront ouvertes uniquement aux personnes intervenant directement dans les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et dans la mise en œuvre des OMD.

138. *Projet relatif à la mise en réseau et au partage des connaissances dans un cadre de partenariat Sud-Sud.* Ce projet, qui n'a pas encore commencé, sera exécuté en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a pour objectif de renforcer les processus décisionnels ainsi que leur contenu et leurs résultats en Afrique, en remédiant au manque d'information et de connaissances des décideurs au moyen de recherches entreprises en fonction de la demande par les organisations africaines compétentes et d'études de cas sur les meilleures pratiques observées dans le secteur de la recherche et la sphère décisionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes. Grâce au projet, un certain nombre d'organismes de recherche, d'instituts politiques, d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé en Afrique pourront partager leurs informations et leurs connaissances avec leurs homologues d'Amérique latine et des Caraïbes et réaliser des recherches visant à résoudre des problèmes essentiels en matière de développement, afin de permettre aux décideurs de se prononcer en toute connaissance de cause. Les domaines thématiques fondamentaux sur lesquels on fera porter les efforts de renforcement des capacités sont les suivants: gestion macroéconomique et croissance; commerce et intégration régionale; emploi et pauvreté; et amélioration des services d'infrastructure.

Autres programmes

Appui du système des Nations Unies au NEPAD

139. Alors que la mise en œuvre du NEPAD s'accélère, le système des Nations Unies est devenu l'un des principaux piliers de l'appui international apporté à cette initiative. La nature et la portée de son appui se sont élargies au cours de l'année écoulée: il couvre diverses activités, notamment l'assistance technique au développement institutionnel, le renforcement des capacités, l'élaboration de projets, la mobilisation de ressources et le plaidoyer. La réunion régionale de consultation des institutions spécialisées des Nations Unies travaillant en Afrique, organisée par la CEA, est le mécanisme d'appui au niveau régional. Elle a défini sept modules thématiques, autour desquels s'organise l'appui des Nations Unies au NEPAD. Ces modules,

correspondent en gros aux priorités et aux stratégies du NEPAD: développement de l'infrastructure, gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida); science et technologie; et enfin communication, plaidoyer et sensibilisation.

140. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, situé au Siège de l'ONU, a lancé de nombreuses activités de partage d'information pour permettre aux différentes parties prenantes de comprendre l'interdépendance complexe entre les différents aspects du NEPAD. Le Bureau est notamment parvenu à mieux faire comprendre le lien entre la paix et le développement en Afrique et à encourager un appui plus général du NEPAD au sein de la communauté mondiale, comme le montre le nombre très élevé de recommandations du rapport du Secrétaire général de 2005 sur le NEPAD, qui a été appuyé par les États Membres dans des résolutions de l'Assemblée générale. En outre, une série de séances d'information et de réunions formelles et informelles consacrées au rapport du Secrétaire général ont contribué à renforcer la compréhension internationale et l'appui aux objectifs du NEPAD et à établir un consensus sur les principales mesures nécessaires pour appuyer le développement de l'Afrique dans des domaines tels que l'allègement de la dette pour les pays les moins avancés, la suppression des subventions agricoles et l'ouverture des marchés aux exportations africaines. De même, en tenant à jour un site Web bien documenté et actualisé, le Bureau s'efforce d'informer une large communauté, qui ne participe pas nécessairement à des dispositifs intergouvernementaux ou nationaux, des principaux aspects et faits nouveaux concernant le NEPAD.

141. Une enquête récente consacrée aux deux sites Web les plus importants qui reprennent des éléments d'*Afrique Renouveau* (anciennement *Afrique Relance*) publiés par le Département de l'information, à savoir <Afrik.com> (qui reçoit plus de 700 000 visites chaque mois et est reproduit dans 20 quotidiens francophones) et <allAfrica.com> (dont les pages en novembre 2005, avaient été consultées 14,5 millions fois), considère qu'*Afrique Renouveau* est une source exceptionnelle d'informations qu'il serait difficile d'obtenir ailleurs. Comme ses articles sont moins éphémères que ceux d'autres sources, ils peuvent être affichés pendant plus longtemps, ce qui les rend accessibles à un plus grand nombre de gens, notamment les décideurs, les établissements d'enseignement, les médias et les militants.

142. Au plan régional, l'action commune des Nations Unies définie par le biais de consultations régionales vise à améliorer la cohérence, la coordination et la coopération entre les institutions spécialisées, grâce à davantage d'activités et de programmes menés en commun. En application de son mandat de coordination des activités des Nations Unies au niveau régional en Afrique, la CEA a déjà organisé des consultations annuelles à six reprises et obtenu des progrès considérables dans l'établissement d'un programme de travail et de mécanismes de collaboration articulés autour de sept modules thématiques définis à cette fin. Une évaluation effectuée l'année dernière montre que des progrès significatifs ont été réalisés pour les sept modules, qu'il s'agisse de déterminer des domaines d'intérêt commun, d'établir des plans d'action, de mobiliser des ressources, de travailler avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et avec le secrétariat du NEPAD et de mettre effectivement en œuvre des projets et des activités.

143. Malgré les progrès réalisés, le système des Nations Unies fait face à différents problèmes et obstacles en ce qui concerne l'appui au NEPAD au niveau régional. Premièrement, il ne pourra accroître son engagement financier en faveur des programmes du NEPAD que si les institutions spécialisées reçoivent des ressources supplémentaires à cette fin. En outre, et ce problème est étroitement lié au précédent, alors que les organisations du système des Nations Unies collaborent actuellement dans de nombreux domaines, le manque de ressources financières additionnelles les prive de la portée et de la flexibilité nécessaires pour entreprendre d'autres activités communes. Troisièmement, pour continuer à progresser, les entités du système devraient approfondir leur collaboration en vue d'une plus grande cohérence opérationnelle dans leurs différents programmes à l'appui du NEPAD, en utilisant les dispositifs de coordination existants au niveau régional.

144. En plus des activités collectives entreprises par les entités des Nations Unies à l'appui du NEPAD, des organisations ont offert une assistance à titre individuel pour faire avancer les travaux des différents modules thématiques. Par exemple, la CEA soutient activement la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Elle a contribué à la mise au point de certains codes et normes du Mécanisme, fourni au secrétariat du Mécanisme des données relatives à l'économie et à la gouvernance dans les pays concer-

nés et participé à des missions d'appui envoyées par le secrétariat du Mécanisme dans neuf pays - Ghana, Rwanda, Maurice, Kenya, Ouganda, Nigéria, Algérie, Afrique du Sud et Bénin. En plus de ces missions d'examen dans les pays, la CEA a également facilité le processus du Mécanisme en analysant des documents (rapports d'auto-évaluation des pays, programmes d'action nationaux) et en participant à l'établissement de documents (profils de pays, documents de référence, documents de synthèse et rapport final). La CEA collabore aussi étroitement avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres partenaires, en particulier la BAFD et les communautés économiques régionales, à l'appui du développement de l'infrastructure du NEPAD.

145. L'exploitation des technologies de l'information pour le développement de l'Afrique est un autre domaine dans lequel la Commission a réalisé des progrès remarquables. Centrées sur l'Initiative «Société de l'information en Afrique», la plupart des activités de la CEA sont étayées par les recommandations et les décisions de la section du Plan d'action à court terme du NEPAD relative au programme visant à améliorer la participation de l'Afrique aux forums mondiaux et à la prise de décisions sur les TIC et par le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. L'appui de la CEA dans ce domaine couvre des activités de formation en groupes, des ateliers et des séminaires de renforcement des capacités, l'organisation et la facilitation de différentes réunions du module des Nations Unies sur les TIC, l'appui aux CER pour développer des cyberstratégies sous-régionales et des stratégies d'administration en ligne, etc.

146. La CEA a apporté un appui au NEPAD de différentes autres façons. En réponse à l'accent mis sur les partenariats, la Commission a poursuivi ses activités avec le secrétariat de l'OCDE pour la mise au point d'un cadre de responsabilité mutuelle et de cohérence des politiques, qui constituera la base d'une nouvelle relation entre les pays africains et leurs partenaires de développement. Les retombées de cet effort devraient améliorer l'efficacité de l'aide.

147. Par ailleurs, la CEA facilite la réalisation des priorités du NEPAD, qui sont pour la plupart au cœur de son mandat, grâce à des activités analytiques et à une assistance technique dans différents domaines, également conformes aux objectifs du NEPAD et aux OMD.

CHAPITRE III

Réunions des organes subsidiaires, y compris les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA

148. Le présent chapitre contient un résumé des conclusions des organes directeurs et des organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis la dernière session de la Commission en mai 2005.

149. Le dispositif intergouvernemental de la Commission se compose des organes ci-après:

Organes qui s'occupent de questions générales de développement

- i) *Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique*: la Conférence se réunit chaque année, conformément à la décision prise à sa trente-quatrième session, tenue à Alger (Algérie) en mai 2001. Un comité d'experts se réunit avant la Conférence et lui fournit un appui technique.
- ii) *Comités intergouvernementaux d'experts*: les comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA se réunissent chaque année et font rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité d'experts de la Conférence.

Organes subsidiaires/sectoriels

Il s'agit des organes ci-après:

- (i) Comité de la coopération et de l'intégration régionales;
- (ii) Comité «Femmes et développement»;
- (iii) Comité de l'information pour le développement;
- (iv) Comité du développement humain et de la société civile;
- (v) Comité du développement durable;
- (vi) Comité de l'industrie et du secteur privé.

150. Ces organes sectoriels se réunissent en session ordinaire tous les deux ans, à l'exception du Comité

de l'industrie et du secteur privé. Depuis la dernière session de la Commission en mai 2005, plusieurs réunions des comités intergouvernementaux d'experts et des organes subsidiaires ont eu lieu ; on trouvera ci-après un résumé des discussions tenues et des décisions prises, ainsi que des résolutions et principales recommandations adoptées lors de ces réunions.

Vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

151. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale s'est tenue les 20 et 21 mars 2006 à Yaoundé. Le Comité a examiné le développement économique et social en Afrique centrale, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'investissement privé, les liens entre les politiques de réduction de la pauvreté et l'intégration de la problématique hommes-femmes, ainsi que l'harmonisation des programmes et des activités d'intégration dans la sous-région. Le Comité a également examiné deux rapports émanant du siège de la CEA, portant respectivement sur la rationalisation des communautés économiques régionales et sur l'appui du système des Nations Unies à l'exécution du NEPAD.

152. S'agissant des initiatives de réduction de la pauvreté dans la sous-région, le Comité a souligné que les OMD devaient être le point d'ancrage des politiques et des stratégies. La nécessité de mettre au point un cadre sous-régional pour élaborer les stratégies de réduction de la pauvreté a ainsi fait l'objet d'un consensus. Cela permettrait une meilleure harmonisation des politiques et une plus grande cohérence des programmes. Les stratégies sous-régionales de réduction de la pauvreté devraient insister sur l'augmentation de l'investissement public et privé dans les secteurs créateurs d'emplois, sur la bonne gouvernance politique et économique associée à une redistribution équitable des

revenus, sur l'intégration de l'équité entre les sexes et sur une plus grande utilisation de techniques à fort coefficient de main-d'œuvre. Le Comité a demandé que soit créé un régime sous-régional de garantie des investissements pour dynamiser la mobilisation des ressources et la création d'emplois dans la sous-région. Dans un souci de mieux comprendre l'ampleur et la dynamique de la pauvreté dans la sous-région, le Comité a par ailleurs demandé aux États membres de créer des bases de données fiables sur la pauvreté, afin d'orienter la prise de décisions.

153. Eu égard à l'engagement renouvelé par les Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à son Sommet de mars 2006 à Bata (Guinée équatoriale), le Comité a demandé au Bureau sous-régional en Afrique centrale d'aider les États membres de l'Union, s'ils le demandent, à élaborer et à appliquer des instruments de réforme institutionnelle et structurelle, afin de poursuivre les efforts d'intégration dans la sous-région. Le Comité a par ailleurs demandé l'assistance du Bureau sous-régional pour renforcer les capacités des administrations nationales en matière de gestion des mécanismes et des instruments de coopération régionale, en particulier dans le contexte de l'accélération de la mise en oeuvre de la zone de libre-échange de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Dans le cadre de l'application du mémorandum d'accord tripartite signé par la CEA, la CEMAC et la CEAAC, le Comité a encouragé le Bureau sous-régional en Afrique centrale à appuyer les initiatives sous-régionales de tous les États membres mentionnés dans le rapport annuel CEA/CEMAC sur les économies d'Afrique centrale.

Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

154. La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a eu lieu à Kigali du 14 au 18 mars 2005 sur le thème «*Accélérer la réduction de la pauvreté et créer de meilleures conditions socioéconomiques en Afrique de l'Est*». Le Comité a examiné les conditions socioéconomiques dans la sous-région, notamment les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'emploi des jeunes. Il a également examiné des questions intersectorielles comme la parité hommes-femmes, le VIH/sida, les conclusions des conférences internationales sur la situation dans la région des Grands Lacs et les liens entre les divers programmes de coopération pour le développement dans la sous-région.

155. S'agissant des conditions socioéconomiques dans la sous-région, le Comité a recommandé d'harmoniser la définition, au plan macroéconomique, des stratégies de réduction de la pauvreté avec celle des OMD et de continuer d'élaborer ces stratégies en se fondant sur une approche participative et inclusive, intégrant toutes les couches de la population. Il s'est déclaré préoccupé par les conséquences négatives des conflits et des déplacements de populations qui en résultaient. Il a en outre recommandé que les questions relatives à la bonne gouvernance (politique) et à la prévention des conflits soient intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

156. En ce qui concerne le développement agricole et la sécurité alimentaire, le Comité a souligné qu'il fallait intégrer la science et les connaissances locales à la Révolution verte africaine. La CEA a été invitée, à cet égard, à aider les États membres à acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour élaborer les plans d'action relatifs aux OMD qui permettront de développer des technologies existantes dans le domaine de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles. Elle a été invitée, également, à créer un cadre permettant de partager l'information et les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, les meilleures pratiques dans les services de vulgarisation et les technologies qui réduisent les pertes après récolte.

157. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, la principale recommandation du Comité a été que la CEA devrait convoquer officiellement un groupe de travail sur l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté en marge de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

158. La vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat du 4 au 6 avril 2006. Le Comité a examiné les conditions économiques et sociales dans les pays de la sous-région, en plus des thèmes du commerce, de l'eau, de l'environnement et du développement durable.

159. Analysant les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord, le Comité a observé que, malgré l'impact négatif des conditions climatiques et de l'aug-

mentation des cours du pétrole sur certains pays de la sous-région, le taux de croissance économique s'était maintenu à 5%. Tout en notant des taux de chômage plus élevés dans la sous-région, le Comité a également constaté que le commerce extérieur avaient crû plus rapidement que le commerce intrarégional. Pour relever certains de ces défis, le Comité a recommandé que les États membres créent des fonds nationaux de stabilisation afin d'atténuer les effets des chocs exogènes et les étendent au-delà du secteur de l'énergie pour inclure des produits stratégiques, qu'ils intègrent les aspects sociaux, y compris l'emploi dans les programmes économiques et l'évaluation annuelle des pays et qu'ils mettent en oeuvre des systèmes favorisant la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes.

160. Après avoir examiné les échanges et évalué le potentiel d'intégration régionale dans la sous-région, le Comité a réaffirmé l'importance du commerce comme instrument permettant d'améliorer la croissance économique et comme pilier de l'intégration régionale. Pour accélérer l'intégration régionale, il a recommandé de renforcer les capacités des universités et des centres de recherche en matière d'étude de l'intégration régionale et d'activer l'exécution d'un projet régional d'infrastructure reposant sur un partenariat public-privé dans le cadre du NEPAD. En outre, après avoir examiné le potentiel du commerce en ligne, le Comité a souligné que ce dernier offrait aux pays de la sous-région de réelles opportunités d'améliorer leur compétitivité et de lutter contre la pauvreté. Il a recommandé de promouvoir, au niveau national, l'utilisation des TIC dans les transactions commerciales, l'administration et les banques. Le Comité a décidé que les activités du secrétariat en 2006 seraient axées sur le commerce et il a recommandé l'organisation d'un forum régional sur ce thème. La question des migrations a également été abordée.

161. Le Comité a pris acte des activités effectuées par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'application de la Vision africaine de l'eau, 2005. Il a recommandé d'approfondir la coopération régionale pour traiter toutes les questions liées aux ressources en eau transfrontières, en plus de l'exécution d'un plan d'action régional sur l'eau et l'environnement afin de garantir une utilisation optimale des ressources.

Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

162. La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique

de l'Ouest a eu lieu du 27 au 29 mars 2006 à Lomé sur le thème «Cadre macroéconomique pour la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en Afrique de l'Ouest». Le Comité a examiné les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2005, et notamment les questions liées à la croissance, aux politiques de convergence macroéconomique et à une plus grande utilisation des technologies de l'information dans les activités de développement. Il a également examiné l'orientation future du programme de travail de la CEA et des bureaux sous-régionaux, compte tenu des réformes en cours et de l'évolution du NEPAD.

163. L'examen des conditions économiques et sociales et des résultats de la croissance a révélé que le cadre macroéconomique adopté par les pays avait contribué à stabiliser l'environnement macroéconomique et à stimuler la croissance. Toutefois, cette dernière n'était pas soutenue car la répartition sectorielle était principalement motivée par une faible absorption de main-d'œuvre et des secteurs de services largement dominés par les activités informelles. Qui plus est, il a été démontré que l'agriculture avait été reléguée au second plan et ne bénéficiait guère des avantages des stratégies économiques adoptées, ce qui avait entraîné une augmentation du chômage et du sous-emploi. Compte tenu de la situation, le Comité a recommandé que les mesures nécessaires soient prises pour transformer totalement l'agriculture et en faire un moteur de croissance et de création d'emplois. Il a par ailleurs invité les décideurs à formuler et à exécuter des stratégies de développement rural durable appropriées, étant donné que la majorité de la main-d'œuvre vit dans des zones rurales. Il a reconnu l'importance du secteur informel qui assurait la subsistance d'une majorité de la population, mais a recommandé que les mesures nécessaires soient prises pour le rendre rapidement plus productif et d'exploiter son potentiel de création d'emplois.

164. À l'issue d'un examen critique des résultats macroéconomiques, le Comité a noté que les politiques économiques, qui calquaient les programmes d'ajustement structurel, constituaient la base des stratégies de réduction de la pauvreté et des mécanismes de convergence en Afrique de l'Ouest. Il a également noté que ces politiques ne parvenaient pas à freiner la hausse du chômage, dont elles étaient les principales responsables. Le Comité a donc formulé des recommandations pour que les pays adoptent des stratégies macroéconomiques assorties de meilleures incitations fiscales et susceptibles de favoriser une génération d'emploi plus soutenue. Il a étudié différentes approches d'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest et les progrès accomplis dans l'application des cri-

tères de convergence macroéconomique en relation avec la création d'une zone monétaire unique dans la sous-région. Bien que certains pays aient progressé, le Comité a noté que les résultats généraux en matière de convergence étaient en deçà des attentes. Il a pris acte des progrès accomplis au cours des 10 dernières années dans la mise en oeuvre en Afrique de l'Ouest de l'Initiative «Société de l'information en Afrique», notamment des politiques et stratégies nationales relatives aux TIC. Il s'est déclaré préoccupé par la nécessité d'harmoniser les cadres réglementaires au niveau sous-régional.

165. Le Comité a pris acte de l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD ainsi que des réformes en cours à l'ONU, qui pourraient influencer les programmes et les modalités d'exécution. Tout en reconnaissant le bien-fondé des activités de la CEA, le Comité a recommandé que ses plans stratégiques à moyen et long termes soient conçus en collaboration étroite avec les CER et le secrétariat commun BAFD/CEA.

Douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

166. La douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue du 10 au 12 avril 2006 à Manzini (Swaziland), sur le thème: «Création d'emplois pour la réduction de la pauvreté». Pour formuler des stratégies régionales intégrées qui permettent effectivement de créer des emplois, afin de faire reculer la pauvreté Afrique australe, le Comité s'est référé à la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adoptée en 2004 par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

167. Le Comité a noté qu'il était important de mettre l'accent sur les questions thématiques intersectorielles pour garantir une approche multidimensionnelle et globale de la question de la création d'emplois pour réduire la pauvreté. L'harmonisation des politiques de création d'emplois devrait traiter des questions comme la pandémie du VIH/sida, la problématique hommes/femmes, la jeunesse, l'investissement intérieur et étranger, l'information et la gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, les programmes de création d'emplois devraient tenir compte des effets de la mondialisation.

168. Se fondant sur les initiatives nationales en cours et tenant compte de la diversité des défis à relever, le Comité a recommandé d'élaborer des stratégies glo-

bales et intégrées qui portent sur l'éducation et les compétences permettant de progresser professionnellement, répondent aux besoins du marché de l'emploi, améliorent l'accès aux ressources et aux marchés et instaurent un environnement propice à l'entreprise. Ces stratégies devraient avoir pour point d'ancrage des secteurs comme l'agriculture, étant donné ses effets d'entraînement en amont et en aval de la chaîne de valeur ajoutée et les industries manufacturières, les services, le tourisme, l'extraction minière et autres secteurs qui peuvent tirer la création d'emplois par l'offre et la demande. La formulation des politiques et stratégies régionales devrait obéir à un processus participatif ouvert à tous, afin que toutes les parties prenantes clefs, en particulier le secteur privé, les syndicats, les administrations centrales et locales, les collectivités rurales et la société civile en général se l'approprient.

169. En ce qui concerne la voie à suivre, le Comité a suggéré un certain nombre de mesures à prendre dans un délai de deux à cinq ans, à savoir notamment déterminer le degré de priorité des questions de développement à inclure dans le plan directeur, dresser un plan directeur intégré, global et complet de création d'emplois, conforme au NEPAD et créer une base de données et des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la création d'emplois. Le Comité a souligné l'importance de ratifier les accords régionaux et de s'engager à appliquer le plan directeur.

170. Le Comité a exhorté les gouvernements à se montrer créatifs et novateurs en instaurant un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises et à la transition du secteur informel au secteur formel. D'autre part, il a invité la CEA et le BIT, ainsi que des partenaires comme le PNUD, l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, les organismes bilatéraux, etc., à soutenir les efforts des États membres, de la SADC et du COMESA visant à concevoir et mettre en oeuvre un cadre régional pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et à recenser et diffuser les meilleurs modèles ou pratiques dans ce domaine.

Comité du développement durable

171. La quatrième réunion du Comité du développement durable (l'organe régional pour l'Afrique de la Commission du développement durable) s'est tenue du 24 au 28 octobre 2005 à Addis-Abeba, sur le thème «Gérer les ressources en terre aux fins du développement durable», dans le droit fil des questions théma-

tiques que la Commission du développement durable abordera à ses seizième et dix-septième sessions, qui seront axées sur l'agriculture, le développement rural, les ressources en terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Le thème tenait aussi compte des priorités de l'Afrique en matière de développement durable, telles qu'énoncées dans la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique, adoptée par le deuxième Sommet extraordinaire de l'Union africaine, et les programmes de l'Union africaine et du NEPAD, en particulier ceux relatifs au développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), à l'infrastructure et à l'environnement. Des représentants de 33 pays africains ainsi que du PNUE, de l'ONUDI, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Banque mondiale, de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union européenne ont participé à cette réunion, qui a également tenu lieu de réunion d'application au niveau régional, en prévision de la quatorzième session de la Commission du développement durable qui doit se tenir à New York en 2006.

172. Le Comité a examiné l'exécution du programme de travail de la CEA pour la période biennale 2004-2005, à la lumière des recommandations qu'il avait faites lors de sa troisième réunion. Il a aussi examiné la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur le développement durable et procédé à un échange de vues sur les problèmes que pose la gestion à long terme des ressources en terre en Afrique, ainsi que sur l'actualité scientifique et technologique intéressant le développement durable. Il a également examiné le programme de la CEA relatif à la promotion de la biotechnologie dans la région, ainsi que le *Rapport sur le développement durable en Afrique*.

173. En ce qui concerne le programme de travail de la Commission et la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion du Comité, celui-ci a recommandé que la CEA fournisse une assistance technique aux États membres, par l'intermédiaire de groupes interinstitutions comme ONU-Énergie/Afrique, pour exploiter le potentiel hydroélectrique considérable de la région. Il a aussi recommandé que la CEA collabore étroitement avec les États membres pour renforcer leurs capacités de mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et les recommandations d'autres conférences internationales, ainsi que pour désigner des coordonnateurs chargés d'assurer la continuité au niveau national. Il a également recommandé que la CEA aide les États membres à mettre au point des outils et des

indicateurs pour surveiller le développement durable. En ce qui concerne la gestion des ressources en terre, il a recommandé d'effectuer une analyse approfondie des coûts et avantages du recours à d'autres formes de droits fonciers avant d'entreprendre des réformes agraires.

174. Le Comité s'est dit préoccupé par le rôle des sociétés multinationales dans la gestion des ressources naturelles. Il a demandé à la CEA de réfléchir à la question et de recommander des mesures appropriées. Il a insisté sur la participation des parties prenantes à la gestion de ressources naturelles en vue d'un partage équitable des bénéfices. Il a également recommandé d'intensifier la recherche appliquée et souligné la nécessité de renforcer le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans les politiques globales de développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

175. Dans le cadre de la réunion d'application au niveau régional, le Comité a procédé à un examen général des progrès accomplis, mais a aussi recensé les perspectives qui s'offrent aux pays africains, les défis qu'ils doivent relever et les problèmes de mise en œuvre qu'ils rencontrent. Il a noté des progrès, mais a également souligné que certains pays africains n'étaient pas en mesure d'atteindre leurs objectifs de développement durable. Il a adopté une position africaine sur l'ensemble de questions que la Commission du développement durable examinera lors de sa quatorzième session, à savoir: l'énergie pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et le changement climatique. S'agissant de l'énergie pour le développement durable, il a noté qu'il fallait renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification, d'analyse et de modélisation de l'énergie pour étayer la prise de décisions. Il a souligné la nécessité d'adopter des politiques, des stratégies et des cadres juridiques et réglementaires qui englobent les zones rurales et offrent des incitations à l'investissement dans le secteur énergétique. Il a également préconisé l'intégration régionale des projets et programmes énergétiques et insisté sur le rôle central du Plan d'action énergétique du NEPAD et sur la participation des communautés économiques régionales à la mise en valeur de l'énergie.

176. En ce qui concerne le développement industriel, la position africaine invite les industriels à adopter plus largement des valeurs conformes aux responsabilités sociales et environnementales des entreprises, comme celles qui sont consacrées dans le Pacte mondial. Elle insiste également sur la nécessité de promouvoir des techniques de production moins polluantes dans la région. Pour ce qui est de la pollution atmos-

phérique, elle invite les pouvoirs publics et les industriels à jouer un rôle plus actif en prenant des mesures pour la réduire. Pour cela, il faut renforcer la collecte des données et les meilleures pratiques, ainsi que les capacités de recherche en Afrique. S'agissant du changement climatique, la position africaine insiste sur la nécessité de prévoir des mesures pour l'atténuer dans les politiques de développement et les DSRP. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès des pays africains aux fonds provenant des mécanismes de Kyoto, tout en adoptant, au niveau national, des mesures pour inciter le secteur privé à investir dans des programmes d'atténuation du changement climatique.

177. La position africaine réaffirme la volonté des pays africains de parvenir au développement durable par la mise en œuvre d'Action 21, de la Déclaration du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des recommandations d'autres conférences internationales. Elle réaffirme également que le NEPAD est le cadre de développement durable de l'Afrique et félicite les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement pour le rôle qu'ils jouent dans la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités en vue du développement durable. Le Comité a approuvé la position de la réunion d'application au niveau régional, qui sera présentée à la quatorzième session de la Commission du développement durable qui doit se tenir en mai à New York.

Le Comité «Femmes et développement»

178. La dixième réunion du Comité «Femmes et développement» s'est tenue les 13 et 14 octobre 2005 à Dakar sur l'invitation du Gouvernement sénégalais. Des représentants de 37 États membres africains, d'organisations intergouvernementales, d'organismes

des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales y ont participé.

179. Le Comité a examiné un rapport intitulé *Stratégie de suivi en vue de la mise en œuvre du document Résultats et perspectives*, qui a été adopté par la septième Conférence régionale africaine sur les femmes consacrée à l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 10). Il a également examiné les modalités de suivi des questions relatives à la problématique hommes/femmes dans les sous-régions. Il a examiné et approuvé le programme de travail et les priorités de la CEA concernant la promotion de l'égalité homme-femme pour la période biennale 2006-2007, ainsi que les modalités de sa participation à ce programme.

180. En ce qui concerne la *Stratégie de suivi en vue de la mise en œuvre du document Résultats et perspectives*, le Comité a salué les mesures de suivi recommandées après l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, ainsi que la décision de rester pragmatique et de continuer à mettre l'accent sur les priorités nationales de chaque pays. Il a souligné qu'il était important de faire prendre conscience aux décideurs, dans chaque pays, des responsabilités qui leur incombaient en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes/femmes au niveau des ministères pour promouvoir le développement durable. Il a approuvé les ateliers sous-régionaux prévus pour aider les États membres à définir et à rendre opérationnels leurs plans d'action pour l'application de la *Stratégie de mise en œuvre du document Résultats et perspectives*.

181. Le Comité s'est fermement engagé à appuyer les travaux du CAGED et il a exhorté la CEA à renforcer sa collaboration avec la Direction du genre de l'Union africaine.

CHAPITRE IV

Trente-neuvième session de la commission/conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

A. Participation

182. La trente-neuvième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Ouagadougou les 14 et 15 mai 2006. La réunion a été officiellement ouverte par M. Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso. Des allocutions ont été prononcées à l'ouverture de la session par le Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Présidente sortante du Bureau de la Commission, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement.

183. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

184. L'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAfD) et le secrétariat du NEPAD ont été également représentés à la réunion.

185. Les institutions spécialisées et organismes suivants ont été représentés : le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds monétaire international (FMI), les pays les moins développés (pays les moins avancés, pays en déve-

loppement sans littoral et petits États insulaires en développement), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau chargé des commission régionales à New York (ONU), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Union postale universelle (UPU), la Banque mondiale (BM), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

186. Des observateurs des États membres de l'Organisation des Nations Unies suivants ont également assisté à la réunion : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

187. Les banques centrales et institutions financières suivantes ont été également représentées : Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), African Export Import Bank (AEIB), Bank of Sierra Leone (BSL), Bank of Uganda (BU), Bank of Zambia (BZ), Banque centrale de Mauritanie (BCM), Banque centrale des Comores (BCC), Banque d'Algérie (BA), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque nationale du Rwanda (BNR), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Central Bank of Nigeria (CBN) et Central Bank of Swaziland (CBS).

188. Des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes ont assisté à la réunion : Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (COMESA), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

189. Des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont assisté à la réunion : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), Ghana Institute of Management and Public Administration (Institut ghanéen de gestion et d'administration publique), GIMPA, Institute for Democracy in South Africa (IDASA), Macroeconomic and Financial Management Institute (MEFMI), All Africa Conference of Churches (AACC), Conférence des églises de toute l'Afrique (CETA), All African Students Union (AASU), Commission pour l'Afrique (CA), Structured Credit International Corporation (SCIC), Transparency International (TI), Centre for Environmental Resources and Sustainable Ecosystems (Centre des ressources environnementales et des écosystèmes durables), (CERASE), Earth in Balance (EB), Initiative for Community Development (Initiative pour le développement des communautés), (ICD), Inter-African Committee (Comité interafricain), (IAC), LEAP Africa (LEAPA), National Youth Council (Conseil national de la jeunesse), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), Curry Limited Zambia (CL), Lagos State University (LASU), Shonga Steel Limited Zambia (SSL), Uganda Civil Society (UCS), Ouganda Consult House (UCH), Université de Kinshasa (UNIKIN), Nigerian Association of Chambers of Commerce, Industry, Mines and Agriculture (NACCIMA).

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

190. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.

3. Adoption du projet d'ordre du jour et du projet de programme de travail.
4. Examen du rapport et des principales recommandations de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.
5. Exposé et débat ministériel sur le thème de la Conférence : Relever le défi de l'emploi en Afrique.
7. Séance d'information sur la grippe aviaire.
8. Examen et adoption du projet de Déclaration ministérielle et des projets de résolution.
6. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

Élection du Bureau

191. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau, dont la composition est la suivante :

Président:	Burkina Faso
Premier Vice-Président:	République du Congo
Deuxième Vice-Président:	Libye
Troisième Vice-Président:	Burundi
Rapporteur:	Royaume du Swaziland

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

192. Dans son discours d'ouverture, le Président sortant de la Commission, Mme Ngozi Okonjo Iweala, Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria, a noté que l'année écoulée avait été très importante, en particulier, compte tenu du degré d'attention que la communauté internationale a accordé à l'Afrique. Elle a examiné certains faits encourageants et non négligeables survenus au niveau international au cours de l'année écoulée qui avaient des incidences directes sur le développement du continent, à savoir notamment l'engagement pris par le G-8 lors du Sommet de Gleneagles d'annuler la dette des 18 pays du monde les plus pauvres, dont 14 se trouvent en Afrique, la proposition de la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni, tendant à accroître sensiblement l'aide à l'Afrique, la réaffirmation par les dirigeants mondiaux, lors du Sommet extraordinaire

de l'Organisation des Nations Unies de 2005, de leur engagement à continuer à accorder une attention particulière aux besoins spéciaux de l'Afrique; et les nouvelles propositions tendant à augmenter l'aide à l'Afrique. Elle a noté que ce regain d'attention pour l'Afrique ne devait pas être considéré seulement comme une réponse de la communauté internationale à l'accroissement de la pauvreté en Afrique, mais également comme la reconnaissance par les partenaires de développement que l'Afrique, encore une fois, progresse dans bien des domaines, tant sur le plan économique que politique.

193. Madame Okonjo-Iweala a félicité M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, pour sa nomination et l'a assuré du soutien indéfectible du Nigéria. Elle a salué la clairvoyance qui lui a fait prendre des mesures tendant à repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses États membres. Elle a également félicité le nouveau Président de la Commission, Son Excellence Monsieur Seydou Bouda, Ministre de l'économie et du développement du Burkina Faso et a rendu hommage au Burkina Faso pour le rôle moteur qu'il joue depuis l'année dernière afin de placer la création d'emplois au cœur des réformes sociales et économiques en cours en Afrique.

194. Commentant les récents taux de croissance du continent, Madame la Ministre a fait remarquer que la croissance économique positive soutenue enregistrée dans de nombreux pays africains était le résultat de changements politiques positifs combinés à des améliorations de la gestion économique. Ces signes encourageants étaient également renforcés par une augmentation du nombre de pays disposant de pétrole et autres minéraux faisant l'objet d'échanges internationaux. Elle a cependant déploré le fait que la croissance positive observée dans la plupart des pays africains ne s'était pas accompagnée d'une création d'emplois et d'une réduction de la pauvreté de grande portée. Elle a donc invité les gouvernements africains à considérer la création d'emplois, véritables et décents, comme un problème économique, mais également social et politique, que le continent doit résoudre.

195. En conclusion, elle a rappelé sa déclaration à la session de la Commission tenue en 2005 à Abuja, dans laquelle elle jugeait impératif que les Africains, prennent l'initiative de la recherche de solutions aux problèmes du continent au lieu de la laisser à d'autres qui, depuis trop longtemps, faisaient du continent le champ d'expérimentation d'idées jamais essayées ailleurs. Pour ce faire, les dirigeants africains devraient se montrer novateurs et audacieux dans leur réflexion.

196. Dans son discours d'ouverture, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, s'est félicité de l'attention portée actuellement à l'Afrique à l'échelon international, ainsi que des changements survenus récemment dans le paysage institutionnel régional et des dernières réformes engagées au sein du système des Nations Unies pour donner suite au Document final du Sommet mondial de 2005, autant d'éléments imposant clairement à la CEA de se repositionner.

197. Il a fait remarquer que l'année 2005 avait vu une consolidation de la forte dynamique mise en place en l'espace de 18 mois en faveur d'une amélioration concrète des perspectives de développement de l'Afrique. Il a souligné en particulier le fait que l'Afrique et ses partenaires convenaient d'augmenter les ressources financières et autres pour relever les défis du développement de l'Afrique, comme indiqué lors du dialogue de haut niveau de l'ONU tenu en juin 2005 sur le financement du développement et le fait que les pays industrialisés les plus riches s'étaient engagés en juillet 2005, au Sommet du G-8 à Gleneagles (Écosse), à prendre toute une série de mesures concrètes et à accroître les ressources destinées à l'Afrique. Cet engagement renouvelé de la communauté internationale avait abouti à la réaffirmation que les Objectifs de la Déclaration du millénaire dessinaient le cadre international à travers lequel aborder les priorités du développement dans le monde, en général, et en Afrique, en particulier, telles que les définit le Document final du Sommet mondial au chapitre intitulé *Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique*.

198. En ce qui concerne les dirigeants africains, il a signalé des actions positives visant à mettre en œuvre plusieurs engagements pris à diverses instances internationales. Il a cité comme exemple la réunion consultative que les ministres africains des finances ont tenue en novembre 2005 à Tunis, pour débattre d'une «analyse panafricaine des besoins» et d'un cadre pour la mise en œuvre coordonnée et la suite à donner au Document final du Sommet mondial. Il a également jugé important, la création du consortium d'infrastructures pour l'Afrique, qui est une mesure importante des donateurs tendant à accélérer les progrès visant à répondre d'urgence aux besoins du continent en matière d'infrastructures. La réunion a également exprimé le sentiment des ministres africains des finances sur la nécessité de mettre en place un meilleur cadre pour assurer la viabilité de la dette, ainsi que sur la possibilité d'alléger la dette des pays membres non PTTE connaissant des difficultés économiques particulières. Dans ce contexte, la Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, organisée conjointement par le Gouvernement du Nigéria, la CEA et la Bafd, contribuerait à faire avancer la

question. Prévues les 21 et 22 mai 2006 à Abuja, elle servirait également de suivi régional de la Conférence de Monterrey tenue en 2002 et permettrait d'examiner les progrès accomplis concernant les engagements pris, notamment par le Sommet du G-8 en 2005, d'accroître l'appui financier à l'Afrique.

199. S'agissant d'autres évolutions positives au niveau régional, le Secrétaire exécutif a évoqué en particulier le Forum pour le développement de la statistique (FASDEV), la Conférence d'examen sur les pays africains les moins avancés et la Réunion plénière africaine de haut niveau sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD, organisée conjointement par la CEA, le Gouvernement égyptien et le PNUD, en mars 2006 au Caire.

200. M. Janneh a précisé que cette situation et les appels lancés par plusieurs États membres de la Commission pour que l'on réponde d'urgence aux besoins et exigences en évolution du continent dans un environnement mondial en mutation rapide, l'avaient amené à créer en mars 2006 une Équipe de travail chargée de donner des conseils sur la meilleure manière de repositionner et de renforcer la CEA pour qu'elle puisse relever les nouveaux défis. L'Équipe est présidée par un expert international indépendant et comprend des experts externes à la CEA ainsi que des membres du personnel de la CEA.

201. Le Secrétaire exécutif a ensuite donné un aperçu des conclusions préliminaires et des premières recommandations de l'Équipe de travail. Il faudrait, entre autres, affiner davantage les priorités du programme de la Commission pour éviter le chevauchement des activités, promouvoir les complémentarités, supprimer les incohérences et répondre aux besoins nouveaux jugés prioritaires par les États membres. Il a défini à cet égard, les deux principaux domaines d'activité de la CEA: i) promouvoir l'intégration régionale ; ii) répondre aux besoins et aux défis spécifiques de l'Afrique à travers un appui à l'Union africaine pour la réalisation des priorités du NEPAD.

202. Tout en conservant sa capacité d'analyse et de partage des connaissances en ce qui concerne l'ensemble des thèmes et des secteurs de développement, la CEA continuera de renforcer les partenariats et de créer des réseaux plus dynamiques avec les principales parties prenantes. Davantage d'efforts seront déployés pour axer les «opérations» de la CEA sur un nombre réduit de secteurs et de thèmes pour lesquels sa compétence et sa contribution sont largement reconnues. Le Secrétaire exécutif a reconnu que, pour ce faire, des partenariats productifs, particulièrement entre les principales organisations régionales sont indispensa-

bles pour faire progresser l'agenda pour le développement de l'Afrique. À cet égard, il s'est félicité du rôle moteur joué par la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, qui ont convenu d'une série de mesures pour améliorer la collaboration et donner un souffle nouveau au secrétariat conjoint UA/BAfD/CEA, qui aura un rôle capital à jouer pour renforcer ce partenariat.

203. En conclusion, le Secrétaire exécutif a demandé à la Conférence d'aider la CEA à consolider les acquis enregistrés depuis sa création en 1958, en approuvant ses propositions de réforme et en la dotant des ressources nécessaires pour qu'elle puisse relever les défis actuels de l'Afrique et répondre à ses priorités.

204. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, a déclaré que le chômage et le sous-emploi comptent parmi les problèmes économiques et sociaux les plus pressants auxquels le continent fait face et sont une cause directe de pauvreté. Il a déclaré que la réalisation de hauts niveaux d'emploi est un important moyen d'assurer une croissance économique plus forte et de réduire la pauvreté. Il a donc insisté pour que des efforts plus déterminés et soutenus soient déployés, grâce à des politiques appropriées visant à relever les défis que sont la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

205. M. Maxwell Mkwezalamba a également déclaré que l'emploi des femmes et des jeunes offrait, sur le plan du développement, d'énormes potentialités qui, judicieusement exploitées, pourraient contribuer effectivement à réduire la pauvreté et à réaliser les OMD en Afrique. Il a fait remarquer que le taux de chômage élevé des jeunes était une des principales causes de l'instabilité politique, des troubles civils et de la criminalité dans bien des pays africains. C'est pourquoi il a invité les gouvernements africains à mettre davantage l'accent sur l'emploi des jeunes en créant de marchés vastes et compétitifs pour attirer les investissements dans les secteurs productifs et à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises en matière de création d'emplois.

206. Dans son discours d'ouverture, M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, a félicité M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, pour sa nomination et l'a assuré du soutien sans réserve de la Banque dans l'accomplissement de sa mission. Il s'est félicité du thème de la Conférence qui place la question de l'emploi et de la croissance au cœur du programme de développement de l'Afrique.

207. M. Kaberuka a noté avec satisfaction les efforts déployés ces dernières années par de nombreux pays africains pour approfondir les réformes économiques et assurer la stabilité macroéconomique dans un environnement international difficile. Ces efforts se sont traduits en 2005 par des taux de croissance plus élevés, dans les pays producteurs de pétrole ou non, et par une meilleure gestion macroéconomique. Il a fait remarquer que, pour la cinquième année consécutive, l'expansion économique s'est poursuivie, la croissance du PIB réel atteignant son plus haut niveau depuis plusieurs années à 5,5 %. Plus précisément, l'Afrique a enregistré un taux moyen de croissance économique de 5 %, les pays producteurs de pétrole et de minéraux affichant un taux moyen de 8 % et les pays non producteurs de pétrole un taux d'environ 4,5 %. Selon le Président de la BAfD, si ces résultats ne suggèrent pas que l'Afrique est en passe de réaliser les OMD, ils démontrent clairement en revanche que la situation s'améliore.

208. Tout en soulignant l'évolution encourageante de la situation économique, M. Kaberuka a rappelé qu'il fallait une gestion plus transparente, ainsi qu'une meilleure infrastructure économique et matérielle. Selon lui, le manque d'infrastructures a été et continue d'être un grand obstacle au développement du secteur privé, un secteur vital pour la création d'emplois et l'amélioration des chiffres de l'emploi sur le continent.

209. Évoquant le thème de la Conférence, le Président de la BAfD a indiqué que la question de l'emploi devait être abordée dans une perspective régionale, pour que l'Afrique puisse tirer des millions de personnes de la pauvreté, à l'instar de la Chine, de l'Inde et d'autres pays asiatiques. Pour réaliser cet objectif en Afrique, il faudrait, a-t-il souligné, renforcer l'intégration régionale et les mesures devant permettre la libre circulation des personnes, des biens et des services.

210. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération régionale du Burkina Faso, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations présentes, au nom du Gouvernement et du peuple burkinabè. Il a remercié la CEA d'avoir organisé la réunion et a salué ses efforts à l'appui du développement économique et social de l'Afrique.

211. Le Ministre d'État a rappelé aux participants que l'emploi était un facteur déterminant du climat des affaires, ainsi que du niveau de croissance et de développement, ce d'autant plus qu'il est au centre des fonctions de production et distribution et, partant, de création de richesses. C'est pourquoi l'emploi était au cœur des

politiques macroéconomiques et sectorielles et, en particulier, au cœur des politiques visant à promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté. Le thème de la Conférence - *Relever le défi de l'emploi en Afrique* - paraissait particulièrement approprié car soulignant les liens entre l'emploi et la réduction de la pauvreté.

212. Le Ministre d'État a souligné que le thème de la Conférence, qui se tenait deux ans après le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, organisé en septembre 2004 à Ouagadougou, était une occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet extraordinaire. Il a donc invité les participants à évaluer les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs du Sommet de Ouagadougou et à définir un cadre pour promouvoir leur réalisation.

213. Le Ministre d'État a également déclaré que cette session de la Conférence des ministres offrait une occasion importante de discuter en profondeur du repositionnement de la CEA dans un environnement africain et international en mutation rapide, englobant l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que la mondialisation des activités économiques et sociales. Le Ministre a donc invité les pays africains à travailler ensemble pour soutenir la CEA et renforcer les capacités lui permettant de répondre à des défis majeurs comme la pauvreté et le chômage.

214. Le Ministre a ensuite déclaré officiellement ouverte la trente-neuvième session de la Commission et a souhaité aux participants pleins succès dans leurs délibérations.

Examen du rapport et des principales recommandations de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

215. Le Président de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts a présenté le rapport du Comité, y compris trois projets de résolution figurant dans le document E/ECA/CM.39/8, pour approbation et adoption par la Conférence. Le Président a indiqué que le rapport contenait les principales observations et recommandations du Comité sur les points de l'ordre du jour de sa réunion, y compris le thème de la Conférence et les propositions du Secrétaire exécutif concernant le repositionnement de la CEA.

216. S'agissant des débats du Comité sur le thème de la Conférence, le Président a souligné que le Comité avait noté avec satisfaction la place faite aux questions de l'emploi par les pays africains dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et dans le cadre du programme de développement du continent. Ces pays se conformaient ainsi aux dispositions de la Déclaration de Ouagadougou de 2004, adoptée à la session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il a indiqué que les débats du Comité avaient débouché sur l'adoption de trois recommandations majeures concernant la nécessité pour les institutions internationales d'accroître leur assistance technique et financière pour répondre aux besoins des États membres en matière de formation; la mobilisation des ressources internes et externes pour permettre aux États membres de réaliser les OMD; et, enfin, la mise en œuvre de réformes juridiques, ainsi que l'allocation de ressources suffisantes pour améliorer le fonctionnement des services nationaux de statistique.

217. Le Président a en outre souligné les observations du Comité sur les propositions du nouveau Secrétaire exécutif, M. Abdoulie Janneh, concernant le repositionnement de la CEA pour qu'elle réponde mieux aux défis de développement du continent. Il a indiqué à cet égard que le Comité saluait la vision du Secrétaire exécutif et se félicitait du fait que ce dernier entendait poursuivre l'exercice de son mandat, qui consiste à soutenir le développement économique et social de l'Afrique, en mettant l'accent sur deux domaines prioritaires : renforcer l'intégration régionale et répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique et aux défis mondiaux qui se posent au continent.

218. Le Président a indiqué que le Comité avait soumis à la Conférence trois projets de résolution pour examen et adoption. Ces résolutions portent sur le projet de repositionnement de la CEA, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement des capacités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

219. Le Président a ensuite invité la Conférence à examiner et à adopter le rapport de la Vingt-cinquième réunion du Comité d'experts et les trois projets de résolution qui lui sont annexés.

220. La Conférence a pris note de l'exposé et a salué le Comité pour la qualité de son rapport. La conférence a examiné le rapport et fait sur certains de ses aspects de nombreuses observations particulières et d'ordre général.

221. Quelques délégations se sont interrogées sur l'opportunité d'examiner et d'adopter une résolution sur l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), du fait que la question de l'Institut n'était pas à l'ordre du jour du Comité d'experts et qu'aucun document n'appuyait le projet de résolution. Cependant, beaucoup d'autres délégations ont estimé que la résolution, bien que non inscrite à l'ordre du jour du Comité d'experts, se justifiait au regard des efforts inlassables de la Conférence pour trouver une issue à la situation critique de l'Institut. Il a été rappelé à ce propos qu'à sa session de 2002, la Conférence avait pris des décisions audacieuses pour renforcer l'Institut en l'intégrant dans la structure de programme de la CEA et en le dotant de ressources suffisantes, mais n'avait pas donné suite à ces décisions dans ses sessions subséquentes. Il a été par ailleurs noté que la réussite d'institutions similaires d'Amérique latine devrait inciter l'Afrique à soutenir l'IDEP.

222. En réponse à ces préoccupations, le Secrétaire exécutif a rappelé les circonstances du projet de résolution. Il a reconnu la nécessité de rationaliser les principales organisations/institutions régionales africaines et expliqué qu'il demandait une assistance en faveur de l'IDEP, compte tenu des résultats encourageants accomplis par l'Institut, en dépit des difficultés qu'il rencontrait. Ces difficultés, a fait observer le Secrétaire exécutif, provenaient de l'épuisement, au fil des ans, des ressources de l'Institut, dû à la réduction par les États membres de leur contribution et au faible niveau des ressources que la CEA pouvait lui allouer dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU.

223. De l'avis du Secrétaire exécutif, l'IDEP se trouvait à un tournant critique de son existence et faute de mesures transitoires d'urgence pour le maintenir à flot, il risquerait d'être emporté par la crise financière qu'il connaît actuellement.

224. Après de longs débats sur la question, la Conférence a accepté d'examiner le projet de résolution et d'y apporter des amendements pour tenir compte de la proposition de certains États membres, demandant au Secrétaire exécutif de procéder à un réexamen des activités de l'IDEP et de soumettre, sur cette question, un rapport à la Conférence, à sa prochaine session, en 2007.

225. À la lumière de ses propres commentaires, observations et amendements, la Conférence a adopté le rapport du Comité d'experts et les résolutions qui y sont contenues. L'intégralité du rapport du Comité, dans sa version initiale, figure à l'annexe II du présent rapport.

Communications et débat ministériel sur le thème de la Conférence – *Relever le défi de l'emploi en Afrique*

226. Ce point de l'ordre du jour a été abordé dans le cadre d'un débat conduit par un groupe d'experts composés de représentants de la CEA, de l'OIT, du PNUD, de l'UA et du Gouvernement burkinabè. La séance a été consacrée à des exposés sur un ensemble de questions liées à l'emploi, notamment le lien entre la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté; le rapport entre la politique macroéconomique et les politiques d'emploi, le défi de l'emploi des jeunes et des femmes et, enfin, les obstacles à la création d'un environnement favorable au plein emploi et à un travail productif et décent pour tous. Les exposés ont également souligné la contribution de divers organismes aux efforts visant à intégrer l'emploi dans les politiques et programmes nationaux de développement et à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou.

227. Au cours du débat qui ont suivi, la Conférence s'est appesantie sur un certain nombre de questions soulevées dans les exposés. Elle a reconnu l'ampleur et la complexité du défi de l'emploi en Afrique et souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée des actions pour y faire face.

228. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les pays africains devraient placer la question de l'emploi et du travail décent au centre de leurs politiques économiques et sociales, s'ils veulent atteindre le principal OMD, qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. La Conférence a en outre souligné qu'une croissance élevée, durable et diversifiée était indispensable pour créer des emplois et réduire la pauvreté. À cet égard, les participants ont noté avec préoccupation que le taux de croissance élevé que nombre de pays africains venaient d'enregistrer ne s'était pas traduit par une création massive d'emplois ou par la réduction de la pauvreté, du fait que cette croissance n'était pas suffisamment diversifiée mais plutôt concentrée principalement dans quelques secteurs de l'industrie extractive, à haute intensité de capital ou dans des secteurs d'exportation. Cette situation, ont mis en garde certains participants, risquerait de déboucher dans certains pays sur ce qu'il est convenu d'appeler le syndrome hollandais, par suite de cours favorables des matières premières, et de compromettre, par voie de conséquence, la croissance et le développement durables.

229. La Conférence a défini un certain nombre d'actions prioritaires que les États pourraient mener en

partenariat avec d'autres acteurs, en vue de créer un environnement propice à une croissance équitable et à la création d'emplois. Il s'agit, entre autres mesures, d'adopter des plans et programmes nationaux globaux, fondés sur des politiques macroéconomiques, qui devront être clairement définies et intégrées dans un cadre macroéconomique bien conçu et stable; de créer un environnement propice aux affaires, de mettre en place des infrastructures physiques et de services adéquates; de formuler des politiques sectorielles ciblant des secteurs particuliers à haute intensité de main-d'œuvre et ayant des effets positifs sensibles sur la création d'emplois; et, enfin, de renforcer la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales en vue de stimuler l'emploi et de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

230. La Conférence a reconnu l'importance du rôle que joue le secteur informel dans la création d'emplois en Afrique. Bien que ce secteur représente près de trois quarts des emplois non agricoles, il est caractérisé par de bas revenus, de mauvaises conditions de travail et un manque de régime efficace de protection sociale. La Conférence a souligné la nécessité de politiques publiques visant le développement de ce secteur, afin de favoriser le travail et la création d'emplois décents. Des mesures pertinentes ont été proposées à cet égard. Elles consistent à permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de mieux accéder au crédit, notamment au financement à des conditions de faveur ou concessionnelles; à soutenir les institutions de microfinancement; à mettre en œuvre des programmes d'enseignement et de formation pour permettre aux travailleurs de se perfectionner et d'adapter leurs compétences en fonction de l'évolution du marché de travail; et, enfin, à mettre en place des systèmes de protection sociale en faveur du secteur informel. De même, afin de réduire les coûts élevés d'exercice d'une activité commerciale en Afrique et de permettre au secteur privé de jouer son rôle de moteur de la croissance et de création d'emplois, la Conférence a préconisé des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires, notamment par le renforcement du cadre juridique et réglementaire.

231. De nombreux participants ont partagé leurs expériences nationales relatives à l'intégration de l'emploi dans les plans et programmes de développement nationaux, en application du Plan d'action de Ouagadougou. Ils ont indiqué que les questions d'emploi occupent une place de choix dans la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies nationales de développement et que leurs pays avaient mis en place des mesures pour faire en sorte que le cadre macroéconomique encourage la création d'emplois et favorise le développement de l'esprit d'entreprise à

tous les niveaux, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Dans nombre de pays, ces mesures avaient été complétées par des politiques qui, d'une part, encouragent la croissance des secteurs stimulant l'emploi, comme l'agriculture, les infrastructures, les TIC, le textile et le tourisme et, d'autre part, améliorent l'emploi et les possibilités de travail dans les secteurs où travaillent les pauvres, à savoir essentiellement l'économie rurale et informelle.

232. En se fondant sur les diverses expériences nationales, les participants à la Conférence se sont accordés à reconnaître que le Plan d'action de Ouagadougou et les divers plans d'action nationaux de création d'emplois offrent un cadre de création d'emplois et de résolution du problème de l'emploi en Afrique. À cet égard, la Conférence a souligné la nécessité de mobiliser les principales parties prenantes, notamment les gouvernements et les organisations de la société civile, afin qu'elles conjuguent leurs efforts pour mettre en œuvre ces plans. La Conférence a par ailleurs fait observer que la réunion annuelle des ministres des finances, de la planification et du développement économique pourrait servir d'occasion pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Ouagadougou, notamment en ce qui concerne le partage d'expériences et la diffusion de meilleures pratiques tirées des politiques et stratégies nationales qui ont fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

233. Étant donné que nombre de pays africains sortent de conflits et se trouvent donc aux prises avec de graves problèmes d'emplois, la Conférence a exhorté les organisations régionales, comme l'UA et la CEA et les partenaires de développement de l'Afrique à accroître leur assistance en matière de résolution des conflits et de renforcement des capacités et des institutions pour ces pays. Il est particulièrement important à cet égard d'intégrer dans les programmes de reconstruction et de consolidation de la paix une composante emploi comprenant des programmes ciblés de travaux d'intérêt public et de formation à l'intention des soldats démobilisés et en particulier des jeunes.

234. La Conférence a reconnu l'importance, pour une planification efficace, de disposer de statistiques suffisantes et en temps voulu, tout en faisant observer que de telles statistiques manquent aux pays africains. Elle a, à ce propos, invité l'UA, la CEA et la BAFD à poursuivre leurs efforts pour promouvoir le développement de statistiques fiables et actualisées pour le continent. Ces statistiques permettraient de mettre en place un système adéquat d'information sur le marché du travail, pour suivre les progrès accomplis en matière d'emploi, de salaires, et d'autres indicateurs clés.

Séance d'information sur la grippe aviaire

235. Au titre de ce point de l'ordre du jour, trois communications ont été présentées à la conférence par les représentants de l'Institut géographique du Burkina Faso, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin de sensibiliser les participants à la propagation de la grippe aviaire en Afrique et des incidences économiques et sociales qu'elle pourrait avoir, afin de susciter une réaction plus efficace et plus cohérente aux niveaux national, sous-régional et régional.

236. Les trois communications ont toutes fait l'historique de la découverte et de l'évolution de la grippe aviaire de 1996 à nos jours, en soulignant les divers degrés d'intensité, d'incidence et de virulence de la maladie. S'agissant de l'Afrique, les présentateurs ont indiqué qu'il était important d'élaborer des plans d'urgence nationaux et sous-régionaux afin de renforcer le partage et la mise en réseau des informations pour combattre la propagation du virus.

237. Le représentant de l'Institut géographique du Burkina Faso a présenté à la Conférence les initiatives prises par le Gouvernement burkinabè pour répondre aux cas d'urgence. Il a indiqué qu'un Comité interministériel avait été créé pour la gestion de la maladie et la lutte contre celle-ci. Le Comité avait mis en place un système d'information intégrant trois variables, à savoir la localisation des points d'eau, le contrôle des mouvements des oiseaux migrateurs pour situer les zones à risque et la mise au point d'une carte d'oiseaux sauvages migrateurs et des régions d'aviculture. Il a également souligné que le Gouvernement burkinabè avait mis en place, avec l'aide de la CEA, des mesures destinées à surveiller les zones touchées par la grippe aviaire. Ces mesures consistaient à créer une base de données, des centres de collecte et d'analyse de données et un système intégré d'information et de communication.

238. D'après le représentant de l'OMS, la grippe aviaire ne touche pas uniquement les oiseaux, mais a des répercussions sur les êtres humains, même si la transmission de la maladie à l'homme n'a pas encore été établie. Ce mode de transmission pourrait toutefois devenir une réalité dramatique en cas de mutation du virus. Le représentant a informé la Conférence que l'OMS avait adopté une approche coordonnée avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, comme la FAO, le FNUAP et le PNUD, pour aider les partenaires nationaux à lutter contre la maladie. Plusieurs réunions avaient été organisées en ce sens,

et elles avaient abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Brazzaville mis en œuvre au niveau national, ainsi qu'à la distribution de médicaments aux pays touchés. Le représentant a également indiqué que l'OMS avait aménagé un dispositif d'intervention pour aider les partenaires nationaux dans les pays où la maladie avait été détectée. En outre, l'organisation aidait les pays à renforcer leurs capacités en ce qui concerne les experts de laboratoire et les experts techniques, la préparation et la diffusion de pochettes d'information, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation et la mobilisation de ressources.

239. Le représentant de la FAO a indiqué que son organisation avait pris des mesures préventives pour gérer l'impact de la maladie. Ces mesures étaient, entre autres, la création d'un centre d'urgence au siège de la FAO, la publication et la diffusion de brochures et de communiqués de presse, la création de sites Web et le financement de programmes spécifiques au niveau des pays comme le renforcement des capacités, la diffusion de l'information, l'installation de laboratoires et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Il a également indiqué que parmi les sept pays africains déjà touchés, un seul avait enregistré des victimes humaines. En outre, il a informé la Conférence que la FAO prévoyait de constituer un fonds mondial pour maîtriser et éradiquer la maladie, dans l'objectif de renforcer les capacités de surveillance et de suivi, et il a appelé les gouvernements africains à apporter leur appui à ce fonds.

240. Au cours des débats qui ont suivi les présentations, la Conférence a félicité la CEA d'avoir pris l'initiative d'inclure la session d'information dans l'ordre du jour de la réunion. Elle a noté avec préoccupation que l'Afrique avait été, et continuait d'être, sévèrement touchée par un large éventail de maladies, comme le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose, ainsi que par la pauvreté, le chômage et la malnutrition. Elle a également constaté que la capacité du continent de résoudre ses difficultés de développement et d'atteindre ses priorités pâtissait des effets de ces maladies. En définitive, il était encore possible d'empêcher la grippe aviaire de devenir une pandémie, à condition que des mesures immédiates soient prises pour contrôler la propagation du virus à sa source, c'est-à-dire chez les animaux. Pour cela, une collaboration internationale, dans le cadre d'un système multilatéral solide et efficace, était indispensable.

241. La Conférence a noté que la propagation de la grippe aviaire était de toute évidence une menace pour la réussite de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également pris acte des différentes

initiatives prises par différents pays africains pour mieux répondre à l'urgence. Malgré ces efforts, l'opinion générale était que la plupart des pays n'étaient pas préparés pour réagir efficacement à la propagation du virus ou, pire encore, à une pandémie. Il fallait faire davantage pour garantir que les pays africains qui étaient le plus vulnérables reçoivent une aide appropriée. À cet égard, la Conférence a insisté pour que les États membres mettent en place des systèmes d'alerte précoce et des plans d'intervention efficaces, ainsi que des mesures de sauvegarde, de confinement et de prévention pour minimiser les effets de la maladie si elle devait apparaître. Plus précisément, la Conférence a demandé aux États membres de renforcer leurs capacités en créant des systèmes d'information géographique, de coordination et de partage d'informations. Elle a également demandé aux institutions spécialisées des Nations Unies d'approfondir leurs recherches pour que la maladie soit mieux comprise et de renforcer la cohérence de leurs activités à l'appui des initiatives nationales.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution

242. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné et adopté le projet de déclaration ministérielle, qui reprend le consensus dégagé lors de la réunion et ses principales conclusions.

243. Le projet de déclaration ministérielle a été présenté par le Rapporteur du Bureau de la Conférence, M. Majozi V. Sithole, Ministre des finances du Royaume du Swaziland. Ce dernier a appelé l'attention sur les principales sections du projet de déclaration, un préambule et sept chapitres contenant des mesures se rapportant à des stratégies de création d'emplois et à des politiques de réduction de la pauvreté. Il s'agissait notamment d'intégrer l'emploi dans les stratégies et les politiques nationales de développement, de libérer le potentiel du secteur privé, de tirer parti de l'intégration régionale et de la mondialisation, de cibler les groupes défavorisés de la société, de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, de renforcer la coopération en vue de la création d'emplois et de repositionner la CEA pour relever les défis de l'Afrique.

244. Les Ministres ont félicité la CEA de l'exhaustivité et de la qualité du projet de déclaration, qu'ils ont examiné en détail. Plusieurs délégations ont formulé des observations à propos d'aspects importants de différents chapitres du projet et ont demandé au secrétariat de les inclure dans la version définitive. Ces

observations portaient notamment sur : i) la nécessité d'une plus grande rationalisation des organisations régionales et sous-régionales africaine afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements inutiles et garantir une utilisation optimale des maigres ressources ; ii) la nécessité de prendre en compte les besoins spéciaux des pays en conflit ou sortant d'un conflit ; iii) le fait que les ministres africains devaient envisager de participer activement à la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales qui se tiendrait en septembre 2006 ; et iv) la nécessité que la CEA prenne la tête du processus de renforcement des capacités statistiques et institutionnelles en Afrique.

245. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle avec les amendements mentionnés plus haut. La CEA a été priée de veiller à ce que la Déclaration soit transmise au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2006, afin d'enrichir les délibérations. (On trouvera à l'Annexe I.B du présent rapport le texte intégral de la Déclaration, telle qu'elle a été amendée.)

Questions diverses

246. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la session

247. Dans son discours de clôture, le Secrétaire exécutif de la CEA a exprimé sa gratitude au Gouvernement et à la population du Burkina Faso pour avoir organisé la réunion. Il a remercié les Ministres de leurs conseils et de la détermination avec laquelle ils avaient examiné les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion. Il a fait observer que c'était la première session de la Commission à laquelle il participait en qualité de Secrétaire exécutif, ajoutant qu'elle marquait un jalon à de nombreux égards car la Conférence avait adopté ses propositions relatives au repositionnement de la CEA dans le contexte des réformes actuellement en cours aux Nations Unies. Il a remercié les Ministres de lui avoir témoigné d'un appui sans faille et d'avoir adopté les propositions de réforme, et leur a assuré que le secrétariat de la

CEA, en collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement, continuerait à appuyer les efforts des États membres pour relever les défis du développement dans le cadre du NEPAD. À cet égard, il a insisté sur la nécessité de renforcer les bureaux sous-régionaux de la CEA afin de mieux faire connaître les activités de la Commission.

248. S'agissant des capacités statistiques, le Secrétaire exécutif a assuré à la Conférence que le secrétariat continuerait d'accorder une attention spéciale au développement de la statistique pour permettre aux pays africains d'avoir accès à des données fiables en temps réel et de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Il a ajouté qu'il nommerait prochainement un coordonnateur pour donner suite au programme de développement de la statistique.

249. Faisant observer que la CEA était la seule institution des Nations Unies basée en Afrique et exclusivement au service du continent, il a encouragé les Ministres à appuyer les efforts de mobilisation des ressources de la Commission pour ses activités.

250. Dans ses observations de conclusion, le Président de la Conférence a remercié tous les participants de leur participation dynamique aux débats sur le thème de l'emploi, qui était central pour le développement de l'Afrique, et a noté qu'une CEA repositionnée aurait un rôle majeur pour aider les pays africains à relever ces défis. Il a remercié les Ministres de leur appui et de leur engagement, ce qui avait facilité ses travaux pendant la session.

251. Au nom de tous les participants, le Président sortant, M. Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria, a présenté une motion exprimant une profonde et sincère gratitude au Président, au Gouvernement et à la population du Burkina Faso pour leur hospitalité et les excellentes dispositions prises pour garantir la réussite de la Conférence.

252. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la réunion.

ANNEXE I

Résolutions et déclaration ministérielle adoptées par la commission à sa trente-neuvième session

A. Résolutions

844 (XXXIX) Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant le mandat de la Commission économique pour l'Afrique, tel qu'adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958 et modifié par ses résolutions 974 D (XXXVI), section I, du 5 juillet 1963, 1343 (XLV) du 18 juillet 1968 et 1978/68 du 4 août 1978;

Ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale 45/177 du 19 décembre 1990, 45/264 du 13 mai 1991 et 46/235 du 13 avril 1992 sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, dans lesquelles il est demandé que les commissions économiques régionales soient dotées de la capacité de jouer pleinement leur rôle sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et que celles situées dans les pays en développement soient renforcées dans le contexte des objectifs généraux du processus de restructuration et de revitalisation en cours;

Tenant compte de l'Annexe III de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social par laquelle le Conseil souligne le rôle que jouent les commissions économiques régionales en tant qu'antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies dans leurs régions respectives et en tant qu'éléments du paysage institutionnel régional;

Notant avec satisfaction le partenariat mondial concerté pour le développement de l'Afrique et la dynamique créée par le Sommet mondial de 2005 pour traduire sur le plan opérationnel et mettre en œuvre à tous les niveaux les engagements contenus dans les textes issus des grandes conférences interna-

tionales et des conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies, y compris le Sommet du G8 et le Sommet mondial;

Reconnaissant les progrès significatifs qui ont été accomplis dans le processus des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays africains et tenant compte de la très novatrice *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*;

Soulignant la nécessité d'une action concertée et d'un appui continu pour tenir les engagements consistant à répondre aux besoins particuliers des pays africains en dépit des progrès accomplis dans ces pays vers la réalisation de plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015;

Soulignant la contribution importante que les bureaux sous-régionaux de la CEA apportent à l'appui des efforts que les communautés économiques régionales africaines déploient pour mettre en œuvre les priorités du continent, y compris l'intégration régionale, et pour répondre aux besoins particuliers de leurs États membres respectifs dans chacune des cinq sous-régions;

Rappelant la résolution du 18 décembre 2005 concernant le Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection des programmes et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), aux termes de laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un plan d'action complet pour le renforcement des bureaux sous-régionaux, fondé sur les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et où seront définies des échéances et les responsabilités hiérarchiques des équipes dirigeantes, et de veiller, dans ce plan d'action, à ce que la Commission économique pour l'Afrique et ses bureaux sous-régionaux disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer d'apporter leur appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales, ainsi que

de veiller à ce que les recommandations du Bureau des services de contrôle interne soient intégralement appliquées;

Ayant examiné de façon approfondie le document E/ECA/CM.39/7 intitulé «*Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique*»;

1. Reconnaît le rôle fondamental que la CEA et ses bureaux sous-régionaux continuent de jouer pour promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale en vue du développement de l'Afrique, comme le montrent les services normatifs qu'elle fournit (analyse, recherche de consensus et activités de plaidoyer) et ses activités opérationnelles, qui se complètent et appuient les États membres, l'Union africaine (UA) et le NEPAD, et les communautés économiques régionales (CER), ainsi que le rôle de chef d'équipe et les responsabilités qu'elle assume dans la coordination des activités du système de Nations Unies en vue d'assurer une plus grande cohérence aux niveaux régional et sous-régional;

2. Accueille avec satisfaction la Note du secrétaire;

3. Loue le Secrétaire exécutif d'avoir pris en temps voulu cette importante initiative;

4. Approuve l'orientation stratégique, les principes directeurs et les propositions visant à repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique, comme indiqué dans la note;

5. Demande au Secrétaire exécutif de faire le nécessaire pour donner effet à ces propositions dans le plan-programme de la CEA pour la période biennale 2008-2009 et réaligner les mécanismes intergouvernementaux, le programme et les structures organisationnelles de la Commission afin de renforcer la gestion et le fonctionnement du secrétariat en vue d'obtenir de meilleurs résultats;

6. Invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à appuyer le processus de rénovation et de réforme de la Commission en fournissant à celle-ci et à ses bureaux sous-régionaux des ressources suffisantes pour qu'ils puissent intensifier leurs activités aux niveaux sous-régional et régional, aider davantage les États membres et renforcer le partenariat avec l'Union africaine, le NEPAD et les communautés économiques régionales afin de promouvoir l'intégration régionale et de répondre aux besoins et aux problèmes spécifiques de l'Afrique.

845 (XXXIX) Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les principes directeurs de la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés par le Sommet du Millénaire en l'an 2000,

Tenant compte du fait que ces principes directeurs et objectifs sont aussi ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui a été adopté en 2001 en tant que cadre prospectif par les dirigeants africains,

Profondément préoccupée par la perspective de voir les pays africains ne réaliser que certains ou aucun des OMD d'ici 2015,

Notant qu'une majorité des pays africains ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) en collaboration avec les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international), dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ou de plans d'action nationaux similaires,

Rappelant la Déclaration ministérielle d'Abuja du 15 mai 2005 dans laquelle il a été réaffirmé que les OMD constituent un cadre essentiel pour réduire la pauvreté et faire progresser le développement en Afrique,

Tenant compte des conclusions du Sommet du Millénaire de 2005 et de la Réunion plénière africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour les pays africains d'aligner sur les OMD leurs SRP nationales ou leurs plans d'action nationaux similaires afin d'assurer la cohérence des diverses mesures prévues pour réaliser les OMD d'ici 2015,

Notant avec satisfaction que les pays africains ont déjà pris des mesures pour aligner leurs SRP de deuxième génération sur les OMD et ont élaboré des plans de mise en œuvre détaillés,

Notant que les efforts des pays africains pourraient être soutenus par une mobilisation active des ressources nationales et une architecture appropriée de l'aide, en particulier pour assurer la mise en œuvre effective des programmes nationaux prioritaires visant à atteindre les OMD,

Notant également avec préoccupation que les partenaires de développement de l'Afrique et notamment les institutions financières internationales continuent de penser que les pays africains n'ont pas la capacité d'absorber des flux d'aide accrus,

Consciente du fait que les conditionnalités de l'aide empêchent souvent l'utilisation, des flux d'aide et, par conséquent, la réalisation des objectifs de développement,

Soulignant l'importance de statistiques et de données fiables pour planifier, contrôler et évaluer les progrès dans la réalisation des OMD,

Ayant examiné le document E/ECA/CM.39/5 intitulé « Aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement : progrès accomplis et difficultés rencontrées »

1. Encourage les pays africains à poursuivre leurs efforts visant à aligner leurs SRP de deuxième génération respectives ou leurs plans d'action nationaux similaires sur un ferme engagement d'atteindre les OMD;

2. Invite les gouvernements africains à instaurer un climat de nature à encourager une large participation des parties prenantes et, en particulier, à renforcer le rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources intérieures afin que les politiques et les programmes nationaux de développement se traduisent par des mesures concrètes ;

3. Invite les partenaires de l'Afrique, notamment les institutions financières internationales, à aider les pays africains à aligner leurs stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP-CSLP) sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les intégrer dans leur cadre macroéconomique;

4. Encourage les partenaires du développement, notamment les institutions financières multilatérales, à aligner l'aide au développement sur les programmes nationaux prioritaires de manière à assurer une meilleure utilisation des capacités nationales de mise en œuvre ;

5. Demande au secrétariat de la CEA d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données et d'analyse statistique afin de pouvoir établir des indicateurs de résultats et produire des statistiques pour le suivi des OMD.

846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Exprimant sa satisfaction aux gouvernements de pays africains et aux partenaires bilatéraux qui ont fait des promesses de contributions, financières ou autres, ou versé de telles contributions à l'Institut;

Notant avec préoccupation que la demande de formation des pays africains s'accroît mais que les contributions de ces pays au budget général de fonctionnement de l'Institut restent encore faibles;

Rappelant la résolution 839 (XXXV) de la Commission en date du 20 octobre 2002 qui a des incidences sur le mandat et sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP);

Prenant note de l'appel lancé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et par plusieurs États membres en ce qui concerne la nécessité d'appuyer d'urgence l'Institut;

Se félicitant des progrès accomplis récemment par l'Institut dans ses divers programmes et activités, et tout particulièrement de l'amélioration de la coopération avec l'Union africaine, avec les communautés économiques régionales et avec diverses institutions nationales, sous-régionales et régionales;

Notant que l'essentiel des ressources fournies à l'Institut sont directement destinées à l'appui de programmes de formation plutôt qu'au budget général de fonctionnement et soulignant la nécessité de remédier à cette situation déséquilibrée;

Notant également que si l'IDEP, en tant qu'élément à part entière de la structure programmatique de la Commission, dispense gratuitement des programmes de formation à tous les pays africains, il ne reçoit que des subventions limitées du budget ordinaire de l'ONU, alors que d'autres institutions des Nations Unies telles que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) reçoivent des ressources substantielles du budget ordinaire de l'ONU;

Réitérant qu'il faudrait accroître la visibilité des activités de formation et élargir leur rôle pour appuyer

la gestion des économies africaines et intensifier les efforts de renforcement des capacités des États membres déployés par la CEA;

1. Réaffirme l'importance d'une approche globale et coordonnée de l'agenda pour la recherche et la formation en Afrique, sur la base d'une stratégie cohérente et efficace et d'une division du travail axée sur les résultats entre les grandes organisations régionales et les autres institutions de formation du continent;

2. Réaffirme également la pertinence de l'IDEP pour les activités de formation organisées à la demande des gouvernements, des organismes publics et du secteur privé africains compte tenu de l'importance grandissante du renforcement des capacités pour les États membres et de la pertinence des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

3. Souligne que l'Institut doit renforcer davantage sa coopération avec d'autres instituts des Nations Unies et des institutions de formation nationales, régionales et internationales;

4. Se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne, d'une part, l'intégration de l'IDEP dans le programme de travail de la CEA et, d'autre part, l'édification de partenariats entre l'Institut et de grandes institutions panafricaines, les communautés économiques régionales et d'autres organes des Nations Unies pour les programmes de formation et, dans ce contexte, souligne la nécessité de développer ces partenariats et d'en élargir la portée, en particulier au niveau des pays, de sorte que l'Institut reste le centre d'excellence pour la formation en Afrique;

5. Encourage le Conseil d'administration de l'IDEP à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière critique de l'Institut, et notamment accroître le nombre de bailleurs de fonds et augmenter les contributions versées au budget général de fonctionnement de l'Institut;

6. Souligne la nécessité, pour les États membres, de renforcer leur appui à l'Institut en versant régulièrement leurs contributions ordinaires;

7. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA, en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de faire des propositions pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut, lesquelles sont aggravées par son mode actuel de financement, qui s'effectue par donation plutôt que par la fourniture de ressources suffisantes dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU, en

tenant compte du fait que des Instituts de formation de l'ONU de nature similaire ont un tel privilège;

8. Demande en outre au Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à la quarantième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur la mise en œuvre de la présente résolution, y compris sur l'état des contributions et la situation financière de l'Institut.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Ouagadougou, les 14 et 15 mai 2006, sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), réaffirmons l'importance cruciale de l'emploi pour la réduction de la pauvreté et le développement.

2. Nous prenons note des engagements pris lors du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu en 2004 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique tels qu'énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou.

3. Nous rappelons que la Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue à Abuja en 2005 avait souligné la nécessité «*d'élaborer des stratégies pour créer des emplois productifs et décents destinés aux hommes, aux femmes et aux jeunes d'Afrique, ainsi que de traiter expressément les questions de création d'emplois dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.*»

4. Nous prenons note du premier rapport biennal de l'Union africaine sur les conclusions de Ouagadougou (2006), qui dresse le bilan des progrès réalisés dans l'application des recommandations du Plan d'action de Ouagadougou, et nous sommes préoccupés de constater que, jusqu'à présent, l'application n'a pas été générale; que l'emploi n'a pas été suffisamment intégré dans les stratégies nationales de développement; et que la coordination sous-régionale et régionale n'a pas été suffisante en raison de contraintes humaines, budgétaires et institutionnelles. Surtout, nous reconnaissons la nécessité d'affiner et d'accélérer les stratégies de mise en œuvre à tous les niveaux.

5. Nous prenons également note des résultats de la *Réunion plénière africaine sur les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement* tenue en mars

2006 ainsi que de la *Déclaration sur le financement de l'emploi et de la réduction de la pauvreté en Afrique* adoptée en avril 2006 à la quatrième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaines, les deux réunions s'étant tenues au Caire.

6. Reconnaissant la diversité des conditions économiques, sociales et politiques en Afrique, nous soulignons la nécessité de concevoir des politiques et des programmes spécifiques à chaque pays et conformes aux priorités nationales, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des économies des pays en proie à des conflits, des pays sortant de conflits et des pays les moins avancés.

7. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'intégration régionale, que nous considérons comme un important facteur de développement économique et de création d'emplois, comme le soulignent le Traité d'Abuja de 1991 portant création de la Communauté économique africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, 2001).

8. Tout en étant satisfaits de la forte croissance d'ensemble du continent, nous reconnaissons que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que la majorité des Africains bénéficient de l'amélioration des conditions macroéconomiques. Nous notons en particulier la nécessité de mettre à profit la croissance économique pour offrir davantage d'emplois décents à nos peuples, réduire le nombre de travailleurs pauvres, maximiser le potentiel de notre main-d'œuvre et éliminer les obstacles à l'entrée des femmes et des jeunes sur le marché du travail.

9. Compte tenu de ces considérations, nous faisons les recommandations suivantes:

Intégration de l'emploi dans les stratégies et politiques nationales de développement

10. Nous sommes fermement convaincus que la création d'emplois décents en Afrique passe par l'intégration de l'emploi dans le programme de développement. Nous nous engageons donc expressément à faire figurer des objectifs en matière d'emploi dans les stratégies et politiques nationales de développement.

11. Étant donné l'importance que revêtent les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) en tant que cadre pour l'allocation des ressources budgétaires nationales et l'aide publique au développement, nous reconnaissons la nécessité d'aligner les divers processus

en vue de la réalisation des objectifs économiques et sociaux dans nos pays, en particulier les OMD. Nous notons également la nécessité de considérer l'emploi décent comme un objectif lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des SRP de deuxième génération.

12. Pour accélérer la création d'emplois, nous nous engageons à incorporer davantage les critères d'emploi dans les politiques de promotion des investissements.

13. À l'appui de ce qui précède, nous nous engageons à intensifier nos efforts visant à mobiliser les ressources nationales et nous invitons nos partenaires de développement à honorer leurs engagements concernant l'aide aux pays africains. Nous les prions aussi instamment de mettre pleinement en œuvre et d'étendre l'initiative prise en 2005 par le G-8 concernant l'allègement de la dette multilatérale.

14. Reconnaissant le rôle critique de l'État et du secteur public en ce qui concerne la création d'emplois, nous nous engageons à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques, tout en développant des systèmes d'information statistique précis pour suivre l'impact des politiques.

Répondre aux besoins spécifiques des pays sortant de conflits

15. Reconnaissant la situation particulièrement fragile des pays africains sortant de conflits, nous demandons à la CEA, en collaboration étroite avec l'Union africaine et la BAD, de lancer avec les acteurs concernés un forum de renforcement des capacités techniques et une initiative de financement visant à appuyer la création d'emplois et à rétablir des systèmes de gestion du développement économique. À cet égard, nous demandons à tous les partenaires de donner aux sociétés sortant de conflits l'opportunité d'accéder aux ressources nécessaires pour des activités critiques de redressement et de reconstruction.

16. Reconnaissant la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les pays sortant de conflits, nous recommandons que le forum agisse en consultation étroite avec la Commission de consolidation de la paix récemment créée par l'ONU. Nous demandons également que le forum présente ses conclusions et ses recommandations à la prochaine session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ou, si nécessaire, à une session extraordinaire qui serait organisée dans les six mois à venir.

Libérer le potentiel du secteur privé

17. Reconnaisant le rôle et la responsabilité accrues du secteur privé en matière de création d'emplois, et le rôle central de l'État dans la création d'un environnement propice, nous nous engageons à prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement du secteur privé : amélioration des infrastructures, suppression des réglementations inutiles et coûteuses, accès au crédit à des conditions abordables, augmentation de l'investissement dans la recherche-développement. Le cas échéant, nous envisagerons des partenariats public-privé, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle.

18. Pour stimuler la transformation structurelle et la diversification, nous comptons : adopter des politiques macro et microéconomiques axées sur la croissance ; identifier et promouvoir les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ; renforcer la mobilité de la main-d'œuvre concurrentiellement avec la réallocation des investissements ; exploiter les TIC comme instrument de renforcement de la productivité et adopter une approche intégrée du développement rural faisant intervenir les secteurs agricole et non agricoles.

Exploiter l'intégration régionale et la mondialisation

19. Nous reconnaissons que le renforcement de l'intégration régionale peut stimuler la création d'emplois. C'est pourquoi nous nous engageons à ratifier les protocoles bilatéraux et régionaux sur la libre circulation transfrontières des personnes et des biens. Pour accélérer ce processus, nous appuyons vigoureusement l'étude menée actuellement par la CEA et l'Union africaine sur la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) et nous nous engageons à renforcer leurs secrétariats et leurs programmes.

20. En ce qui concerne les défis mondiaux et leurs incidences sur l'emploi, nous prenons note du cadre de l'Union africaine sur les politiques migratoires et de la position commune africaine sur les migrations internationales. A cet égard, nous saluons les efforts entrepris notamment l'organisation de la réunion de haut niveau, à Alger en avril 2006, sur la migration et le développement en vue d'adopter une position commune africaine sur les migrations internationales. Cette position informera le dialogue de haut niveau prévu en septembre 2006 aux Nations Unies. Nous nous engageons donc à participer activement aux efforts visant à donner forme à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU sur les migrations internationales et nous invitons l'Organisation internationale

du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres entités régionales à aider les États membres sur ce plan.

21. Nous exhortons également nos partenaires de développement à donner des chances égales aux pays africains dans les relations commerciales, notamment en supprimant les contraintes imposées par les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et par les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC).

Cibler les groupes défavorisés de la société

22. Afin d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes, les jeunes, les handicapés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les rapatriés, nous reconnaissons qu'il faut intégrer leurs besoins particuliers dans les politiques de création d'emplois et de développement, notamment par le microcrédit, la micro-assurance, la mise en place d'un filet de sécurité, la promotion du développement du secteur informel et la formation.

23. Outre qu'ils constituent un filet de sécurité, les programmes de travaux publics permettent d'aider les groupes défavorisés tels que les jeunes femmes et hommes des zones rurales à accéder au marché du travail. Par conséquent, nous encourageons le recours à ces programmes pour créer des emplois, en particulier pour les pays qui sortent d'un conflit, dans des domaines tels que l'assainissement urbain, le reboisement et la protection des sols en milieu rural, la sécurité alimentaire et l'agriculture, ainsi que la construction et l'entretien des routes.

Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

24. Nous reconnaissons que l'éducation et la formation sont essentielles pour pouvoir créer des emplois décents. Nous encourageons l'adoption d'un programme intégré de mise en valeur des ressources humaines, ce qui suppose également une approche régionale qui permette d'harmoniser les politiques en matière d'éducation; d'élaborer des programmes d'études et de donner accès aux ressources numériques à l'échelon régional.

25. Nous reconnaissons que la faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de statistiques fiables empêchent les pays de formuler des politiques d'emploi judicieuses et efficaces et de suivre les progrès accomplis en matière de création d'emplois. Nous

reconnaissons également que pour pouvoir rendre des comptes, il faut avoir des données exactes et actuelles et que ce problème est directement lié au manque de ressources humaines et financières. En conséquence, nous nous engageons à consacrer davantage de ressources pour renforcer les capacités de formuler, mettre en œuvre et suivre les politiques d'emploi. Nous invitons, à cet égard, nos partenaires de développement à s'associer à nos efforts. Nous nous engageons fermement à renforcer les bureaux nationaux de statistique et à procéder aux réformes législatives nécessaires pour que ceux-ci puissent élaborer, en temps utile, des statistiques fiables et sexuées. Outre des recensements réguliers, nous recommandons aux États membres d'effectuer d'autres enquêtes statistiques novatrices et peu coûteuses pour mieux comprendre la situation du marché de l'emploi et les incidences des dépenses publiques et des politiques gouvernementales.

26. Nous décidons également d'engager les ressources nécessaires afin d'aider les institutions africaines menant des activités de renforcement des capacités, telles que l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). En outre, nous nous félicitons de l'assistance en matière de renforcement des capacités que nous fournissons actuellement nos partenaires de développement.

Renforcement de la coopération en vue de la création d'emplois

27. Nous notons également avec satisfaction que le prochain débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui se tiendra à Genève du 3 au 5 juillet 2006, sera consacré au thème suivant *«Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi, à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable»* et nous nous engageons à établir un partenariat africain solide, à appuyer le débat qui se tiendra prochainement et à promouvoir un partenariat international.

28. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater l'engagement de la CEA à œuvrer en partenariat avec l'Union africaine et le NEPAD, la Banque africaine de développement, l'Organisation internationale du travail (OIT), les communautés économiques régionales et d'autres acteurs clés, pour promouvoir des stratégies de création d'emplois en Afrique. En particulier, nous recommandons que la CEA mette en place, en collaboration avec l'OIT et les institutions régionales africaines, un forum régional pour l'emploi rassemblant des experts techniques et politiques pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et

pour faciliter l'apprentissage et le partage des expériences entre les pays. À cet égard, nous demandons également à la CEA de prendre la direction du développement et de la coordination des activités statistiques sur le continent, telles que le Cadre régional statistique de référence, en collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales.

29. Nous reconnaissons le rôle clef de la CEA dans la promotion du développement économique et social sur le continent, mais savons également que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour que la Commission puisse s'acquitter de sa mission. Par conséquent, nous appelons les États membres à soutenir les efforts de la CEA en contribuant généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

Repositionner la CEA pour relever les défis de l'Afrique

30. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire exécutif et saluons sa vision et l'audace de ses propositions de repositionnement de la CEA visant à améliorer les services que cette dernière offre aux États membres, en réponse au Document final du Sommet mondial de 2005.

31. À cet égard, nous encourageons le Secrétaire exécutif de la CEA à donner suite à la proposition consistant à articuler les activités de la CEA autour de deux domaines: promouvoir l'intégration régionale, répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique et relever les défis mondiaux qui se posent au continent tout en renforçant les statistiques et en œuvrant pour l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes. Nous appuyons également la proposition de renforcer les Bureaux sous-régionaux de la CEA. Nous ne doutons pas que ces réformes permettront à la CEA, en collaboration avec ses partenaires, de mieux aider les pays africains à résoudre leurs difficultés de développement économique et social, notamment dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, nous encourageons vivement la CEA à prêter attention aux besoins spécifiques des pays touchés par des conflits ou qui sortent d'un conflit. À cet égard, la CEA devrait faire de la paix et de la sécurité ainsi que du redressement, de la reconstruction et du relèvement après les conflits l'un de ses principaux domaines d'activité.

32. Nous nous félicitons de la récente relance du secrétariat conjoint UA/BAD/CEA par les dirigeants de ces trois institutions, et encourageons ces dernières à renforcer la coopération entre elles. Nous recom-

mandons vivement de rationaliser le programme et les activités des institutions régionales afin de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements inutiles et coûteux.

33. En conclusion, nous remercions la CEA pour la bonne organisation de la trente-neuvième session de la Commission/Conférence des ministres africains des

finances, de la planification et du développement économique. Nous sommes reconnaissants au Burkina Faso pour son excellente direction de nos travaux. Nous tenons également à remercier S.E. M. Blaise Compaoré et le peuple du Burkina Faso pour leur générosité et pour la chaleureuse hospitalité dont nous avons bénéficié tout au long de notre séjour.

ANNEXE II

Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

A. Participation

1. La vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Ouagadougou du 10 au 13 mai 2006. M. O.O.O Ogunkua, Secrétaire permanent du Ministère des finances du Nigéria, qui présidait la séance d'ouverture, a fait une brève allocution de bienvenue. Des discours d'ouverture ont ensuite été prononcés par M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et par M. Seydou Bouda, Ministre de l'économie et du développement du Burkina Faso.

2. Des représentants des États membres énumérés ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Swaziland, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

3. Le représentant de l'Union africaine a également pris part aux délibérations du Comité.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

5. Des observateurs des organismes et entités ci-après étaient présents: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), Banque ouest-africaine de développement (BOAD),

Centre africain de recherche appliquée et de formation pour le développement social (ACARTSOD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Union africaine (UA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Présentation et examen de l'*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2005 et perspectives pour 2006*.
5. Présentation et examen du thème de la Conférence – *Relever le défi de l'emploi en Afrique*.
6. Présentation et examen du rapport sur les progrès de l'alignement des stratégies de lutte contre la pauvreté sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.
7. Questions statutaires:
 - Examen du Rapport annuel sur les activités de la Commission, 2006;
 - Suite donnée par la CEA au Document final du Sommet mondial de 2005;
 - Questions diverses.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité et des projets de résolution.

10. Clôture de la réunion.

7. Le Comité a approuvé le programme de travail et a recommandé d'aborder les grandes questions multi-sectorielles de développement évoquées par le Secrétaire exécutif de la CEA et la Ministre des finances du Nigéria dans leurs discours d'ouverture.

Élection du Bureau

8. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau, dont la composition est la suivante:

Président:	Burkina Faso
Premier Vice-Président:	République du Congo
Deuxième Vice-Président:	Libye
Troisième Vice-Président:	Burundi
Rapporteur:	Royaume du Swaziland

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

9. En sa qualité de président du Bureau sortant, M. Ogunkua, Secrétaire permanent du Ministère des finances du Nigéria, a accueilli chaleureusement les participants et a remercié les hôtes de la réunion, le Gouvernement et le peuple du Burkina Faso. Au nom du Gouvernement nigérian, il a félicité M. Abdoulie Janneh de sa récente nomination au poste de secrétaire exécutif de la CEA et l'a assuré de la coopération et de l'appui du Comité dans sa nouvelle tâche.

10. Abordant le thème de la Conférence, M. Ogunkua a noté que la croissance économique relativement forte que de nombreux pays africains avaient enregistrée en 2005 ne s'était pas accompagnée de progrès comparables en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. De fait, la pauvreté avait augmenté ces dernières années, en raison notamment des forts taux de croissance démographique et de la base très étroite de la croissance récente, concentrée dans le secteur extractif. M. Ogunkua a également attribué les médiocres résultats de nombreux pays africains en matière d'emploi au fait qu'il n'avait guère été tenu compte des questions d'emploi dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les autres plans de développement nationaux. Il a donc invité instamment le Comité à proposer des mesures novatrices et audacieuses pour promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté, car cela serait essentiel pour progresser dans la réalisation des OMD et des objectifs du NEPAD.

11. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a exprimé

sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple du Burkina Faso, qu'il a remerciés d'avoir accueilli la Conférence des ministres de 2006. Il attendait avec impatience de pouvoir coopérer fructueusement avec le Comité et les ministres au cours des jours suivants afin de déterminer quelle serait la meilleure façon pour le secrétariat de la CEA d'aider ses États membres à définir des priorités et fixer des orientations qui puissent les aider à réaliser les OMD et à améliorer la qualité de la vie de leur population.

12. Se référant aux divers engagements pris par la communauté internationale en 2005 pour aider à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, le Secrétaire exécutif a indiqué qu'en 2006, des mesures devraient être prises pour donner suite à ces engagements. Il a informé le Comité des travaux menés par la CEA au cours de l'année écoulée pour faire avancer le programme de développement du continent dans plusieurs domaines essentiels. Il a cité par exemple le Forum pour le développement de la statistique (FASDEV), la réunion régionale sur les pays les moins avancés, la Réunion plénière africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD et la réunion d'experts du changement climatique, qui avaient été organisés au cours de l'année.

13. Passant en revue certaines des grandes questions à l'ordre du jour de la réunion en cours, le Secrétaire exécutif a noté que le choix du thème de la conférence de 2006 constituait aussi une réponse directe à l'engagement pris en 2005 dans la Déclaration de la Conférence des ministres de la CEA d'élaborer des stratégies pour créer des emplois décents et productifs dans le contexte des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, conformément à la déclaration du Sommet de l'Union africaine de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. A cet égard, il a exprimé l'espoir que les travaux de la réunion en cours déboucheraient sur l'élaboration d'un plan d'action intégrant des mesures de création d'emplois dans les politiques, stratégies et plans de développement des pays africains.

14. M. Janneh a informé la réunion que dans le cadre de ses efforts visant à donner suite aux résultats de la Conférence et à mettre en œuvre le plan d'action de Ouagadougou, la CEA avait l'intention de créer un forum régional de l'emploi constitué d'experts politiques et techniques de l'UA, de la BAfD, de l'OIT et des communautés économiques régionales pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et faciliter l'apprentissage et le partage d'expériences propres aux pays.

15. Passant à un autre point important de l'ordre du jour de la réunion, le Secrétaire exécutif a informé les experts des mesures que la CEA avait prises sous sa direction pour donner suite aux résultats du Sommet mondial de 2005 et d'autres manifestations importantes au niveau régional. Il leur a annoncé qu'il avait déjà pris une première mesure importante en créant une équipe de travail chargée d'examiner les besoins actuels et nouveaux de l'Afrique et de proposer des changements qui permettent d'y répondre plus efficacement ainsi que d'accroître l'impact des travaux de la CEA. L'Équipe de travail s'était appuyée sur de larges consultations avec les parties prenantes, dont les États membres, les partenaires clés comme la Commission de l'Union africaine, la BAFD, les CER et d'autres institutions du système des Nations Unies ainsi que le personnel de la CEA. Les consultations ont montré que le projet de repositionner et de rénover la CEA bénéficiait d'un très large soutien. Elles ont également été bénéfiques à ce projet. Le Secrétaire exécutif a poursuivi en présentant au Comité un certain nombre de conclusions et recommandations préliminaires de l'Équipe de travail.

16. L'Équipe de travail a proposé, entre autres recommandations importantes, de concentrer les travaux futurs de la CEA sur deux domaines prioritaires pour l'Afrique, à savoir, premièrement, l'intégration régionale, que la CEA compte promouvoir en accroissant son appui pour renforcer les moteurs de l'intégration régionale que sont la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et, deuxièmement, l'adoption de mesures pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique et relever les défis mondiaux qui se posent au continent. Dans le cadre de ces deux grands domaines prioritaires, la CEA concentrera son programme de travail sur les six principaux thèmes suivants: développement social; sécurité alimentaire et développement durable; commerce, mondialisation et développement économique; technologies de l'information et de la communication (TIC), science et technologie; bonne gouvernance et gestion du développement. Le développement de la statistique, la promotion de l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes seraient des thèmes communs à ces domaines.

17. Le Secrétaire exécutif a noté que les domaines thématiques recensés correspondent à des mandats très clairs donnés par les États membres et nécessitent le renforcement de la coopération avec l'UA, la BAFD et d'autres organisations régionales et sous-régionales pour atteindre les objectifs du NEPAD. Il a noté en outre que la structure organisationnelle, l'allocation des ressources et l'éventail des qualifications à la Commission devront tenir compte des nouvelles

priorités stratégiques et des domaines thématiques et qu'il faudra notamment institutionnaliser un cadre de gestion des ressources humaines et de travail plus motivant, qui incite le personnel à donner le meilleur de lui-même.

18. Le Secrétaire exécutif a, en conclusion, invité le Comité d'experts à examiner ces propositions de façon approfondie lors de l'examen du point de l'ordre du jour correspondant, prévu pour le lendemain, à donner son avis à leur sujet et à les approuver.

19. Dans ses observations préliminaires, S.E.M. Seydou Bouda, Ministre de l'économie et du développement du Burkina Faso, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a félicité la CEA de l'assistance qu'elle n'a cessé d'apporter au Gouvernement du Burkina Faso pour l'organisation de la réunion en cours.

20. M. Seydou Bouda a souligné l'opportunité de cette réunion, qui permettait aux pays africains et à la communauté internationale d'aborder ensemble les défis du développement, et en particulier les problèmes criants de la pauvreté et de chômage en Afrique. Il a souligné à cet égard que la croissance économique n'avait pas permis de réduire la pauvreté, en partie parce que la grande majorité de la population n'avait pas d'emploi stable ni de revenu régulier. Tout en regrettant que peu de progrès aient été accomplis pour mettre en œuvre la Déclaration de Ouagadougou adoptée en septembre 2004 à la session extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, il s'est félicité que la Déclaration ait permis de jeter les bases d'une action concertée en faveur de l'emploi. Il a donc exhorté le Comité d'experts à accorder une place de choix à l'emploi dans ses efforts de lutte contre la pauvreté. Il a exprimé l'espoir que les participants présenteraient un cadre global qui permette de dynamiser considérablement les efforts de création d'emplois, sur la base d'un engagement politique national solide.

21. L'orateur a notamment préconisé aux États membres de mettre en place des cadres nationaux de création d'emplois, en tenant compte de la nécessité d'affiner les stratégies de mise en œuvre, aux échelons national, sous-régional et régional. Il a instamment recommandé de faire en sorte que les travaux du Comité permettent à la Conférence des ministres de réaffirmer l'importance vitale de l'emploi pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement en Afrique. La Conférence devrait définir un cadre, proposer des stratégies de partenariat et demander au secrétariat de la CEA d'organiser une réunion régionale d'experts chargée d'examiner et de proposer des stratégies

appropriées en vue de mettre effectivement en œuvre les engagements de Ouagadougou concernant l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Présentation et examen de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2005 et perspectives pour 2006 (point 4 de l'ordre du jour)

22. Le Comité était saisi du document intitulé « *Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2005* » (E/ECA/CM.39/3/Rev.1). Il a félicité le secrétariat pour la qualité et l'exhaustivité du document, qui montrait des résultats économiques satisfaisants dans les pays africains, la croissance du PIB réel étant passé de 5,2% en 2004 à 5,3% en 2005. Cette performance s'expliquait principalement par l'amélioration de la gestion macroéconomique dans plusieurs pays et par la hausse continue des cours internationaux à l'exportation des principaux produits de base, en particulier le pétrole. En outre, l'augmentation de la production agricole a été un facteur d'accélération de la croissance économique dans beaucoup de pays, en particulier dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. Ces facteurs devraient continuer à soutenir la croissance en 2006.

23. Cependant, l'*Étude* montrait également que les chiffres globaux de la croissance masquent de grandes diversités d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre et qu'ils ne s'accompagnent pas de gains substantiels en matière de création d'emplois. Il n'y a donc pas eu de signes majeurs de recul du niveau de la pauvreté et d'amélioration des conditions sociales dans la région. Dans la plupart des cas, la croissance a été insuffisante et instable, ce qui ne permettra pas aux pays africains de réaliser les OMD d'ici 2015. Pour résoudre ce problème, l'*Étude* adresse aux décideurs africains un certain nombre de recommandations: promouvoir la diversification économique; assurer un approvisionnement fiable en énergie; créer des infrastructures suffisantes; intensifier les efforts d'intégration régionale et mettre l'emploi au cœur des cadres macroéconomiques.

24. Lors du débat, les experts ont jugé encourageante l'évolution de la situation dans la région, même si les bons résultats enregistrés sont largement dus à l'augmentation de la demande mondiale et beaucoup moins aux fondamentaux économiques régionaux. Il a en outre été noté que les taux d'épargne et d'investissement restaient faibles. Il a donc été proposé que, pour mieux exploiter leurs avantages comparatifs, les pays africains se penchent sur les besoins en capacités, encouragent la diversification économique et redoublent d'efforts pour améliorer la gouvernance. Le Comité a également reconnu que la paix

et la sécurité sont des préalables à la réalisation de la croissance et du développement durable, comme l'attestait le nombre des pays sortant d'un conflit qui avaient rejoint en 2005 le groupe des économies africaines où la croissance avait augmenté le plus rapidement. Dans l'ensemble, un message clef est ressorti du débat: les stratégies nationales de développement devaient mettre l'accent sur la création d'emplois et ses principaux déterminants, en particulier le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

25. Le Comité a encouragé l'adoption de politiques intégrées et de stratégies de développement dynamiques axées sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, en particulier. Il a reconnu que, dans cette optique, les pays africains devaient mieux cerner les sources de la croissance et déterminer les secteurs présentant plus de possibilités de création d'emplois pour les pauvres. Cependant, investir dans ces secteurs est un véritable défi, compte tenu de la prépondérance de la technologie et des méthodes de production à forte intensité de capital. Le Comité a jugé que pour appliquer les politiques requises, il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires et les utiliser plus efficacement. À cet égard, les pays doivent encourager l'investissement tant national qu'étranger, en particulier dans les secteurs qui offrent de grandes possibilités de création d'emplois. L'une des principales stratégies permettant d'atteindre ces objectifs est la mise en valeur du capital humain par un meilleur accès à l'éducation et à des programmes de formation renforcés. Dans cette optique, les experts ont recommandé la création d'un forum régional d'échange d'expériences et de bonnes pratiques qui définirait des mesures concrètes en fonction des conditions propres à chaque pays.

26. Le Comité a fait remarquer que pour relever le défi de l'emploi, d'autres facteurs étaient également importants, notamment une augmentation du niveau de l'aide au développement, un accès élargi aux marchés et un meilleur système commercial international. Pour tirer parti des avantages de la mondialisation, le Comité a jugé important de promouvoir l'intégration régionale, qui pourrait contribuer à faciliter l'adoption de positions communes sur des questions comme les négociations commerciales internationales.

27. Le Comité a estimé que l'étude n'accordait pas suffisamment d'attention à la dimension sociale du développement et, à cet égard, il a exhorté le secrétariat à prendre en considération, dans ses éditions futures aussi bien les questions sociales et tout particulièrement l'incidence du VIH/sida que les chocs climatiques et le financement du développement.

28. Notant que les données utilisées dans l'*Étude* ne correspondaient pas toujours aux statistiques officielles de certains pays, le Comité a encouragé le secrétariat de la CEA à renforcer son partenariat avec les États membres pour obtenir des informations précises et actualisées sur l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique.

Présentation et discussion du thème de la Conférence – Relever le défi de l'emploi en Afrique (Point 5 de l'ordre du jour)

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le document de synthèse de la Conférence *Relever le défi de l'emploi en Afrique* (ECA/E/CM.39/4). Cette présentation a souligné le caractère crucial de l'emploi pour le développement social et, partant, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour accélérer la création d'emplois en Afrique, la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou adoptés par les chefs d'État et de Gouvernement en 2004 demandent que l'emploi soit mis au cœur des politiques et programmes de développement des États membres. Le document examinait donc les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou et il détaillait les contraintes que connaissaient les États membres à cet égard.

30. Pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou, le document de synthèse proposait un cadre d'action comportant six volets: 1) Intégrer l'emploi dans les programmes nationaux de développement, y compris les cadres macroéconomiques sous-tendant les politiques et programmes de réduction de la pauvreté; 2) Promouvoir la transformation et la diversification structurelles pour élargir la base de l'emploi, notamment en renforçant les liens entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie; 3) Promouvoir la gouvernance pour le secteur privé et le développement social, notamment en renforçant le partenariat social et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé; 4) Exploiter les possibilités offertes par l'intégration régionale et la mondialisation, en s'efforçant notamment de faciliter la création ou l'expansion des entreprises et de réduire au minimum les effets adverses des migrations internationales; 5) Exécuter des programmes intégrés de mise en valeur des ressources humaines qui resserrent les liens entre l'économie réelle et le secteur de l'éducation, tout en réduisant l'inadéquation des compétences sur le marché du travail; 6) Renforcer les capacités institutionnelles, notamment par la fourniture de statistiques actuelles, fiables et précises sur

l'emploi et améliorer le niveau d'utilisation des spécialistes de l'emploi dans la planification du développement national.

31. Le document de synthèse du secrétariat proposait également des stratégies spécifiques que les États membres devraient envisager, telles que : intensifier le rôle des TIC dans la création d'emplois et mobiliser des ressources financières pour des activités créatrices d'emplois. Il recommandait en outre la création d'un forum régional d'experts techniques et de facilitateurs politiques rassemblant les parties prenantes – l'Union africaine, l'Organisation internationale du travail, la CEA et les communautés économiques régionales ainsi que les ministères concernés, le secteur privé, les syndicats, la jeunesse et les femmes au niveau des pays. Ce forum aiderait les États membres à élaborer des stratégies nationales de création d'emploi et des cadres opérationnels conformes à la Déclaration de Ouagadougou.

32. Au cours des discussions qui ont suivi, le Comité a souligné que l'emploi était crucial pour le développement de l'Afrique, comme l'avait reconnu le Sommet des Chefs d'État en 2004 à Ouagadougou. Une majorité écrasante de membres du Comité a convenu que la création d'emplois, et tout particulièrement d'emplois décents, posait un défi qui exigeait des efforts concertés de la part des parties prenantes à tous les niveaux. Ils se sont également fait l'écho de la nécessité de formuler des stratégies communes pour la création d'emplois sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés. Les experts ont en outre affirmé qu'il fallait envisager les politiques d'emploi comme une question intersectorielle dans toutes les stratégies et politiques de développement axées sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette optique, ils ont souligné que les pays devraient cibler des politiques de croissance favorables aux pauvres qui aident à créer des emplois supplémentaires.

33. Le Comité a souligné la nécessité de formuler des programmes d'emploi bien définis, ciblant en particulier les groupes sociaux défavorisés tels que les jeunes et les femmes ainsi que les personnes déplacées dans leur propre pays. Les experts ont estimé, en particulier, que les problèmes de la jeunesse devraient être examinés comme il convient, en donnant aux jeunes les compétences nécessaires pour avoir l'esprit d'entreprise, créer des entreprises, avoir une activité indépendante, participer au marché du travail et faire des stages. En outre, ils ont souligné la nécessité de renforcer les institutions de formation pour donner les qualifications requises à la main-d'œuvre, renforcer les capacités des réseaux de jeunes entrepreneurs

et fournir le microfinancement nécessaire aux petites entreprises agro-industrielles.

34. Le Comité a en outre souligné la nécessité de relever les défis qui se posent aux femmes tels que la discrimination dans l'accès au travail, l'allocation de crédit aux entreprises et de crédit bancaire, l'accès aux autres moyens de production, y compris la terre et les contraintes liées aux traditions et aux pratiques culturelles.

35. Le Comité a également souligné que le secteur privé devrait pleinement participer à l'élaboration de politiques d'emploi grâce à des partenariats renforcés entre les secteurs public et privé, car le secteur privé est le principal moteur de la création d'emplois. Pour renforcer ces partenariats, les experts ont estimé qu'un dialogue social entre le secteur privé, le gouvernement et les travailleurs était nécessaire. Ils ont souligné à cet égard, la nécessité de trouver des solutions à long terme pour créer durablement des emplois, par exemple en créant de petites entreprises agroindustrielles dans les zones rurales et en transformant les structures du secteur agricole.

36. Étant donné la taille des économies africaines, les experts ont également estimé qu'il fallait prendre en considération les questions d'emploi dans le processus d'intégration régionale. Ils ont noté que malgré les efforts faits par les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre des protocoles harmonisés en ce qui concerne le commerce et l'investissement, les obstacles tarifaires et non tarifaires demeuraient élevés.

37. En ce qui concerne la délimitation des rôles et des responsabilités des diverses parties prenantes, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, la société civile et les autres organisations régionales et sous-régionales, les experts ont souligné la nécessité d'adopter des directives et des principes clairs pour mettre en œuvre le Plan d'action de Ouagadougou. Ils ont également noté que jusqu'ici, quelques pays seulement ont essayé de mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires. Ils ont, toutefois, déploré le manque de statistiques fiables et actuelles donnant une idée précise de la situation de l'emploi dans leur pays, ce qui rend difficile la conception et la formulation des politiques. En outre, le manque de données empêche le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en place de ces politiques et stratégies.

38. En résumé, le Comité approuvé quatre points essentiels: 1) l'emploi est primordial pour aider les pays africains à atteindre leurs objectifs économiques

et sociaux, et cela exige des approches intersectorielles s'appuyant sur de solides partenariats régionaux ; 2) certains pays ont essayé d'élaborer des stratégies qui intègrent le Plan d'action de Ouagadougou.; 3) les problèmes de mise en œuvre ont des aspects spécifiquement nationaux. Par exemple, dans certains pays, il est très difficile de créer des emplois pour les jeunes et les diplômés de l'enseignement supérieur, alors que le manque de statistiques est un problème commun à tous les pays; et 4) pour faire progresser la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou, il faudrait prévoir des arrangements institutionnels de partenariat à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources et le renforcement de l'intégration régionale en vue de la création d'emplois à long terme. Le Comité a clairement indiqué qu'il fallait organiser à cet effet un forum régional d'experts sur l'emploi pour aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre les politiques et les programmes appropriés dans ce domaine.

39. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a recommandé: a) d'organiser un forum régional de l'emploi sous les auspices de la CEA, de l'UA, de l'OIT et de la BAfD en vue de mettre en œuvre le Plan d'action de Ouagadougou ; b) de renforcer les bureaux nationaux de statistique de manière à produire des données fiables en temps utile; c) de créer des mécanismes de formation et de perfectionnement à tous les niveaux pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et d) d'établir de solides partenariats entre les secteurs public et privé pour continuer à accélérer la création d'emplois.

Troisième séance : Présentation et examen du rapport sur les progrès de l'alignement des stratégies de lutte contre la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement (point 6 de l'ordre du jour)

40. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétaire a présenté un rapport intitulé *Aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement : Progrès accomplis et difficultés rencontrées* (E/ECA/CM.39/15). Le rapport est le fruit du travail mené par la CEA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'alignement des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il tient compte également des conclusions de la récente *Réunion plénière africaine sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la*

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, organisée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et le PNUD au Caire en mars 2006.

41. Le rapport indique que la réalisation des OMD progresse lentement en Afrique, la plupart des objectifs y restant très difficiles à atteindre. À cet égard, il souligne qu'il est important d'aligner les SRP sur les OMD. Cela engendrera ultérieurement des synergies au stade de la formulation des politiques et permettra d'intégrer les objectifs dans les cadres de dépenses publiques et de suivre les progrès réalisés.

42. Le secrétariat a indiqué au Comité trois stratégies/instruments permettant aux États membres d'aligner les SRP et les OMD : 1) le rapport sur les OMD ; 2) l'évaluation des besoins pour les OMD ; 3) le cadre de mobilisation, de mise en œuvre et de suivi des ressources. Le rapport a mis en relief les expériences positives de trois pays africains : l'Éthiopie, qui a aligné le contenu et la mise en œuvre des politiques; la Tanzanie, qui a regroupé les objectifs de sa SRP autour des OMD, et l'Ouganda, qui a adopté une démarche dynamique d'adaptation de sa SRP. S'agissant des problèmes d'alignement, on a insisté sur trois points lors de la présentation: améliorer l'appropriation, la direction et l'obligation de rendre des comptes; renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des SRP basées sur les OMD et promouvoir des flux d'aide à plus long terme et plus efficaces.

43. Après la présentation de la CEA, le PNUD a donné un bref aperçu des SRP de première et de deuxième génération dans les pays africains. Les conclusions du PNUD ont permis d'établir un certain nombre de constats : une évaluation sectorielle détaillée des besoins est inefficace en l'absence de ressources pour mener les activités à bien ; il est difficile de lier l'évaluation des besoins (qui est un instrument à long terme), le cadre de dépenses à moyen terme et le cycle budgétaire annuel et, enfin, les capacités humaines et financières font défaut dans les États membres. Pour résoudre ces problèmes, les pays africains ont besoin de ressources financières et techniques supplémentaires et d'une certaine marge de manœuvre budgétaire. Le PNUD a également noté que des partenariats stratégiques avec la CEA et la BAfD contribueront à soutenir les gouvernements africains. Par ailleurs, la collaboration avec des institutions de recherche basées en Afrique aiderait les États membres dans ces domaines.

44. Au cours du débat qui a suivi les présentations susmentionnées, plusieurs participants ont souligné que dans la plupart des pays, les stratégies nationales

de développement intégrant les SRP n'étaient pas alignées sur les OMD et autres plans de développement. Ils ont indiqué plusieurs difficultés qui contrarient les efforts que déploient les États membres pour aligner les SRP et autres stratégies nationales de développement sur les OMD. L'une des principales difficultés était de savoir comment intégrer les SRP et les OMD dans le cadre macroéconomique et de développement national. Les participants ont estimé que c'était un défi considérable puisque la plupart des pays maîtrisaient mal leurs politiques macroéconomiques en raison de conditionnalités imposées de l'extérieur. Ils ont relevé que de nombreux pays africains avaient, à des degrés divers, aligné leurs DSRP sur les OMD, mais que le taux d'exécution et les progrès dans la réalisation des OMD restaient faibles en raison principalement de trois facteurs : le manque de capacités au niveau du pays, le manque de ressources financières et le manque de statistiques adéquates.

45. Au cours du débat, certains participants ont relevé plusieurs difficultés d'ordre méthodologique rencontrées par les États membres pour aligner les SRP et autres stratégies nationales de développement sur les OMD. Ils ont proposé à cet effet que la CEA se saisisse de cette question méthodologique et apporte son expertise pour une démarche pertinente.

46. En ce qui concerne le manque de ressources financières, les participants ont noté que les pays africains devaient améliorer la mobilisation de ressources financières internes. Ils ont également fait observer que les flux financiers externes étaient essentiels pour l'application de stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les OMD mais que des flux financiers additionnels se faisaient toujours attendre malgré les engagements pris par les partenaires de développement.

47. Les participants ont déploré l'insuffisance de statistiques fiables et noté que, dans la plupart des pays africains, cela constituait un obstacle majeur qui empêchait d'analyser, de concevoir, de réaliser et de suivre efficacement les OMD. Un exposé du Bureau de statistique « Friends of the ECA » a mis en exergue l'importance des statistiques pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement, notamment les SRP et les OMD. Le Bureau a rappelé aux participants les décisions du Colloque du Cap sur le développement de la statistique, concernant le rôle de coordination de la CEA dans le renforcement des activités statistiques en Afrique. À cet égard, le Comité s'est félicité des efforts renouvelés déployés par la CEA pour élaborer des bases de données statistiques robustes et fiables pour suivre les résultats économiques du continent.

48. Eu égard à ce qui précède, le Comité a fait les recommandations suivantes:

- a) Il faudrait que les institutions internationales, notamment celles de Bretton Woods, continuent de fournir une assistance technique et en matière de formation aux États membres, notamment en organisant des forums de discussion pour leur permettre de confronter leurs expériences afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités techniques en ce qui concerne la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques.
- b) Les États membres devraient renforcer leur capacité de mobiliser des ressources tant nationales qu'étrangères et, avec l'aide d'institutions régionales telles que l'UA, la CEA et la BafD ; ils devraient poursuivre le dialogue avec les partenaires de développement pour les amener à accroître leur assistance technique et financière au pays africains et permettre ainsi à ces derniers de mettre efficacement en œuvre les OMD et de suivre les progrès réalisés à cet égard. La CEA devrait, en particulier, aider les États membres à commencer à préparer la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.
- c) Les pays africains devraient procéder à des réformes législatives et allouer des ressources financières suffisantes pour améliorer le fonctionnement de leurs services de statistique, surtout pour ce qui est de la collecte et de l'analyse des données nécessaires aux processus décisionnels et additionnels.

Questions statutaires [Point 7 de l'ordre du jour]

• Examen du Rapport annuel sur les activités de la Commission, 2006

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire a présenté un document intitulé *Rapport annuel, 2006* (E/ECA/CM.39/2). Le rapport couvrait les principales activités entreprises par la Commission, y compris ses organes subsidiaires, durant la période écoulée depuis la dernière session de la Commission en mai 2005.

50. Le secrétariat a souligné les principales réalisations de la CEA à l'appui du développement de ses États membres durant l'année écoulée et il a fait une présentation sur les activités de chacun de ses programmes de fond. Durant la période considérée, la CEA a

traité la question de la réduction de la pauvreté dans le cadre de son sous-programme sur l'analyse des politiques économiques et sociales, tout en continuant, dans le cadre de son sous-programme sur le développement durable, de traiter les questions interdépendantes de la sécurité alimentaire et du développement durable. De même, d'autres sous-programmes ont continué de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance en vue d'une large participation des parties prenantes; de traiter de l'exploitation des technologies de l'information pour le développement; de faciliter l'intégration régionale à travers le commerce intra-régional et international et l'intégration physique; de promouvoir la condition de la femme; d'appuyer les activités sous-régionales pour le développement à travers les cinq bureaux sous-régionaux de la Commission; et de renforcer les capacités nationales de formulation et d'exécution de politiques économiques à travers des programmes de formation.

51. Durant le débat qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour son travail à l'appui des États membres, tout particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Les experts ont toutefois souligné que la Commission devait renforcer ses bureaux sous-régionaux et coordonner davantage ses activités avec celles d'autres organisations oeuvrant au développement de l'Afrique, telles que l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le PNUD, tout particulièrement dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

52. Le Comité a également pris note du travail de la Commission dans le domaine des négociations commerciales internationales et il a demandé au secrétariat de continuer à fournir une assistance aux pays africains à cet égard. En particulier, il a demandé à la CEA d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'impact potentiel des accords de partenariat économique et autres accords se rapportant à l'OMC sur les pays africains, notant que des incertitudes dans le résultat de ces accords suscitaient, chez certains pays, des réticences à poursuivre les négociations. Il a été souligné qu'en s'engageant dans des négociations commerciales, les pays africains devraient rester concentrés sur les avantages potentiels qu'ils pourraient tirer du processus.

53. Compte tenu du rôle important que les ambassades africaines accréditées en Éthiopie jouent dans la définition des positions africaines communes sur des questions stratégiques clés, le Comité a jugé que la CEA devrait renforcer ses relations de travail avec les missions diplomatiques en question et les faire intervenir sur des questions de fond.

54. Le Comité a également estimé important de développer le secteur privé et il a souligné que la CEA devra renforcer ses travaux de recherche et de plaidoyer dans ce domaine. Cet aspect a été jugé crucial pour une transformation réussie des économies africaines, en particulier pour la diversification efficace de la base de production du continent.

55. Comme certains pays africains sortent d'un conflit, la paix et la sécurité demeurent cruciales sur le continent. Aussi, le Comité a-t-il invité le secrétariat à renforcer ses activités dans les domaines du règlement des conflits, de la reconstruction après les conflits et du renforcement des institutions.

56. Le Secrétaire exécutif de la CEA a saisi cette occasion pour remercier les experts pour leurs conseils et leur appui dans le renforcement des activités de la Commission. Il a rendu hommage à son illustre prédécesseur, Monsieur K.Y. Amoako, qui était à l'origine de maintes réalisations indiquées dans le rapport. Il a précisé que la CEA dispose de ressources humaines riches qui pourraient être exploitées pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique et qu'elle se prépare à travailler sur de nouveaux domaines, en particulier la reconstruction et du relèvement après les conflits. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il a souligné l'importance d'institutions du savoir comme l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et il a demandé au Comité d'approuver une résolution engageant les États membres à apporter un appui moral et financier à cette institution.

57. À la lumière de ces observations et recommandations, le Comité a pris note du rapport.

- **Suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005 : la réponse de la CEA**

58. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a fait une présentation portant sur deux notes établies par le secrétariat, intitulées : *Suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005 : la réponse de la CEA* (E/ECA/CM.39/6) et *Repositionner la CEA pour mieux répondre aux priorités de l'Afrique : Note du Secrétaire exécutif* (E/ECA/CM.39/7). Il a exposé les mesures prises par la CEA pour donner suite au Document final du Sommet mondial de 2005, soulignant notamment la récente initiative visant à repositionner la CEA afin d'en améliorer la prestation de services destinés aux États membres. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion pour demander aux États membres d'exprimer leurs points

de vue sur les propositions de réformes présentées par le Secrétaire exécutif et de les approuver.

59. Le Secrétaire exécutif a présenté au Comité un aperçu des mesures prises par la CEA pour donner suite au Document final du Sommet mondial, en particulier le contexte et la justification des propositions des réformes qu'il a lancées récemment. Le Comité a noté que la CEA participe étroitement à plusieurs initiatives prises à l'échelle du système pour donner suite au Document final du Sommet mondial, notamment les préparatifs d'un réexamen des mandats; le réexamen des programmes et priorités par les organes économiques et sociaux de l'ONU coordonnés par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales; les propositions du Secrétaire général sur les réformes de la gestion. En plus de la contribution qu'elle a apportée à ces efforts de réforme au niveau mondial, la CEA a lancé ses propres initiatives pour donner suite aux orientations contenues dans le Document final du Sommet mondial. Il s'agit, en particulier, de la mise en place d'une Équipe de travail chargée de réexaminer les priorités de la CEA et de définir une nouvelle orientation stratégique de ses activités. L'Équipe de travail formulera des recommandations dans d'autres domaines comme le renforcement des partenariats avec d'autres organisations au sein du système de Nations Unies et en dehors, telles que l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ainsi que le renforcement de la gestion et d'autres procédures organisationnelles, afin de définir un programme de travail plus axé sur les résultats, pour appuyer les efforts de développement des États membres.

60. Le Comité a été informé que les mesures prises à ce jour reposaient sur des études diagnostiques par les meilleures ressources externes que la CEA avait pu trouver dans le monde ainsi que par des membres de son personnel. Elles reposaient également sur de larges consultations avec diverses parties prenantes, gouvernements africains, organisations régionales et sous-régionales, notamment l'UA et la BAFD institutions du système des Nations Unies et autres partenaires extérieurs, ainsi qu'avec le personnel de la Commission. Les résultats de ces consultations ont révélé l'existence d'un solide soutien en faveur d'une CEA réformée et renforcée, capable de s'adapter et de répondre efficacement aux mutations en cours sur le continent et dans le monde en général.

61. Le Comité a également été informé que le processus de réforme imposerait à la CEA de recentrer son programme de travail sur deux grandes priorités régionales, à savoir:

- i. Promouvoir l'intégration régionale; et
- ii. Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et relever les défis mondiaux qui se posent au continent.

62. Pour réaliser le premier de ces objectifs prioritaires, il faudra soutenir la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales et les autres institutions intergouvernementales africaines dans leur effort pour créer la Communauté économique africaine. Quant au deuxième objectif prioritaire, il s'agira principalement d'apporter tout le soutien nécessaire pour exécuter le programme du NEPAD, en mettant l'accent sur les thèmes clés suivants qui reflètent les priorités du NEPAD, à savoir le développement social, la sécurité alimentaire et le développement durable, le commerce, la mondialisation et le développement économique, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la science et technologie et, enfin, la bonne gouvernance et la gestion du développement. Le développement de la statistique, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes seront des thèmes communs aux travaux dans ces domaines.

63. Pour la réalisation des objectifs prioritaires soulignés plus haut, la CEA mettra à profit l'avantage comparatif dont elle dispose en tant qu'institution du système des Nations Unies créée pour promouvoir le développement économique et social de l'Afrique en menant des activités de recherche, d'analyse de politiques, de plaidoyer, de recherche de consensus, de production et de gestion de connaissances et de renforcement des capacités. Ces objectifs seront également réalisés grâce à une coopération accrue avec d'autres partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, le but étant d'éviter les doubles emplois inutiles et d'assurer une complémentarité permettant d'améliorer les résultats.

64. Le Comité a appris que les réformes entraîneraient également une révision de la structure organisationnelle de la CEA, de l'allocation de ses ressources et de ses compétences, autant d'éléments qu'il faudrait aligner sur les nouvelles orientations stratégiques une fois qu'elles seraient approuvées. Cette révision s'accompagnerait d'un changement dans la culture de l'organisation et d'un renforcement des processus de gestion dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

65. Le Secrétaire exécutif a conclu sa présentation en invitant le Comité à donner ses vues et à approuver les orientations stratégiques. En ce qui concerne la voie à suivre, il a noté que la CEA devrait faire davantage pour concrétiser davantage les propositions lorsque la

Conférence aurait approuvé les orientations stratégiques, et assuré le Comité de son engagement à poursuivre le processus de consultations qu'il avait lancé.

66. Le Comité s'est félicité des initiatives du Secrétaire exécutif. Il a loué sa vision et l'audace de ses propositions tendant à repositionner la CEA pour mieux répondre aux besoins des États membres. Plusieurs commentaires ont été faits pour enrichir les propositions du Secrétaire exécutif. Les commentaires suivants, notamment, ont été formulés :

- Certains participants ont estimé que les réformes donnaient une occasion de revoir et de renforcer le rôle de la Conférence des ministres en tant que principal organe directeur qui fixe les priorités de la Commission. A cet égard, il a été proposé d'améliorer la structure des réunions de la Commission de sorte que ces réunions soient plus interactives et permettent de partager les expériences nationales et d'obtenir des résultats substantiels. En outre, il a été proposé d'élargir et d'approfondir la consultation des États membres sur les réformes envisagées;
- Le Comité a noté que le développement des infrastructures, ainsi que la gouvernance économique et des entreprises, devaient être ajoutées aux priorités de la nouvelle orientation. Parmi les domaines prioritaires définis par les participants, on peut citer l'énergie, pour laquelle la CEA a été priée d'approfondir ses travaux;
- Le Comité a également souligné que les États membres devaient disposer de statistiques actuelles et actualisées. A cet égard, il s'est tout particulièrement félicité de l'initiative de la CEA tendant à intégrer des statistiques actuelles et de qualité en tant que thème de travail transversal, et il a demandé à la CEA de prêter une attention particulière au renforcement des capacités nationales de statistique en vue du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement.

67. À la lumière des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a pris note des deux rapports.

Questions diverses (Point 8 de l'ordre du jour)

68. Aucune question n'ayant été soulevée au titre de ce point, le Président a déclaré la réunion close.

Examen et adoption du Rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (Point 9 de l'ordre du jour)

69. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion (figurant dans le document E/ECA/COE.25/L) ainsi que trois projets de résolution à soumettre à la **Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique** pour examen et adoption. Le Rapporteur a présenté le rapport en donnant un aperçu de ses trois parties, puis il a invité le Comité à l'adopter après examen.

70. Le Comité a adopté le rapport ainsi que deux des projets de résolution et des amendements puis il a demandé au secrétariat d'établir la version définitive du rapport.

71. En ce qui concerne le projet de résolution sur l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), une délégation s'est fermement opposée à son inclusion, au motif que cette question n'avait pas été examinée à la réunion et elle a proposé que cette question soit examinée lors de la réunion suivante du Comité, en 2007. Nombre d'autres délégations n'ont pas souscrit à ce point de vue, mais ont noté que le paragraphe 56 du projet de rapport adopté par le Comité, indiquait explicitement que le Secrétaire exécutif avait demandé au Comité «d'approuver une résolution engageant les États membres à apporter un appui moral et financier à cette institution». En outre, il a été indiqué que la Commission était saisie de la question de l'IDEP depuis 2002, année où elle avait adopté une résolution préconisant l'augmentation de l'assistance à l'Institut (comme l'indique le préambule de la résolution examinée). Après un long débat sur cette question, un consensus s'est dégagé en faveur de l'examen de la résolution.

72. Le Comité est alors passé à l'examen du projet de résolution sur l'IDEP, qu'il a adopté à l'unanimité. Il

en a recommandé l'adoption sans modification par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

Clôture de la session [point 10 de l'ordre du jour]

73. Le Comité a adopté le présent rapport ainsi que les projets de résolution contenus en annexe, pour examen par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

74. Au nom du Secrétaire exécutif, la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA par intérim, Mme Joséphine Ouedraogo, a remercié l'ensemble des participants pour avoir contribué au succès de la session en cours. Elle a également remercié le Gouvernement et le peuple burkinabè pour leur hospitalité et pour toutes les installations mises en place pour la réunion. Elle s'est dite impressionnée par la qualité et la richesse des débats et a appelé les États membres à prendre en compte les conclusions de la réunion dans leurs politiques et programmes nationaux.

75. Dans son allocation de clôture, le Président du Comité d'experts, M. Ly K. Bassirou, Secrétaire permanent du Ministère de l'économie et du développement, a exprimé sa gratitude pour l'occasion qui lui a été donnée de présider la réunion et il a remercié l'ensemble des participants pour leur soutien et leur ardeur au travail. Il a par ailleurs remercié le secrétariat de la CEA pour la bonne préparation de la réunion, attestée par la grande qualité des documents qui y avaient été présentés.

76. Le Président a déclaré la réunion close.

ANNEXE III

Liste des documents présentés à la Commission à sa trente-neuvième session

1. E/ECA/COE.25/1/Rev.1 Ordre du jour provisoire
2. E/ECA/COE.25/1/Add.1/Rev.1 Projet d'ordre du jour annoté
3. E/ECA/COE.25/Inf.1/Rev.1 Projet de programme de travail
4. E/ECA/CM.39/1/Rev.1 Projet d'ordre du jour provisoire
5. E/ECA/CM.39/1/Add.1/Rev.1 Projet d'ordre du jour annoté
6. E/ECA/CM.39/Inf.1/Rev.1 Projet de programme de travail
7. E/ECA/CM.39/Inf.2 Informations à l'intention des participants
8. E/ECA/CM.39/2 Rapport annuel 2006
9. E/ECA/CM.39/3/Rev.1 Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2005
10. E/ECA/CM.39/4 Relever le défi de l'emploi en Afrique - *Document de synthèse*
11. E/ECA/CM.39/5 Aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les Objectifs du Millénaire pour le développement: progrès accomplis et difficultés rencontrées
12. E/ECA/CM.39/6 Suite donnée au document final du Sommet mondial de 2005 : la réponse de la CEA - *Note du secrétariat*
13. E/ECA/CM.39/7 Repositionner la CEA pour mieux répondre aux priorités de l'AFRIQUE: Note du Secrétaire exécutif
14. E/ECA/CM.39/8 Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique
15. E/ECA/CM.39/9/Rev.1 Déclaration ministérielle
16. E/ECA/CM.39/CRP.1 **Rapport commun de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement sur les: travaux de la réunion plénière africaine sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**
17. E/ECA/CM.39/CRP.2 **Déclaration finale - Réunion plénière africaine sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**
18. E/ECA/CM.39/CRP.3 **Document de stratégie des pays africains les moins avancés pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés au cours de la décennie 2001-2010**